

- L'éditorial de Claude Ryan: le gouvernement Bourassa après neuf mois. (page 4)
- 90.000 élèves de la CECM sont privés de cours. (page 3)
- "Le carnet d'un censeur". (page 2)

la météo

Nuageux. Périodes ensoleillées. Maximum de 25 à 30.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fédéral

VOL LXII - NO 45

Montréal, mercredi 24 février 1971

15 CENTS

Le discours inaugural de M. Bourassa

Le fédéralisme doit assurer d'abord l'essor matériel et culturel du Québec

par Pierre-L. O'Neill

QUEBEC — M. Robert Bourassa s'est dit convaincu hier devant l'Assemblée nationale que le fédéralisme canadien doit tenir compte autant des impératifs nécessaires au développement économique que de l'affirmation culturelle du Québec.

C'est en mettant l'accent sur la relance économique que le chef du gouvernement a prononcé le discours inaugural de la deuxième session de la vingt-neuvième législature. (On trouvera le texte intégral à la page 5).

"En ce qui concerne la politique tarifaire et commerciale, a affirmé M. Bourassa, nous insisterons de façon systématique pour que celle-ci tienne compte

des caractères particuliers de la structure industrielle québécoise, de la vulnérabilité de certains de nos secteurs comme des possibilités d'expansion de certains autres."

"Et, soulignait-il, ceci avec la même fermeté que le gouvernement du Québec a mise pour amener le gouvernement fédéral à modifier sa politique anti-inflationniste pour une politique de

lutte contre le chômage ou encore à préciser certaines dispositions du Livre blanc sur la fiscalité."

Selon le premier ministre, tous les efforts du Québec pour orienter de façon rationnelle son développement "pourraient toutefois tourner à vide et ne produire que des résultats marginaux, si les politiques fiscales, tarifaires et monétaires du gouvernement central ne

sont pas coordonnées avec nos priorités de développement."

Interrogé par les journalistes, M. Bourassa a révélé que le gouvernement a déjà mis sur pied un comité interministériel chargé de faire la somme des données du problème et de définir les avantages et désavantages de la politique tarifaire et commerciale du gouvernement fédéral à l'égard du Québec. Le

comité fait rapport à tous les deux mois mais M. Bourassa a refusé d'indiquer si ce problème sera porté à l'agenda de la prochaine conférence fédérale-provinciale.

Au chapitre des relations fédérales-provinciales, le discours inaugural du premier ministre, tout en précisant l'attitude du Québec, fait naître un certain

Voir page 6: Le fédéralisme

Le PQ réclame vainement un débat sur le chômage

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le porte-parole parlementaire du Parti québécois a pris tout le monde par surprise hier en tentant, avant même que le premier ministre ne prononce son discours sur la politique générale du gouvernement, de soulever un débat d'urgence sur la crise du chômage au Québec.

Le président n'avait pas eu le temps de donner la parole à M. Bourassa que le Dr Camille Laurin était debout et déclarait: "L'Assemblée nationale devrait, par un geste tout particulier, montrer l'importance extrême qu'elle accorde à la situation catastrophique du chômage au Québec."

Il s'en suivit un bref, mais vif débat, qui donne une idée de l'allure de la session qui débute et qui faisait dire à certains observateurs: "un carnaval prend fin — celui de Québec — un autre débute — celui de la colline parlementaire."

Le leader parlementaire du gouvernement, M. Lévesque, puis celui de l'opposition officielle, M. Rémi Paul, intervinrent en invoquant le règlement. M. Laurin tentant de son côté de faire état de la jurisprudence d'un autre Parlement.

C'est un fait sans précédent à Québec, semble-t-il, qu'une telle motion soit présentée ainsi le premier jour de la session: même si la séance inaugurale est dénuée désormais de tout appareil, elle n'en conserve pas moins un certain caractère "officiel", les hostilités ne débutant que le lendemain.

La CUM crée son service de police

Au moment où la majorité des villes de la banlieue s'était opposée au règlement relatif à l'intégration des corps de police de l'île de Montréal, tel que présenté, un compromis de dernière heure mis de l'avant par le maire Yves Ryan de Montréal-Nord et immédiatement secondé par le président Lucien Saulnier a rallié tous les membres de la Communauté. Immédiatement après, le Conseil adoptait l'article 2 du règlement qui se lit comme suit: "Un service de la Communauté est créé sous le nom de "Service de police de la Communauté urbaine de Montréal".

Le maire Ryan avait en effet proposé le compromis suivant:

Si la date de la mise en vigueur du règlement était reporté au 1er janvier 1972, nous pourrions nommer entre-temps le directeur du service et former les quatre divisions générales: direction des opérations, police judiciaire, direction du personnel et services administratifs et techniques. Ces quatre directeurs et le directeur général pourraient alors établir les plans de l'organisation avant que les policiers des différents corps de police soient transférés à la CUM.

M. Lucien Saulnier s'est immédiatement levé pour appuyer cette proposition et il a lu les amendements qu'il avait préparés au préalable en ce sens. Les principaux opposants ont également manifesté leur approbation et ont laissé entendre que ces modifications conciliaient leur approbation du principe de l'intégration et les objections qu'ils soulevaient au niveau de l'organisation.

au gré du temps

Dépistage

L'investissement de la piste Ho Chi Minh marque le pas. En dépit de la logistique américaine et des efforts des conseillers de la C.I.A., les mercenaires locaux n'arrivent pas à tenir les promesses faites par le président Nixon au peuple des Etats-Unis: ne pas gagner la guerre sans perdre la vie, élargir le conflit afin d'y mettre fin et surtout rapatrier les "boys".

Louis-Martin TARD

Mais, le Parti québécois a voulu cette fois faire fi de la "politesse" et brûler les étapes, étant donné que son porte-parole ne parlera qu'en troisième lieu aujourd'hui et qu'avant lui, l'UN et le RC auront eu le loisir de présenter une motion de blâme ou de demander un débat d'urgence.

"Il veut de la publicité" lança le premier ministre, assis, à l'adresse de M. Laurin qui tentait de faire admettre à la Chambre "qu'il y a quelque chose de beaucoup plus urgent à considérer aujourd'hui par l'Assemblée nationale que la prise en considération du discours du lieutenant-gouverneur alors que le Québec se débat avec un problème d'une acuité extraordinaire."

"Si le chômage vous inquiète tant, laissez-nous donc travailler", lança le volubile député des Îles-de-la-Madeleine, M. Lacroix.

Le président devait clore le débat en faisant valoir le règlement et la coutume.

D'autres part, 27 commissions parlementaires permanentes ont été formées, une pour chaque ministère, en plus des cinq suivantes: bills privés et bills publics; comptes publics; Assemblée nationale; constitution; engagements financiers.

Au début de la séance, le ministre du travail, M. Jean Cournoyer, élu récemment député de Chambly, a fait son entrée, sous les applaudissements de tous les députés. M. Bourassa a invoqué ce qu'il appelle "la victoire éclatante dans Chambly" comme un témoignage de l'appui de la population du Québec au gouvernement. M. Bertrand, qui avait fait appel à M. Cournoyer en 1969, a dit que le ministre avait pu entrer seul en Chambre "parce qu'il y en a d'autres qui l'ont fait entrer auparavant."

et il s'est réjoui de ce que l'UN ait pu renforcer l'équipe ministérielle. M. Samson a lancé que "plus ça change, plus c'est pareil" et M. Laurin a fait état de son côté de la "victoire morale" du PQ dans Chambly.

Dans son bref message inaugural, lu dans les deux langues, le lieutenant-gouverneur M. Hugues Lapointe, a noté que "le niveau actuel de l'emploi préoccupe le gouvernement au plus haut point". Il a ajouté: "Le gouvernement du Québec est bien conscient des exigences que comporte aujourd'hui l'arbitrage des opinions et des intérêts entre les individus et les groupes de notre milieu, d'autant plus que c'est souvent du succès de cet arbitrage que dépend le maintien d'un sain équilibre absolu-ment essentiel au progrès d'une société."

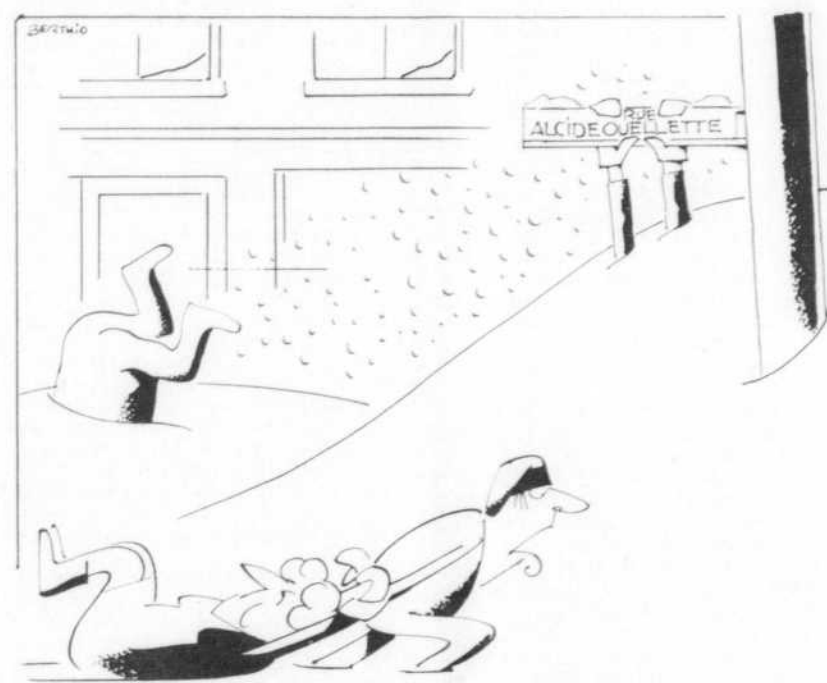
Corporation de développement

Les conservateurs paraissent disposés à appuyer le projet

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA — Les Communes ont étudié hier en deuxième lecture le principe de l'important projet de loi créant la Corporation de développement du Canada dans laquelle le gouvernement fédéral entend investir un milliard de dollars.

Devant une chambre parlementaire quasi-vide on comptait parfois seulement une vingtaine de députés — une dizaine d'orateurs des trois partis de l'opposition ont reformulé leurs objections, mais les conservateurs paraissent maintenant prêts à se rallier au gouvernement à certaines conditions. Les attaques de l'opposition sont généralement moins passionnées que prévu. Le nouveau parti démocratique, toutefois, maintient sa ferme opposition fondamentale et il paraît évident, à l'heure actuelle en tout cas, qu'il votera contre la création de la société d'investissement. Les membres du NPD disent ne pas croire que l'organisme proposé soit, dans sa forme actuelle, un "mécanisme-clé" qui pourra développer l'économie canadienne. Les libéraux, de leur côté, ont relevé des "contradictions" dans la politique du pays en ce qui concerne les investissements étrangers et proposé comme de coutume, que l'on permette aux corps publics canadiens d'emprun-



— On en a plein l'dos

Une autre tempête perturbe Montréal

Montréal est à quelques pouces d'un record de précipitation établi en 1946-47 (137,9 pouces) et l'on prédit une autre tempête pour les jours prochains, bien qu'il fera beau cet après-midi et demain, avec un maximum prévu de 35 degrés.

Le blizzard d'hier, venu ajouter aux misères des Montréalais et des Québécois accablés depuis quelques mois (quelques années, semble-t-il) par l'hiver, a porté la précipitation de neige tombée sur Montréal cet hiver à plus de 130 pouces.

La tempête d'hier, avec ses dix pouces environ de neige, ses vents violents, a paralysé la circulation routière presque totalement à Montréal et dans les environs.

Les écoles qui n'étaient pas fermées à cause de la grève tournaute des enseignants n'ont pas accueilli assez d'élèves pour justifier la tenue des cours.

De nombreuses industries et bureaux, leurs effectifs réduits de moitié par la lenteur des transports, ont fermé leurs portes plus tôt qu'à l'accoutumée. Dans d'autres bureaux, la fermeture a été avancée pour permettre au personnel de s'aventurer dans les rues glissantes de la ville et regagner leur domicile à

une heure raisonnable.

Les transports en commun de Montréal, exception évidemment faite du métro, fonctionnaient au ralenti, avec parfois près d'une heure de retard sur l'horaire. Le métro était bondé.

Sur les grandes artères, des automobilistes en panne avaient abandonné leurs véhicules, compliquant d'autant la tâche des équipes de déneigement. La chaussée glissante et la visibilité nulle ont été la cause de multiples accrochages.

La police a dû supplier les automobilistes de laisser leurs voitures à la maison et de se déplacer par les transports en commun.

Il s'agit de la troisième grosse tempête à toucher Montréal depuis le 12 février. A cette date, on avait enregistré une chute de 11,6 pouces de neige. La fin de semaine dernière, le bonhomme hiver nous a apporté 6,4 pouces de neige et on s'attend qu'une fois terminée, la tempête d'hier, qui devait s'attenuer cette nuit, aura ajouté 12 pouces à l'épaisse couche recouvrant déjà la métropole.

Comme à chaque tempête accompagnée de grands vents, plusieurs routes

Voir page 6: Une autre

L'Opposition déplore le manque d'originalité

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Les chefs des trois partis d'opposition ont émis de brefs commentaires acridés à la suite du discours inaugural du premier ministre, hier.

Interrogés à leur sortie de la première séance de la session parlementaire, les trois chefs politiques ont dit en substance que le discours de M. Bourassa ne contenait que des généralités et rien de neuf sur les grands problèmes de l'heure.

Ce n'est qu'aujourd'hui, toutefois, que MM. Jean-Jacques Bertrand, Camil Samson et Camille Laurin, respectivement chefs de l'Union nationale et du Ralliement chrétien, et porte-parole parlementaire du Parti québécois, donneront la réplique officielle au chef du gouvernement.

M. Bertrand estime pour sa part que M. Bourassa a "glissé" sur les grands problèmes de l'heure, chômage et constitution, notamment.

Le chef de l'UN a noté que M. Bourassa a parlé du "caractère culturel distinct de la société québécoise" il se demande ce que cela veut dire au juste et si, par des mots différents, le gouvernement libéral veut remettre en valeur la thèse du "statut particulier" qui était celle de M. Paul Gérin-Lajoie et qui a été mise entre parenthèses depuis deux ans.

Ajoutant que c'est aujourd'hui qu'il fera le "procès" du gouvernement, l'ex-premier ministre a dit encore que le discours inaugural de M. Bourassa reprenait l'ancien style des discours du trône qui étaient lus auparavant par le lieutenant-gouverneur. Lui-même avait rompu avec cette tradition en limitant l'énoncé des projets de loi, mais M. Bertrand estime que M. Bourassa y revient.

De son côté, le chef du Ralliement chrétien M. Camil Samson, a dit qu'il ne s'agissait pas d'un discours inaugural mais d'un discours électoral, dont la moitié était prise pour s'excuser de ne pas avoir rempli ses promesses, et l'autre moitié pour en faire d'autres. Il estime que M. Bourassa n'a pas tenu ses promesses à la session de l'an dernier et qu'il ne le fera pas plus cette année, mais que, cette fois, il a voulu donner un coup de main à M. Trudeau en vue de la campagne électorale fédérale de l'an prochain.

Quand on lui a demandé pourquoi il n'avait pas appuyé la motion du Dr Laurin pour qu'il y ait un débat d'urgence sur le chômage, le chef chrétien a répondu que la "décence" voulait au moins que l'on écoute d'abord le premier ministre et que dès aujourd'hui, l'opposition pourra présenter toutes les motions qu'elle voudra. Discours pour discours, dit-il, ce n'est pas cela qui va améliorer la situation des chômeurs au Qué-

bec, d'autant plus que le débat sur le discours inaugural est un débat général au cours duquel tous les problèmes peuvent être soulevés.

Quant au Dr Camille Laurin, député de Bourget, il estime que le discours de M. Bourassa constitue un appel au pied du gouvernement fédéral pour qu'il se montre "coopératif". Mais des appels semblables ont déjà été repoussés dans le passé, dit-il, et le plaidoyer de M. Bourassa n'annonce à son avis qu'une plus grande misère et un plus grand marasme au Québec.

Le porte-parole du PQ s'est dit déçu de la "maigreur" du discours inaugural, qui ne contient que des généralités.

Expliquant son geste, il a dit que certains chefs de gouvernement n'aiment pas se faire rappeler que le taux de chômage va jusqu'à 25 et 30 pour cent dans certaines régions du Québec. M. Bourassa ayant dit que la motion de M. Laurin ne constituait qu'une "manoeuvre publicitaire à peine déguisée", le député péquiste lui a répondu: "Si c'est faire

Voir page 6: L'Opposition

Saigon confirme Raids US au Nord-Vietnam

SAIGON (AFP) — L'aviation américaine a attaqué à nouveau et à deux reprises hier soir et ce matin le territoire nord-vietnamien, confirme le commandement américain dans la capitale sud-vietnamienne.

Deux chasseurs bombardiers F-105 "Thunderchief", qui assuraient la protection des bombardiers géants B-52 du "Strategic Air Command" en mission de bombardement au Laos, ont attaqué hier soir des positions de radar "ennemies" situées à 45 kilomètres au sud-est du col de Ban Karai, au Nord-Vietnam, a annoncé le porte-parole du commandement américain.

Ce matin un troisième F-105 a attaqué un autre emplacement de radar contrôlé au radar dans les mêmes circonstances à 40 kilomètres au sud-est du col de Ban Karai.

Au total, les trois appareils ont tiré quatre fusées "Shrike" sur les radars nord-vietnamiens qui avaient placé les avions américains "sous surveillance". Les radars contrôlaient des missiles de fabrication soviétique "Sam", mais le porte-parole n'a pas précisé, mercredi, si des missiles avaient été tirés sur les avions américains. (Voir en page 9 la situation en Indochine)

Baisse de 0.5 p.c. du taux d'escompte

La Banque du Canada a pris hier soir l'initiative d'une nouvelle étape dans le mouvement de baisse des taux d'intérêt: il a ramené son taux d'escompte de 5 1/4 à 5 pour cent. C'est la deuxième réduction de ce taux depuis le début de l'année et la troisième depuis novembre '70 alors qu'il avait été fixé à 6 pour cent.

Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Rasminsky, a précisé que cette réduction visait à promouvoir le développement au Canada d'une conjoncture du crédit appropriée à la fois à la situation économique interne et à la forte position de la balance des paiements.

Il ne fait aucun doute que cette décision va amener les banques commerciales à abaisser leur taux privilégié, "le prime rate". Il reste à voir cependant

Voir page 6: Baisse

Les cols blancs Une majorité insuffisante en faveur de la désaffiliation

Le référendum tenu hier parmi les fonctionnaires municipaux de Montréal affiliés à la CSN a donné 1038 voix en faveur de la désaffiliation de la centrale syndicale CSN et 957 voix pour le maintien du "statu quo". Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal a immédiatement interprété ce vote comme un "troisième échec" des sécessionnistes et le président Jean des Trois maisons, dans son communiqué a lancé hier un appel à l'unité et au regroupement des forces syndicales en vue des prochaines négociations.

Il y a 5.000 fonctionnaires municipaux environ; il aurait fallu selon les règles du référendum, 2.500 votes en faveur d'une désaffiliation pour que l'exécutif syndical soit tenu d'y donner suite. Il est à noter que le 11 janvier, 2800 noms apparaissaient sur la pétition présentée au conseil syndical en rapport avec le projet de désaffiliation mis de l'avant par une aile mécontente des services de la CSN.

Le président du syndicat a reconnu hier qu'il y avait des lacunes à la CSN mais qu'il ne servirait de rien de diviser les forces au mo-

Voir page 6: CSN

ter sans intérêt auprès de la Banque du Canada.

C'est le député conservateur George Hees qui a présenté les conditions de son parti, prenant pour acquis que la Corporation sera créée quoi qu'il arrive. "Son succès dépendra de son fonctionnement initial", a-t-il dit.

M. Hees demande au proposeur du projet de loi, le ministre des finances, M. Edgar Benson, de répondre à trois questions:

● Comment le gouvernement entend-il offrir ses actions au public pour le convaincre d'investir dans la Corporation?

● Le gouvernement donnera-t-il l'assurance qu'il rachètera les compagnies menacées par le capital étranger seulement lorsqu'il est démontré que ledit achat nuit à l'industrie du pays ou menace sa souveraineté?

● Le gouvernement annoncera-t-il quels seront les critères utilisés pour assurer le financement d'une entreprise?

croit que la Corporation d'investissements pourra, si elle est mise en marche avec efficacité, devenir un bon instrument qui permettra aux Canadiens de posséder leurs entreprises et de contrôler le développement de leur économie.

Il n'en va pas de même du député néo-démocrate Douglas Rowland qui a eu la charge de représenter son parti hier après-midi. Le jeune député albertain a présenté deux objections de principe qui rendent le projet de loi totalement inacceptable, selon lui.

"Notre parti a depuis longtemps envisagé la création d'une Corporation de développement qui serait le moteur principal de l'économie canadienne. Nous voulions une CDC financée exclusivement par les fonds publics, contrôlée par le peuple, dans l'intérêt exclusif des Canadiens. M. Rowland ne croit pas que le projet de M. Benson se conforme à cette définition. Résumant sa pensée, le député dit que ses collègues et lui-même voient deux objections fondamentales

● La Corporation ne pourra poursuivre les buts principaux de l'action néo-démocrate: la disparition du contrôle étranger, le financement des économies régionales et la création des emplois;

Voir page 6: Les conservateurs

UN SAUNA CHEZ-VOUS? POURQUOI PAS?

Sauna Royal

4925, Boul. des Laurentides, Laval, P.Q.
622-0880 866-1561

le carnet d'un censeur

RÉFLÉCHIR AVANT DE PARLER

Je reviens au DEVOIR avec joie. Aucune autre de mes chroniques ne m'a apporté un courrier aussi considérable et aussi intéressant que celui que j'ai reçu à ce journal pendant que j'y ai collaboré, de 1958 à 1961. Cette fois encore, j'interromprai le cours de mes observations et de mes commentaires aussi souvent qu'il le faudra pour répondre, sur tout sujet de quelque importance, aux lettres qu'on m'y adressera.

Plus je m'arrête à considérer l'ensemble des difficultés linguistiques que nous éprouvons, plus je suis frappé de constater qu'un très grand nombre d'entre elles sont attribuables principalement à un défaut de réflexion. La parole (même quand ils écrivent) n'est jamais chez trop de gens que pauvre improvisation. Il faudrait que tous se convainquent qu'il faut avoir pensé à un sujet avant de s'accorder le droit d'en parler. Des qu'on soumet la moindre question à un effort de réflexion, on s'aperçoit qu'elle s'insère nécessairement dans un ensemble et que la diversité de ses aspects exige quelque recherche et, d'autre part, une organisation lucide, un agencement logique des idées.

Le grand tort de beaucoup de nos maîtres a été et reste de trancher sans hésitation et sans préparation. La grande faute de l'homme moyen, qui est de céder à la tentation de la facilité, s'explique sans doute dans une bonne mesure par ce manquement dans l'enseignement. Cela ne s'applique pas seulement au vocabulaire et à la syntaxe, mais aussi bien à l'exercice social de la parole et à la politique relative aux droits linguistiques des citoyens.

Bien des pages de mon carnet pourraient se terminer comme suit. Moralement, il faut réfléchir avant de parler.

Gérard DAGENAIS

Québec-USA

Un marché commun ne serait pas rentable

Dans un ouvrage lancé conjointement hier par les Editions du Jour et les Editions Commerce, l'économiste québécois Roma Dauphin affirme que le Québec est la région canadienne la mieux protégée par la barrière tarifaire canadienne. M. Dauphin en conclut que l'adhésion à un éventuel marché commun nord-américain est plus intéressante pour le reste du Canada qu'elle ne l'est pour le Québec.

L'ouvrage, intitulé "Les options économiques du Québec", prend ainsi le contre-pied de la thèse avancée par Rodrigue Tremblay, un autre économiste québécois, dans "Indépendance et Marché Commun Québec-États-Unis". Il se divise en deux parties. Les trois premiers chapitres survolent le développement économique du Canada et du Québec depuis le milieu du siècle dernier; tandis que le quatrième chapitre résume une étude prospective plus longue et fort bien documentée du professeur Dauphin sur l'adhésion du Québec à un éventuel marché commun nord-américain.

De cette étude prospective, le professeur Dauphin tire des conclusions diamétralement opposées à celles de son confrère Tremblay. Ainsi, il soutient que la participation du Québec à pareil marché commun ne serait pas rentable, au sens où l'entend M. Tremblay, puisque ce mouvement pourrait se solder par une diminution dans le produit national brut du Québec. De même, contrairement à ce que son collègue a cru constater, le professeur Dauphin affirme que la structure douanière canadienne profite bien davantage au Québec qu'à l'Ontario. Enfin, l'auteur de l'ouvrage qui vient de paraître signale que, les structures tarifaires du Canada et des États-Unis étant presque identiques, le marché commun canadien protège mieux les industries québécoises que ne le ferait un marché commun nord-américain.

En conclusion, le professeur Dauphin passe en revue les divers options économiques du Québec.

L'indépendance politique d'abord. L'économiste signale que dans la mesure où elle serait assortie d'une union douanière semblable à celle qui existe à l'heure actuelle, "le reste du Canada perdrait plus que le Québec, si les deux partenaires s'échangeaient la même quantité de biens". Mais cette condition n'étant pas réalisée, le Québec devrait se résigner à conserver une balance commerciale déficitaire avec l'Ontario pour éviter une détérioration du niveau de vie de ses citoyens. Enfin, selon le professeur Dauphin, ce serait surtout les travailleurs qui supporteraient au Québec les coûts de la dislocation qui suivrait l'indépendance, tandis qu'en Ontario, ce seraient surtout les capitalistes.

Quoique l'auteur juge culturellement et politiquement rentable l'entrée du Canada dans le Marché commun européen, il ne trouve à cette option que des inconvénients sur le plan économique. Enfin, c'est assez paradoxalement un marché commun avec les pays du Tiers-Monde que le professeur Dauphin estime le plus avantageux pour le Québec. "C'est un des rares moyens à notre disposition pour façonner un avenir à la mesure de nos aspirations et de nos besoins", déclare-t-il, après avoir évoqué l'augmentation spectaculaire des échanges commerciaux entre le Canada et les pays du Tiers-Monde.

La construction doit cesser d'être un yo-yo économique

TORONTO (PC) — M. C. Peter deVries, de Toronto, nouveau président de l'Association des marchands de bois au détail de l'Ontario, a supplié le gouvernement fédéral de ne pas utiliser indéfiniment l'industrie de la construction d'habitation comme moyen de ralentir ou d'accélérer l'économie du Canada.

Au cours d'une déclaration, suivant son élection à la tête de l'association qui compte 400 membres, M. deVries a souligné que les commerçants de bois et de matériaux de construction en avaient assez de ce genre d'économie dirigée à la façon d'un "yo-yo".

Soumis à une telle incertitude, les investissements d'une année dans notre industrie peuvent devenir une cause de faillite l'année suivante, a-t-il déclaré.

L'essence Hausse des prix de gros

LONDRES (PA) — Trois filiales de compagnies pétrolières américaines ont annoncé hier une hausse générale des prix de gros de l'essence et de l'huile à moteur, pour pouvoir absorber les augmentations de prix imposées sur leurs approvisionnements venant du Moyen-Orient.

Esso, Continental Oil Co. et Texaco, d'Angleterre, ont fixé cette hausse à 1,2 cents, un demi-penny, le gallon. Trois autres compagnies, Shell Mex, British Petroleum et Petrofina avaient annoncé des hausses similaires au cours de la fin de semaine. On prévoyait que Mobil allait faire de même.

C'était la quatrième hausse des prix de ces produits, au cours des huit derniers mois, en Grande-Bretagne. Pour le moment, les distributeurs doivent subir cette hausse. On ignorait quel pourcentage retomberait sur les épaules du consommateur.

radio / télévision

La FTQ fait le procès de CKAC

par Gilles Constantineau

"Nous avons affaire à des sorciers de la finance qui se livrent à toutes sortes d'opérations sans que le public soit consulté... Il y a des collusions et des tours de passe-passe qui font que l'information est de plus en plus baïllonnée. Les ondes sont propriété publique, mais l'usage qu'on en fait ne nous rassure pas du tout. Les faits contredisent la mission que les gens en cause se sont publiquement donnée..."

C'est par ces mots assez raides et plusieurs autres déclarations de la même eau que le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Fernand Daoust, lançait hier la conférence de presse au cours de laquelle les représentants du Syndicat des travailleurs unis de la radio et de la télévision ont dévoilé leur "dossier CKAC" dossier dont ils se proposent de saisir officiellement le Conseil de la radio-télévision canadienne.

Ce dossier, un document d'une douzaine de pages au texte serré, fait le procès de l'administration du poste-amiral de la société Télémedia et attribue à l'incompétence des administrateurs les difficultés financières que CKAC éprouve depuis deux ans, difficultés qui ont donné lieu, au cours des deux derniers mois, au congédiement de 15 employés syndiqués.

"Mauvaise gestion", dit carrément le document qui, pour faire la preuve de cette affirmation, remonte au licenciement du personnel complet du service des ventes d'annonce du poste, fin décembre. Ce service, précisent les syndiqués, ne s'occupait que de l'annonce d'origine locale. L'annonce dite "nationale", c'est-à-dire celle que dispensent les grandes sociétés commerciales ou de service public, était vendue par une agence privée portant le nom de All Canada Radio and Television. L'objectif assigné aux vendeurs d'annonce locale, pour l'année 1970, se chiffrait par environ \$595.000. Au 31 décembre, le chiffre atteint était d'environ \$602.000.

Le document, qui reconnaît à CKAC, pour l'exercice 1970, un déficit d'exploitation global de \$140.000 (proche du déficit de \$137.000 essuvé en 1969), ajoute que si le président du poste, M. Maurice Dansereau, a eu raison de déclarer, le 30 décembre dernier, que "les ventes n'ont pas atteint le niveau anticipé", il a par ailleurs "oublié de dire que ce sont les ventes nationales... qui ont baissé, et non les ventes locales dont étaient responsables les vendeurs à l'emploi de CKAC".

La question se pose donc de savoir, en l'occurrence, pourquoi le poste avait quand même résolu de confier son annonce locale aux bons offices de la société All Canada. Le dossier des syndiqués trouve la réponse dans "une histoire complexe... qui a toutes les allures d'un "package deal" entre petits copains". Tout pivote, semble-t-il, sur la propriété de la société "NTV Communication" dont le président de Télémedia, M. Philippe de Gaspé-Beaubien, occupe et occupe toujours la présidence. Cette entreprise de gestion appartenait,

jusqu'en 1970, à parts égales à Télémedia d'une part, et à Niagara Television de l'autre. En 1970, toutefois, cette dernière entreprise, propriétaire du poste CHCH-TV à Hamilton, abandonnait des projets extrêmement audacieux de production bilingue à diffusion pan-canadienne, et cédait la station au groupe Selkirk Holdings-Southam Press, à qui appartenait également l'agence All Canada. Dans le cours de cette transaction, Télémedia prenait possession de 100 p. cent des actions de NTV Communication, qui devenait ainsi une filiale.

"Coincidence étrange, poursuit le dossier: cet échange amène, peu de temps après, All Canada (Selkirk Holdings) à accaparer les ventes locales à CKAC. Mais il y a plus encore: en 1971, NTV va devenir RTV (c'est-à-dire Radio-Télévision-Ventes) et reprendra le secteur des ventes nationales des mains de All Canada... Ce qui reviendrait à dire que "All Canada perd les ventes nationales dont elle était responsable pour tous les postes de Télémedia, mais en récompense, elle aura les ventes locales de CKAC".

Mais qui dit réclame commerciale dit cotes d'écoute, et les cotes d'écoute sont elles-mêmes fonction de la qualité de la programmation. Le syndicat de CKAC le souligne en signalant de nombreuses "erreurs" faites à ce niveau par la direction du poste.

Le premier exemple donné est celui de la suppression "brutale", l'automne dernier, du Service des affaires publiques que dirigeait Jean Lévesque, l'animateur du "Point du jour". Bien que cette émission ait la cote d'écoute la plus élevée de CKAC, l'administration du poste n'a pas trouvé mieux à faire que de supprimer tout simplement le service.

Deuxième exemple: "Un avis très sévère donné aux animateurs de ne faire en outre aucun commentaire ou réflexion sur l'actualité quotidienne". Troisième exemple: "Une tendance à emprunter à des stations rivales des formules qui, à cause de leur nouveauté sans doute, ont connu un certain succès", comme celles de "L'ère du verseau" de John Manolesco (abandonnée depuis), imitation du professeur Gazon de CKVL, "Baratin-Matin" de Jacques Payac, "copie conforme des Insolences d'un téléphone, à CJMS", ou le concours "Quelle station écoutez-vous?", formule exploitée depuis 10 ans par CKVL, ou encore la radiopalmarès, grand succès de CJMS, qui s'en tient à ne diffuser chaque semaine que 75 disques, toujours les mêmes.

Le document revient enfin sur les amputations au sein du service des nouvelles et sur les contradictions dans l'attitude des dirigeants de CKAC à cet égard, choses dont les lecteurs du Devoir ont déjà été largement informés ces derniers temps.

Le syndicat de CKAC rejette donc de façon générale le blâme des déficits de CKAC sur les épaules des administrateurs du poste et a résolu, avec le soutien de la FTQ et du syndicat NABET,

de porter le dossier en cause à l'attention du Conseil de la radio-télévision canadienne, auquel il a déjà d'ailleurs demandé une audience spéciale à ce propos. Il a été impossible de savoir, hier, si le CRTC entendait exaucer cette requête, ni dans quels délais.

D'autre part le conseiller technique Robert Bouchard, qui représentait la "National Association of Broadcast Employees and Technicians" à la conférence de presse d'hier, a indiqué que le soutien de NABET aux licenciés de CKAC en était un non seulement de principe, mais tout autant de tactique, puisque le poste CHLT-TV, de Sherbrooke, qui est le plus important des trois postes de télévision de la société Télémedia, "s'apprêterait à renvoyer une douzaine d'employés" cotisans de NABET, ce qui signifierait une réduction de 13 à 15 p. cent de l'effectif total du poste.

Prié de dire s'il avait des réponses à donner aux multiples accusations portées au début de la journée contre les administrateurs de la station, le président de CKAC, M. Maurice Dansereau, a déclaré au Devoir, en fin d'après-midi, qu'il n'avait pas encore pris connaissance des accusations et que de toute façon il n'aurait sans doute aucun commentaire à faire. "Ce que nous faisons, nous le faisons honnêtement, a-t-il déclaré. Mais tout le monde nous prête des intentions, et il y a tant de gens qui nous mettent des mots dans la bouche qu'il est préférable de ne rien dire."

Saint-Charles-Borromée

Le syndicat des employés de l'hôpital Saint-Charles-Borromée vient d'être mis en tutelle pour une durée de six mois par la Fédération nationale des services (CSN).

Cette décision a été prise par la Fédération à la suite d'une enquête sur le bien-fondé d'une série d'articles publiés dans La Presse faisant état d'incidents survenus à l'hôpital impliquant certains syndiqués et dirigeants syndicaux.

Les membres de l'hôpital Saint-Charles-Borromée ont démissionné pour six mois par un administrateur délégué de la Fédération nationale des services, M. André Bolduc.

Le secrétaire de la FNS, M. Renaud Flynn, commentant cette décision, a noté qu'au-delà des cas d'espèces décrits dans la série d'articles de La Presse, il fallait noter l'incurie quasi totale des pouvoirs publics à l'égard de l'ensemble des institutions hospitalières vouées aux malades chroniques et aux vieillards.

La FNS demande la mise sur pied d'un comité paritaire de bien-être formé de l'employeur, de patients et du syndicat pour étudier toute plainte de patients ou d'employés se rapportant aux soins infirmiers, avec possibilité d'arbitrage par un expert.

Au CEGEP du Vieux-Montréal

Les étudiants estiment que la direction veut les "décapiter"

par Gilles Provost

Un groupe d'étudiants du CEGEP du Vieux Montréal a accusé hier les autorités du collège de vouloir décapiter et écraser le mouvement étudiant local. Selon eux, le directeur général du collège, M. Normand Bussylis, se serait promis "d'avoir raison" d'environ 70 étudiants "trop actifs".

A l'appui de son accusation, le comité de gestion étudiante a cité le fait que la direction exige de chaque étudiant du pavillon Marie-Victorin un engagement écrit à ne pas entraver la bonne marche des cours et à ne pas "jeter le discredit" sur le collège.

Les étudiants soulignent que cette mesure est discriminatoire parce qu'elle ne touche que le tiers des étudiants du collège alors que les pressions récentes ont été collectives. A leurs yeux, les autorités voudraient se débarrasser ainsi des éléments les plus dynamiques parmi les étudiants puisqu'ils sont concentrés à ce pavillon.

"Nous voulons simplement reprendre nos cours le plus tôt possible tout en conservant les droits prévus dans la déclaration canadienne des droits: liberté de parole, liberté de réunion, liberté de presse, droit de grève, etc.", précisent les étudiants. A leurs yeux, les exigences du collège seraient même illégales puisqu'elles contredisent la déclaration des droits de l'homme.

Hier, il semblait que seulement la moitié des étudiants impliqués avaient accepté de signer la formule exigée par l'administration. En conséquence, les

cours étaient tous suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Les représentants étudiants ont aussi cité d'autres faits qui prouvent, selon eux, que les autorités veulent vraiment supprimer toutes les initiatives étudiantes valables. Le syndicat étudiant n'aurait pas pu recevoir les \$35.000 prévus l'an dernier parce que la direction a affecté cette somme aux services aux étudiants sans même consulter les intéressés.

La direction aurait aussi fermé le poste de radio étudiant une semaine avant la fin du premier semestre, sous prétexte de "réorganiser les locaux". La coopérative étudiante, elle, a été placée sous tutelle à cause d'un trop grand déficit et le journal étudiant, géré par l'administration, n'aurait reçu que \$2.500 des \$12.000 prévus.

Les étudiants prétendent enfin que les autorités du collège font elles-mêmes durer inutilement le conflit actuel: par exemple, elles ont décrété samedi, le 13 février, un lock-out et ont exigé la fameuse signature le même jour. Or, la veille, une assemblée générale des étudiants avait échoué et le mouvement de protestation contre la déclassification semblait rendu à bout de souffle. Les mesures de la direction, dans ce contexte, n'ont fait que relancer le débat, provoquant des réactions vives aussi bien chez les enseignants que chez les étudiants.

Les professeurs, pour le moment, refusent d'enseigner tant que la direction n'aura pas accepté de réadmettre inconditionnellement tous les étudiants.

Les soins dentaires

Le Canada n'est pas prêt pour un régime universel

OTTAWA (CP) — Un porte-parole du ministre de la santé a déclaré hier que M. John Munro ne croit pas que le Canada soit prêt pour un régime national de soins dentaires, les principales raisons étant le coût élevé d'un tel régime et la pénurie de dentistes.

Rappelons que M. Munro a déposé lundi aux Communes un rapport dans lequel il préconise un programme national de soins dentaires pour les enfants comme premier pas vers un éventuel régime comparable aux régimes d'assurance-maladie. Ce rapport note qu'un tiers seulement des soins dentaires requis par la population canadienne sont présentement fournis.

A ceci le président de l'Association canadienne des dentistes répond que même avec un régime national de soins dentaires les gens continueraient d'avoir peur du dentiste. C'est cette peur, déclare le Dr W. J. Spence, de Toronto, qui fait que tant de gens ont besoin de soins dentaires. En somme, dit-il, les soins qui sont pourvus présentement représentent la demande réelle sans ou avec régime national.

Le Dr Spence rappelle que son asso-

ciation s'est déjà déclarée favorable à l'augmentation du nombre de techniciens dentaires qui pourraient en l'occurrence travailler en équipe sous la surveillance de dentistes diplômés. L'association est également favorable à un régime de soins dentaires pour les enfants de trois ans et plus. Mais elle s'oppose à ce qu'un tel régime aille plus loin que l'âge scolaire. "Nous ne pourrions pas suffire", dit le Dr Spence.

De son côté, le rédacteur du journal de l'association, M. Frank Compton, a révélé qu'il n'y a que 7.000 dentistes au Canada, soit un par 3.000 personnes. Pour que l'on puisse instaurer un régime national de soins dentaires, dit-il, il faudrait que le rapport soit d'un dentiste par 1.200 personnes. Quant au coût d'un tel régime, il serait nécessairement gonflé, faute de soins préventifs à l'heure actuelle. C'est pourquoi, son association croit que, dans la mesure du possible, on devrait consacrer l'argent disponible à des fins d'éducation et de fluoration. Autrement, affirme M. Compton, les dentistes ne font que du "rapiéçage sans fin", ce qui représente un coulage considérable dans l'économie.

DÉCÈS

CHAYER Juliette, A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 23 février 1971 est décédée Mlle Juliette Chayer, fille de feu Pierre Chayer et de Blanche Roy. Elle laisse dans le deuil 4 frères, Mgr Romuald Chayer, aumônier des Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie, Albert, époux de Marie Dallaire, Pierre-Etienne de Radio-Canada, époux de Marguerite Harvey et Robert, une sœur Jeanne d'Arc. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 février. Le convoi funèbre partira du Salon Magnus Poirier Inc. No 6520 rue St-Denis pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 4.00 heures. Et de là au cimetière de Baguville, Cité Chicoutimi, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Faites une session d'études plus profitable que d'habitude!..

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraîchissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude des grandes et des petites réceptions. A nous d'en faire un succès... et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquez avec le service des congrès du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

QU'EST-CE QUE M.S.L. ?

- Une école publique de langues enseignant l'Anglais et le Français avec un procédé moderne, basé sur les dernières recherches linguistiques.
- Programmes disponibles pour la langue parlée et écrite.

RÉSULTATS APRÈS 60 HEURES

- COMPRÉHENSION : Assimilation aisée de la conversation, des programmes de radio et de T.V.
- EXPRESSION : Facilité à communiquer librement. Résultats acquis de sa propre amélioration.

APPELÉZ-NOUS. NOUS VOUS DÉMONSTRERONS À L'OCCASION LA FACILITÉ AVEC LAQUELLE UNE LANGUE PEUT ÊTRE APPRISSE.

735-4196

MODERN SYSTEM LANGUAGES

5757 DECELLES AVE., SUITE 300, MTL. 251, P.Q.

C'est vous qui payez \$\$\$

Servez-vous de votre tête!



Il y a sur le marché une foule de produits et de services qui font l'objet de campagnes de publicité. C'est vrai. Mais, publicité ou non, les produits ne s'imposent que s'ils sont bons. Vous, consommateur, avez la liberté de choisir les produits qui conviennent à vos besoins et à votre budget. Le choix est grand. C'est vous qui payez.

Pensez-y! Servez-vous de votre tête. D'autre part, le fabricant a aussi droit à sa liberté de faire connaître son produit et les avantages qu'il comporte. Un des moyens dont il dispose pour y arriver, c'est la publicité. Oui, la publicité est nécessaire. Après, à vous de choisir, et de bien choisir en vous servant de votre tête.

La publicité, c'est la liberté.

LE PUBLICITE-CLUB DE MONTRÉAL

SOQUEM

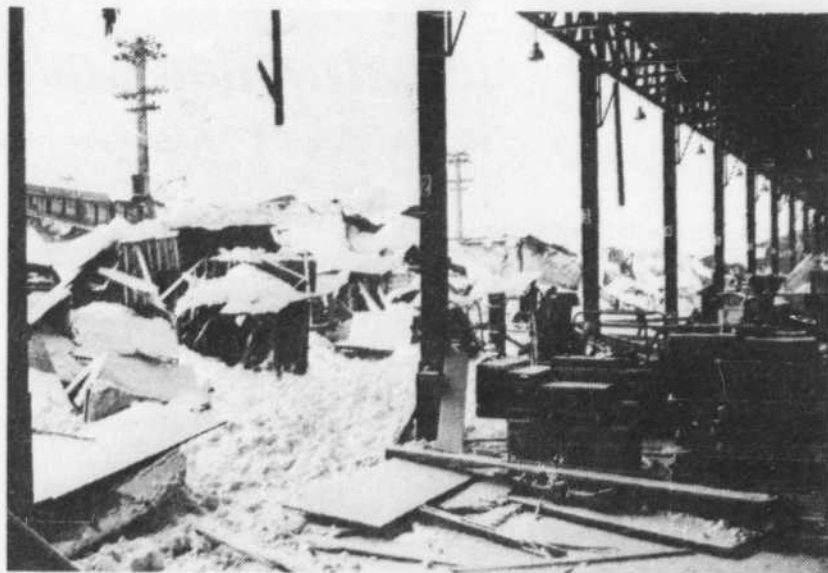
Québec investira \$6 millions de plus

QUÉBEC (Par G.L.) — Le gouvernement augmentera de \$6.250.000, le portant ainsi à \$21.250.000, son investissement dans la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM).

C'est ce que stipule le projet de loi (bill 1) présenté hier à l'Assemblée nationale par le ministre des richesses naturelles, M. Gilles Massé, aussitôt après le discours d'ouverture du lieutenant-gouverneur.

Le projet de loi sera étudié après le débat sur le discours inaugural, lequel peut en principe durer vingt-cinq heures. Le "bill" porte de \$15 millions à \$21.250.000 le fonds social autorisé de Soquem en augmentant de \$25.000 le nombre de ses actions d'une valeur nominale de \$10 chacune.

Le projet stipule que le gouvernement paiera à la société, cette année ainsi qu'au cours des quatre prochaines années, une somme additionnelle de \$1.250.000 en outre des sommes qu'il doit déjà lui payer, pour l'achat d'actions de son capital social.



Deux débardeurs ont été blessés, hier en fin de matinée, alors qu'une partie du toit du hangar no 38 s'est effondrée sous le poids de la neige. Au moment de l'accident, quelque 16 hommes travaillaient dans ce hangar ou dans ses environs immédiats mais seulement deux d'entre eux ont subi des blessures. L'un a été légèrement blessé à la tête tandis que l'autre a subi des blessures à une épaule et à une jambe; les deux blessés sont hospitalisés à l'hôpital Maisonneuve. Ce hangar, long de 600 pieds et situé à l'extrémité est des quais, était le seul à être construit en bois et devait être démolie bientôt. Il est la propriété du Conseil des Ports nationaux et avait été loué à l'International Terminal Operator. Les dégâts matériels n'ont pas encore été évalués; le hangar abritait principalement des pièces de machinerie lourde. Des travailleurs, des policiers du port et des pompiers de la Ville de Montréal ont participé à la fouille des décombres. (Photo Le Devoir par Claude Léger)

Le budget est adopté de justesse

La CSN pourra continuer dans la voie de l'action politique

par Gisèle Tremblay

Les partisans du "deuxième front" au sein de la CSN ont évité une défaite cuisante hier au congrès du conseil confédéral, en faisant adopter de justesse par l'assemblée, et à la seconde tentative, des sommes supplémentaires de \$38.000 pour les services dits "politiques".

Les délégués avaient rejeté auparavant un amendement aux prévisions budgétaires qui visait à distribuer entre les services de l'éducation, de l'action politique et de l'information — les postes-clé

du front politique — un supplément de \$65.000.

Le débat sur le budget a servi d'ailleurs depuis deux jours à mettre en évidence le conflit idéologique qui oppose les tenants de la "politisation syndicale" aux défenseurs de la "majorité silencieuse" inquiète du rendement de ses cotisations.

Le projet du premier amendement prévoyait notamment une somme de \$18.000 pour l'établissement d'un système audio-visuel à l'usage des trois ser-

vices politiques. D'autre part, \$6.200 devaient être consacrés au fonctionnement du centre de documentation.

Le vote à main levée inclinait en faveur de la proposition. Des délégués ont toutefois exigé le vote secret et l'amendement fut battu.

Revenant à la charge avec habileté, les "politiques" ont présenté successivement un nouvel amendement et un sous-amendement qui reprenaient, en les divisant, les principales demandes de la proposition défaite — qui avait reçu l'appui de M. Pepin.

Les parrains de ces deux résolutions ont fait remarquer que le bavardage à propos de quelques milliers de dollars destinés aux activités politiques apparaissait incongru en regard du million de dollars prévu au chapitre de l'organisation, fief du syndicalisme traditionnel.

Finalement, les délégués adoptèrent à une faible majorité les nouvelles prévisions de dépenses, seul le système audio-visuel ayant sauté dans la bataille.

Dans la matinée, le président de la Fédération du vêtement, M. Jean-Noël Godin, avait fait une violente sortie contre les "réviseurs", coupés de la base, qui mêlent aux affaires syndicales "la folie de la politique".

Selon M. Godin, les sommes perçues par la centrale devraient servir exclusivement à l'application des conventions collectives. La part allouée à l'action politique, a-t-il déclaré, serait mieux employée si elle revenait aux membres des syndicats existants.

La veille, le président de la CSN, M. Marcel Pepin, avait expliqué que pour empêcher le syndicalisme traditionnel de se scléroser, il fallait aller plus loin et surtout, s'en donner les moyens.

On discute "le mieux-être des travailleurs", a-t-il précisé hier, non celui de la CSN seule. Celle-ci doit justement continuer à pouvoir représenter les travailleurs.

Les délégués qui résistent à ce "virage à gauche", se déclarent souvent d'accord en principe avec le deuxième front. Mais ils reculent devant les conséquences pratiques de ce choix et surtout, disent-ils, certaines prises de position exprimées par la centrale effraient les membres de la base.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE
À AIDER

90.000 élèves de la CECM privés de cours

par Gilles Provost

Uniquement à la CECM, hier, environ 90.000 étudiants ont été privés de cours par le débrayage de 5.200 professeurs, ce qui a paralysé 154 écoles. Inutile de dire que plusieurs autres écoles ont aussi fonctionné au ralenti à cause de la tempête et des très nombreuses absences des étudiants.

La Corporation des enseignants du Québec a envoyé hier un dossier sur la crise scolaire à tous les députés dans le but de contrebalancer "l'opération information" lancée en fin de semaine par la partie patronale.

Ce dossier tombe à point puisque la commission parlementaire de la fonction publique siégera dès jeudi matin pour prendre connaissance du problème causé par le reclassement de milliers d'enseignants dans la province.

De nouveaux développements pourraient d'ailleurs se produire aujourd'hui même puisque l'Alliance des professeurs de Montréal, forte de ses 9.000 membres, doit se réunir en assemblée générale dès cet après-midi pour réévaluer l'ensemble de la situation.

Pour le moment, la situation reste floue sur le front des enseignants; la moitié des associations ont présenté un mandat d'action. Le reste hésite fortement à entrer dans le mouvement des grèves tournantes ou totales. Les présidents de syndicats, réunis à Montréal en fin de semaine, ne semblent pas être parvenus à un accord sur la marche à suivre.

Pendant que les syndicats les plus engagés veulent poursuivre et intensifier l'action, d'autres souhaitent une trêve et la reprise des négociations pendant que le reste compte plutôt sur la médiation de la commission parlementaire de la fonction publique (et non de l'éducation).

Les créditistes de la C-B. se rallient à ceux du Québec

VANCOUVER (CP) — Les adhérents au mouvement créditiste fédéral en Colombie-Britannique sont à refondre toute leur organisation et caressent l'espoir de devenir un jour des candidats sérieux à Ottawa, avec l'appui du Ralliement des créditistes du Québec.

Le directeur d'un nouveau mouvement appelé Société fédérale du ralliement créditiste (Federal Society Credit Rally) M. Gayle Dewhurst, a précisé cette semaine qu'aux prochaines élections fédérales, le mouvement tenterait de présenter des candidats dans toutes les circonscriptions de la Colombie-Britannique.

La semaine dernière, a-t-il précisé, les adhérents d'un groupe créditiste local ont décidé à l'unanimité de former un front commun avec les créditistes québécois de Réal Caouette et ont changé le nom de leur mouvement en celui de Surrey Federal Social Credit Rally.

Le mouvement créditiste de la Colombie-Britannique établira des succursales semblables dans les régions de New Westminster, Burnaby, Richmond et Delta.

M. Len Albanese, président intérimaire du mouvement créditiste de la Colombie-Britannique, sera remplacé officiellement à ce poste au congrès de leadership du parti qui doit se dérouler à Vancouver en avril.

Au dernier congrès du parti, l'automne dernier, les délégués avaient convenu que le mouvement devrait chercher à élire des représentants au niveau fédéral, mais n'avaient pu tomber d'accord sur les moyens à prendre.

A cette époque, ils étaient déchirés entre l'appui à apporter à l'ancienne organisation nationale du crédit social autrefois dirigée par M. Robert Thompson, maintenant député progressiste-conservateur et celui à donner aux créditistes de M. Réal Caouette, qui détient 14 sièges aux Communes.

Dans ce contexte, il n'est pas impossible (même si c'est peu probable), que le syndicat montréalais revise son attitude et accepte de modifier sa stratégie. Il est aussi possible que les enseignants de la métropole préfèrent poursuivre leur pression et garder ainsi l'initiative des opérations. Il est notoire, en effet, que plusieurs enseignants de Montréal n'ont aucune confiance en leurs représentants à la table de négociation.

La CEQ, dans la lettre qu'elle a adressée à tous les "élus du peuple", rappelle les grandes lignes du conflit scolaire actuel et les points qu'elle revendique particulièrement.

"Nous ne pouvons permettre à notre

employeur, même s'il est le gouvernement du Québec, de s'approprier, en cours de convention, un des objets les plus durement conquis de nos conditions de travail, soit les normes d'évaluation de la scolarité. Depuis des années, le gouvernement et la société ont incité les enseignants à améliorer leur scolarité, si bien qu'on en a fait un facteur de rémunération négocié par convention collective.

"Les enseignants, affirme cette lettre, ne font que réclamer un droit bien normal, celui de l'intangibilité du statut que leur vaut leur scolarité et celui de négocier tous les facteurs qui établissent leur rémunération."

La GRC avait priorité sur les communiqués du FLQ

par Guy Deshaies

La Gendarmerie royale du Canada avait priorité sur les communiqués qui émanaient du FLQ durant la crise d'octobre.

C'est au bureau de la GRC, à Ottawa, que ces communiqués, du moins ceux de la cellule Chenier, étaient d'abord acheminés puis examinés avant d'être retournés à Sûreté du Québec.

Hier, au procès de Paul Rose, la Couronne a retracé le chemin de cinq communiqués relatifs à l'enlèvement de M. Laporte, depuis leur découverte par des journalistes jusqu'à leur production devant le tribunal.

Dans tous les cas, ces communiqués de la cellule Chenier passaient du journaliste à un agent de la SQ qui les remettait immédiatement à un agent de la RCMP qui lui les apportait tout de suite à Ottawa où l'on procédait aux expertises. Après cela, les documents étaient retournés aux laboratoires de l'Institut médico-légal de la SQ, rue Parthenais. Certains de ces documents ont été, par la suite repris par la RCMP jusqu'à ce jour.

Me Jacques Ducros, procureur de la Couronne, établira pareilles chaînes de possession pour trois autres communiqués du FLQ aujourd'hui. Il y a eu en effet huit communiqués de la cellule Chenier revendiquant l'enlèvement de Pierre Laporte et négociant la liberté de l'otage.

La plupart de ces communiqués étaient accompagnés soit d'une lettre manuscrite de Pierre Laporte, soit d'une pièce d'identité du ministre kidnappé. Les

premiers témoins, soit MM. Normand Maltais et Daniel Mc-Ginnis, journalistes à la station CKAC, ont été appelés hier à lire les documents et à les identifier comme étant bien ceux qu'ils avaient trouvés à divers endroits par suite d'appels anonymes.

Tous les policiers qui ont par la suite manipulé ces communiqués et pièces à conviction sont venus témoigner pour dire ainsi qu'on a pu se rendre compte que la RCMP avait les communiqués en première main avant tout autre corps policier et c'est pour cette raison que, durant la crise, les journalistes tentaient vainement de faire établir par la SQ l'authenticité des documents. Tout se faisait à Ottawa.

Ces communiqués furent trouvés les 11 et 12 octobre derniers. On y trouve deux lettres de Pierre Laporte, dont une à Robert Bourassa l'enjoignant de faire arrêter les recherches policières et lui remettant sa vie entre les mains. Quant au FLQ, il menaçait d'exécuter l'otage si le gouvernement ne se rendait pas aux exigences précédemment formulées par la cellule qui se réclamait de l'enlèvement de James Richard Cross.

Il est possible que Me Ducros commence cet après-midi sa preuve de la mort de Pierre Laporte. Entre-temps, Paul Rose qui est exclu de la cour et qui n'assiste pas à son procès n'a eu aucune représentation à faire mais on a appris de source certaine que Rose avait en main une requête pour mistrial qu'il a l'intention de présenter, on ne sait quand, au juge Marcel Nichols.

TEL QU'ANNONCÉ À LA TV

INDISPENSABLE

COMBATTRE LA POLLUTION C'EST NOTRE SPECIALITE

- UNE FOIS POUR TOUTES, REGLEZ VOS PROBLEMES DE MAISON AVEC LE PURIFICATEUR D'AIR ERZON.
- LE SEUL PURIFICATEUR D'AIR AVEC LAMPE A MERCURE GENERAL ELECTRIC
- AVANT D'ACHETER UNE IMITATION DE PURIFICATEUR, CONSULTEZ VOTRE DEPOSITAIRE ERZON, RECONNU PAR DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS.

ERZON ÉLIMINE

- Toutes senteurs
- Fumée (cigares, cigarettes)
- Odeurs (cuisine)
- Humidité
- Poussière
- Pas plus gros qu'un radio
- Aucun produit à ajouter
- Aucun installation
- Moins de 5¢ par semaine
- Satisfaction garantie

DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT
SIÈGE SOCIAL 692 O., Jean-Talon, Montréal - 273-7734

DISTRIBUTEURS:
Pour Québec: M. Francoeur, 1358, St-Leandre, Ancienne Lorette, 872-1501
Trois-Rivières: H. Piché, 979, St-Ursule, 375-0542
St-Hyacinthe: Ferdinand Robert, 2045, rue Scotte, 774-7489

Sans obligation de votre part, posez ce coupon dès aujourd'hui pour obtenir plus de renseignements.

Nom
Adresse
Ville
Tél.: L.D.

EXPOSITION DE PEINTURES

ALAIN THOMAS

Artiste de réputation internationale

du 25 février au 14 mars 1971.

A la Place Bonaventure de Montréal
Local 85, à l'étage des Boutiques

Entrée par la rue LaGauchetière, coin Université
Montréal, donnant directement sur l'exposition.

Pour information, appeler 655-1967 L'entrée est libre.

GRÂCE À UNE ENTENTE DE CO-ÉDITION ENTRE ROBERT LAFFONT ET LES ÉDITIONS DU JOUR

CE LIVRE DISCUTÉ DANS LE MONDE ENTIER EST DÉJÀ EN VENTE AU QUÉBEC (AVANT PARIS... AU PRIX DE PARIS)

SOUVENIRS de KHROUCHTCHEV

• Un document étonnant bourré de révélations et d'anecdotes
• L'événement de l'année! • 600 pages abondamment illustrées.

En vente partout à \$7.00 - Distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 849-2228)



éditorial

Le gouvernement Bourassa après neuf mois

Les discours officiels qui marquent l'ouverture des sessions parlementaires sont devenus des documents plutôt vagues qui révèlent peut-être l'état d'esprit du gouvernement mais n'apportent guère de lumière sur les intentions précises de celui-ci.

Le document qu'a livré hier M. Bourassa n'échappe pas à cette règle. L'esprit en est louable: il témoigne, de la part du gouvernement, d'une modestie de bon aloi, d'un respect du milieu et d'un souci de construire qui valent facilement la rhétorique pompeuse mais impuissante de certains adversaires. Quant aux projets que le discours annonce, il faudra attendre d'en connaître le contenu précis avant d'en pouvoir apprécier la valeur.

Ce qui retient davantage l'attention, en ce début de session, c'est plutôt l'impression générale que crée le gouvernement Bourassa après neuf mois. S'il fallait résumer d'un trait cette impression, nous dirions volontiers que ce gouvernement n'a pas trahi ses intentions fondamentales mais qu'il s'est révélé, à l'épreuve, beaucoup plus incertain, et moins solidement équipé, qu'on l'avait souhaité.

Parler d'un gouvernement, sous notre régime parlementaire, c'est d'abord parler de son chef, étant donné la très grande autorité que notre régime lui confère.

La fonction de premier ministre du Québec a quelque chose de redoutable: elle peut transformer en un homme de grande valeur un politicien qu'on avait trouvé jusque-là plutôt ordinaire. Elle peut aussi faire apparaître sous un jour plus faible certains hommes dont on eût attendu davantage. Jean Lesage et Daniel Johnson furent métamorphosés par leur séjour dans la fonction de premier ministre. Antonio Barrette et Jean-Jacques Bertrand en sortirent écrasés.

Il est trop tôt, après neuf mois, pour prédire ce qu'il arrivera de M. Bourassa. Ce qu'on sait toutefois, c'est que ce dernier s'est montré moins fort, moins vigoureux, moins résolu qu'on ne s'y attendait.

Au plan des orientations, M. Bourassa a beaucoup parlé depuis mai dernier. Sur aucune des grandes questions qui hantent le Québec, on ne sait cependant vraiment à quoi s'en tenir à son sujet. La dernière conférence constitutionnelle, le malaise tout récent à propos des droits linguistiques de la minorité anglophone, la question du français comme langue de travail, l'avenir du secteur public et para-public de l'économie: autant de questions à propos desquelles on a arraché au premier ministre actuel plus de déclarations que n'en a jamais laissé tomber aucun de ses prédécesseurs. Mais il faudrait être malin ou devin pour discerner avec exactitude où le chef du gouvernement entend nous conduire à propos de chacune. M. Bourassa donne l'impression d'osciller tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Il est fortement enclin à gouverner surtout par "consensus", c'est-à-dire, en définitive, par compromis.

On a peine à discerner où vont ses préférences, s'il en a.

La même hésitation se manifeste au niveau des hommes. Dans la formation de son cabinet, M. Bourassa avait déjà montré qu'il attache presque autant d'importance aux facteurs personnels qu'à la compétence objective. Rien n'est venu dissiper cette impression depuis neuf mois. M. Bourassa apprécie la compétence: à preuve, le choix d'un Jean Cournoyer comme successeur de Pierre Laporte. Il semble aussi ne pas détester la médiocrité qui accompagne souvent la partisanerie: à preuve le fait qu'il ne paraît pas trop souffrir de la compagnie de trop nombreux députés et ministres de cette engeance.

Les orientations fondamentales qui caractérisent le gouvernement Bourassa viendront, si elles doivent venir, après coup. Le chef du gouvernement donne, pour le moment, l'impression de naviguer au jour le jour, de chercher sa voie, d'hésiter à faire les choix que son poste lui impose.

M. Bourassa cultive auprès du grand public une image qui le fait volontiers apparaître comme un homme politique accordé aux attentes de l'homme moyen, de la majorité silencieuse. Cela, jusqu'à maintenant, l'a bien servi. Mais plusieurs commencent à se demander si le chef actuel du gouvernement, derrière l'aisance apparente de ses réponses, ne serait pas, en réalité, un homme politique assez traditionnel qui serait plutôt tenté de suivre le courant de l'opinion que de proposer à ses concitoyens les options percutantes qui les sortiraient des sentiers battus. On appréciait naguère chez M. Bourassa l'homme d'étude, le politique soucieux de technicité. On a surtout vu se manifester au cours des derniers mois le politique assez peu différent, tout compte fait, des hommes de la génération précédente.

Pour un gouvernement qui se pique d'inscrire au premier plan de ses préoccupations le développement économique, le gouvernement Bourassa est à court de ministres capables d'incarner cet objectif. M. Bourassa avait sans doute pensé diriger lui-même de très près cet aspect de l'action gouvernementale: l'expérience lui aura vite appris que le premier ministre, devant se réserver pour des tâches plus générales, ne saurait disposer du temps et de l'énergie requis à cette fin.

Parmi les autres membres du cabinet, on n'en voit aucun qui ait, au plan économique, l'autorité d'un Claude Castonguay en matière de politique sociale ou même la serene efficacité d'un Guy Saint-Pierre dans le secteur de l'éducation. Les principaux ministres "économiques" sont à peu près tous, sauf M. Gérard D. Lévesque (dont le dynamisme laisse à désirer) des hommes très jeunes, qui n'ont pas eu le temps de faire leurs preuves ailleurs avant d'entrer en politique. Il manque, dans ce secteur, au moins un homme qui aurait vraiment de l'autorité et du dynamisme. Les milieux d'affaires avaient salué avec confiance l'avènement de l'équipe Bourassa. Ils commencent à déchanter devant l'impossibilité où ils

se trouvent d'ouvrir avec celui-ci un dialogue axé sur l'action concrète.

Au sein de l'équipe Bourassa, il n'existe pas actuellement — et c'est heureux — de membres qui chercheraient à tout prix à voler la vedette ou qui tenteraient de se bâtir un empire personnel. Le caractère un peu terne de l'équipe Bourassa lui a permis de fonctionner suivant un esprit de collaboration qui paraît excellent. On a néanmoins vu se manifester depuis quelque temps les éléments de ce qui pourrait devenir un noyau plus dynamique. Des hommes comme Claude Castonguay, Jean Cournoyer, Jean-Paul L'Allier et Guy Saint-Pierre semblent conscients du caractère efficace, compétent, progressiste et "québécois" que doit revêtir leur action pour n'être pas vouée à l'échec ou à la médiocrité. Ils semblent capables de s'élever au-dessus de la partisanerie mesquine. Sont-ils assez nombreux pour servir de moteur au gouvernement? M. Bourassa sera-t-il assez résolu pour arbitrer en se solidarissant avec eux les tensions qui pourraient surgir?

Il reste enfin un point dont sont très conscients ceux qui suivent de près la marche des affaires: c'est la faiblesse du bureau du premier ministre. Celui-ci s'est entouré, après son élection, d'une équipe hétéroclite comprenant, d'un côté, des hommes qui ont été formés dans les corridors de la politique partisane, et de l'autre, des hommes sans expérience issus en droite ligne des études universitaires. Cette équipe ne fait pas le poids en face des tâches extrêmement complexes qui assaillent quotidiennement le bureau du premier ministre: il y manque des grands techniciens de l'administration publique et des conseillers politiques d'emvergure. Le bureau du premier ministre, dans un gouvernement moderne, est un lieu absolument vital. Il doit être l'axe autour duquel gravite l'action du gouvernement. À Québec, ce bureau est formé d'hommes qui apparaissent comme des "annexes" plutôt que des collaborateurs, au sens fort du terme, du premier ministre.

On connaîtra mieux, après la session qui s'est ouverte hier, la vraie mesure du gouvernement Bourassa. Mais il ne faut pas s'imaginer que le bilan législatif est le seul, et même le meilleur, critère pour juger de la qualité d'un gouvernement. M. Bertrand eut un bilan législatif très impressionnant: il dirigea néanmoins un gouvernement qui fut jugé faible.

En plus d'être fort en législation, un gouvernement doit être capable d'imprimer souffle et direction à l'appareil gouvernemental. Il doit être capable de prendre les options qui feront avancer une société sans la déchirer ni la bouleverser inutilement. Pour faire face à ces exigences, M. Bourassa devra se définir lui-même avec plus de netteté. Il devra aussi renforcer sans délai l'équipe appelée à assurer sous sa direction, tant au plan ministériel qu'au plan exécutif, la conduite du gouvernement.

Claude RYAN

Au terme d'une longue trajectoire

Le Québec deviendra-t-il enfin la patrie des Canadiens français?

par Michel Brunet

L'histoire des habitants francophones de la vallée du Saint-Laurent peut se résumer par une quête incessante mais jusqu'ici toujours vaine d'une patrie. Cette longue et épuisante recherche collective dure depuis plus de trois cent cinquante ans. Se terminera-t-elle par le succès que tant de patience et de sacrifices lui méritent ou aboutira-t-elle à un échec dû aux détermismes séculaires de notre histoire? Le moment est venu de nous poser cette question et d'y répondre en toute lucidité.

Origine de la nation "canadienne"

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les Français qui s'établirent définitivement au Canada voulurent s'y bâtir une patrie. C'est pourquoi leurs descendants abandonnèrent le nom qu'ils avaient reçu du pays de leurs parents. Ils s'identifièrent comme Canadiens. La mère patrie elle-même, bien que certains de ses représentants officiels les accusaient d'ingratitude, leur reconnut le droit de se dire hommes et femmes d'un pays bien à eux. Le milieu où ils vivaient leur avait donné un caractère distinctif, une "fierté canadienne" selon l'expression de l'intendant Dupuy en 1727.

Pour édifier et conserver cette patrie, cinq générations de Canadiens, appuyés par leur métropole-nourricière, relevèrent une longue succession de défis. Le climat rigoureux des hivers canadiens ne les découragea pas et ils s'y adaptèrent très tôt. Le continent leur révéla rapidement tous ses secrets. Ils l'exploquèrent au nord, à l'ouest et au sud. Aventuriers intrépides, ils prirent possession des grandes voies de communication vers l'interland et s'allièrent aux diverses tribus indiennes qui y habitaient pour bloquer l'expansion des colons britanniques qu'ils confinent à la côte atlantique et pour assurer leur monopole du commerce continental.

Les raids des Iroquois et les attaques des Anglais ne les intimidèrent jamais. Avant recours aux tactiques de la guérilla permanente, ils maintinrent un régime de terreur aux frontières des principales colonies britanniques. Leur volonté farouche de protéger la patrie qu'ils s'étaient donnée les avaient rendus téméraires et presque invincibles. Les habitants du Canada — hommes, femmes, vieillards, jeunes gens — savaient que l'avenir de la collectivité dépendait de la contribution maximale de chacun de ses membres.

Ces quelques milliers de "bons patriotes de ce pays", comme les appelait le grand vicariois Perrault (1762) des Trois-Rivières, ne pouvaient pas tenir indéfiniment en échec l'Empire anglo-américain. Les surris de soixante-dix ans qu'ils avaient attaché au destin à force d'audace et de courage ne pouvaient plus être prolongés. Au moment de la capitulation de Montréal (1760), c'est tout un peuple qui s'inclinait, épuisé, devant la force absolue d'un ennemi vingt fois supérieur. Les Canadiens pouvaient au moins se dire qu'ils avaient prouvé au monde entier et à eux-mêmes qu'ils étaient capables de défendre leur patrie et qu'ils méritaient de la conserver.

De la conquête à la révolte de 1837

Le traité de Paris (1763) donna aux Canadiens un nouveau souverain. La vallée du Saint-Laurent devint une province de l'Empire britannique. Néanmoins, ses habitants francophones continuèrent à s'appeler les Canadiens. L'immense majorité d'entre eux ne songea nullement à retourner en France. Le territoire qu'ils habitaient ne demeurait-il pas leur patrie? Pour la garder, ils se montrèrent prêts à crier "Vive George III". D'ailleurs, ils n'avaient aucune raison particulière de regretter Louis XV. Selon leur optique, la vallée du Saint-Laurent continuait d'appartenir à ceux qui y vivaient depuis cent cinquante ans. La nomination d'un évêque et l'Acte de Québec les convainquirent qu'ils poursuivaient leur vie comme collectivité distincte en Amérique du Nord.

L'acte constitutionnel de 1791 et l'introduction des institutions représentatives confirmèrent la population francophone de la vallée du Saint-Laurent dans son vouloir-vivre commun. Les porte-parole qu'elle élut à l'Assemblée législative du Bas-Canada proclamèrent l'existence de la "nation canadienne". Pour en assurer l'épanouissement, ils

L'historien Michel Brunet était hier soir l'invité des sections Rosemont et Meilleur de la SSJB de Montréal. Voici le texte intégral de la cause qu'il a prononcée à cette occasion.

réclamèrent tous les pouvoirs politiques qui revenaient, selon leur interprétation de la constitution de 1791, aux représentants de la majorité des électeurs.

La minorité britannique qui s'était installée sur le territoire du Bas-Canada depuis 1760 n'avait nullement l'intention de reconnaître les droits de la majorité. Se considérant comme les successeurs et les héritiers des conquérants, les British Americans luttaient eux-mêmes pour assurer l'avenir de leur propre collectivité. Deux nations s'affrontaient sur le territoire québécois. Le conflit se transforma en une guerre civile. Les dirigeants de l'Empire britannique suspendirent la constitution de 1791, établirent un régime d'exception et forcèrent les Canadiens à s'annexer à un nouveau Canada. Celui-ci était la patrie des British Americans, devenus depuis 1841 les Canadiens.

Ce fut alors qu'apparurent les Canadiens français. Mis en minorité dans le Canada-Uni, les anciens Canadiens avaient dû renoncer à leur ambition de former une nation distincte dans la vallée du Saint-Laurent. La loi du plus fort les avait privés de leur droit à l'autodétermination. Ils se virent forcés de s'inventer une nouvelle patrie. Ils la conçurent comme un pays mythique dont tous les habitants se diraient "Canadiens". Mais au fond d'eux-mêmes, ils continuaient à se réserver secrètement ce titre, espérant qu'un jour viendrait où ils constitueraient la majorité de la population du pays ou bien réussiraient à convertir les Canadiens à leur propre version du canadianisme.

Le rêve de la "patrie canadienne"

La situation économique précaire du Québec — la situation demeure toujours la même, peu importe sa docilité ou son manque de soumission — obligea des milliers de Canadiens français à émigrer. Un certain nombre s'établirent en Ontario et dans l'Ouest. Néanmoins, ils étaient si peu convaincus que le Canada était leur patrie qu'ils préféraient s'en aller aux États-Unis. En fait, ils ne quittaient pas un territoire national mais fuyaient un milieu où ils étaient quotidiennement humiliés sur le sol même qui avait été autrefois la patrie des Canadiens.

Entre 1880 et 1930, les Canadiens français établis en Nouvelle-Angleterre rêvèrent de s'y construire une nouvelle patrie. Quelques-uns de leurs porte-parole s'imaginèrent qu'une Grande Alliance se conclurait un jour entre toutes les populations francophones du nord-est de l'Amérique. Cet impérialisme naïf des parlants français, qui effaroucha les Irlandais, les Yankees et les Canadiens, n'était qu'un somnifère destiné à consoler un peuple qui se savait sans patrie.

Au Québec et dans les autres provinces où quelques ghettos canadiens — français réussirent à se maintenir, des dirigeants sans imagination mais remplis de bonnes intentions continuèrent à répéter le slogan de Louis-Hippolyte LaFontaine qui avait prédit, en 1840, que tous les habitants du Canada "devront être, comme nous et avant tout, CANADIENS". Georges-Etienne Cartier, Wilfrid Laurier et Ernest Lapointe réciteront sans se lasser la même litane. Ils se lassèrent par une foi aveugle, les Canadiens français attendaient toujours l'apparition de la Terre Promise, ce pays mythique avec lequel ils s'identifieraient, où ils jouiraient des droits reconnus aux propriétaires d'un territoire. La guerre de 1939, le sort réservé à Camille Houde, le plébiscite de 1942, l'humiliation imposée à tous les Canadiens français qui n'acceptaient pas servilement les décisions du Canada anglais obligèrent une partie importante de la population francophone à se poser de nouvelles questions. Le Canada que les British Americans et les Canadiens avaient peuplé et organisé était-il leur patrie? Avaient-ils un avenir comme collectivité distincte dans la Confédération cana-

dienne? Celle-ci deviendrait-elle jamais leur patrie?

Louis Saint-Laurent, dont l'autorité et le prestige étaient indéniables, tenta de convaincre ses compatriotes québécois qu'ils devaient oublier les années troublées de la Deuxième Grande Guerre et relever, une fois de plus, le défi de bâtir une patrie continentale. Sans rejeter complètement son appel, les Canadiens français du Québec chargèrent Maurice Duplessis de mettre un cran d'arrêt au centralisme fédéral. Le nationalisme d'Ottawa leur semblait plus Canadien que canadien. La politique d'immigration d'après-guerre leur rappelait étrangement celle de la période 1880-1914 quand les dirigeants du Canada anglais s'étaient donné l'objectif de prévenir toute French and Polish domination. Les subventions qu'offrit le gouvernement fédéral aux artistes, aux écrivains, aux chercheurs et aux institutions d'enseignement du Québec apparurent comme des cadeaux de Grecs. Maurice Duplessis dénonça cette intervention d'Ottawa dans un domaine réservé à la compétence du gouvernement québécois et fit adopter une loi d'impôt sur les revenus de particuliers afin de pouvoir augmenter les dépenses de l'Etat provincial consacrées à l'enseignement universitaire et à la sécurité sociale. En adoptant cette législation, le gouvernement du Québec commença à se moderniser. La Commission Tremblay, chargée d'étudier les relations fédérales-provinciales, provoqua un mouvement d'opinion publique en faveur de l'autonomie provinciale. Les commissaires-enquêteurs publièrent un volumineux rapport démontrant que le gouvernement du Québec avait des responsabilités particulières envers la population franco-québécoise.

La grande découverte de l'après-guerre

Les Canadiens français du Québec ont découvert entre 1942 et 1960 que, s'ils étaient une minorité en Amérique du Nord et au Canada, ils formaient la majorité des citoyens sur le territoire québécois. Graduellement, ils ont abandonné la mentalité de minoritaires qu'ils avaient acquise après les tragiques événements de 1837-1838 et leur annexion forcée au Canada anglais. La première phase de cette mutation s'est traduite par la nationalisation du gouvernement québécois. Celui-ci, depuis l'adoption du drapeau fleurdélysé en 1948 jusqu'au projet actuel de proclamer une politique linguistique favorable à la langue de la majorité, se voit de plus en plus comme le porte-parole d'une collectivité distincte. Parallèlement à cette évolution, les Canadiens français du Québec se sont transformés en Québécois.

La deuxième phase, dans laquelle nous sommes déjà engagés, c'est la nationalisation du territoire québécois. Celui-ci deviendra l'Etat-Nation des anciens Canadiens ou sera le théâtre de leur dernier sursaut avant de sombrer dans l'assimilation vers laquelle les ont conduits les déterminismes séculaires de leur tragique histoire. Une patrie où les Québécois pourront enfin s'autodéterminer ou une prison qui mettra fin à leur histoire comme collectivité distincte.

La nationalisation du territoire québécois soulèvera la résistance féroce de la minorité anglo-québécoise. Il ne faut pas s'en étonner car celle-ci n'a jamais été préparée à cette échéance et peut compter sur des allies puissants au Canada anglais et sur de nombreuses complications au Québec même. Saint-Léonard, le Bill 63, l'opposition des Anglo-Montréalais au projet d'unifier les commissions scolaires, les camions de la Brink's, les élections du 29 avril 1970, le discours récent du président de la Bank of Montreal qui craint plus l'expansion de la langue française que l'explosion des bombes, la mauvaise volonté manifestée par la General Motors devant les demandes de ses ouvriers qui désirent travailler dans leur langue maternelle, les intrigues qui menacent d'avortement la Communauté urbaine de Montréal, la tension chaque jour plus lourde dans les bureaux, magasins et usines entre employés francophones et anglophones, les divisions linguistiques qui rendent très difficile une action commune au sein des assistés sociaux de la région montréalaise, le langage méprisant et provocateur de certains journaux des quartiers anglo-

Suite à la page 6

bloc-notes

Le sort de Multi-Média

C'est aujourd'hui, à moins de changements de dernière heure, que le conseil des ministres doit donner le feu vert à l'un des plus importants projets d'éducation jamais préparés au Québec. Jusqu'à la fin Multi-Média qui va toucher des milliers d'adultes à Montréal d'abord puis dans toute la province, aura cependant été un projet tenu jalousement secret, à l'abri de l'opinion publique et des organismes intéressés à l'éducation des adultes. C'est pratiquement "en fraude" que certains journalistes et quelques groupements ont pu mettre la main sur l'important rapport à la base de cette révolution proposée dans l'éducation permanente.

Or, avant même que Multi-Média voie le jour, son avenir risque d'être dangereusement compromis si le nouvel organisme qui en aura la responsabilité n'est pas vraiment démocratique.

Lors de la journée d'étude tenue par l'Institut canadien d'éducation des adultes, le 13 février dernier, nous avons eu la surprise d'apprendre non seulement que c'est "par distraction" que la direction générale de l'éducation permanente n'avait pas diffusé la teneur du projet Multi-Média, mais encore, ce qui est le comble, que le projet d'arrêt ministériel à ce sujet, rendu à sa 12e version, avait été rédigé de façon que les ministres approuvent l'affaire "sans se rendre compte de ce qu'ils faisaient".

A la base comme au sommet, les adultes, chômeurs ou ministres, vont ainsi être placés devant un projet d'éducation qui risque, si son ordre n'est mis dans Multi-Média, d'échapper à tout véritable contrôle démocratique. Le plus invraisemblable, c'est que Multi-Média veut placer les adultes "au centre" de cette nouvelle formule d'éducation permanente.

Cautions minoritaires

À différents niveaux, il est vrai, une place a été prévue pour les "étudiants" et les cadres responsables de la marche du système. Mais au coeur même de Multi-Média, dans la commission administrative qui va diriger les opérations, tout le pouvoir réel va être entre les mains de quelques fonctionnaires délégués

par quelques ministères et organismes gouvernementaux, à côté desquels vont siéger, minoritaires et dérisoires cautions, une couple de "représentants de la population".

Telle est du moins le "contenu" du projet d'arrêt, 12e version, qu'un haut-fonctionnaire du ministère de l'éducation transportait dans ses bagages lors de la journée d'étude de l'ICEA.

Un projet de cette envergure aurait normalement dû faire l'objet d'une loi. Depuis le temps que les hommes politiques se battent les flancs avec les slogans de la "participation" et de la "démocratisation" ils ont enfin une occasion de lancer une initiative qui incarnera réellement cette philosophie politique. Les commissions scolaires comme les cégeps et les universités, avec plus ou moins de bonheur et de justice, tentent de conserver ou de développer des directions démocratiques où la population est vraiment représentée. Pendant encore combien de temps les adultes du recyclage et de la formation permanente seront-ils tenus dans d'infortunées maternités bureaucratiques?

S'il est trop tard pour lancer Multi-Média par une loi, il ne l'est pas pour inscrire dans l'arrêt et les règlements administratifs une direction qui soit autre chose qu'une caricature de la participation démocratique.

La place des ministères

À cet égard, il y a lieu de faire une distinction entre la direction même de Multi-Média, qui ne sera jamais assez majoritairement représentative de la population et des organismes vraiment engagés dans l'éducation des adultes, et les services exécutifs auxquels les différents ministères devraient contribuer.

Multi-Média n'est pas seulement l'affaire de la direction générale de l'éducation permanente ou du ministère des communications, ou encore d'organismes comme Radio-Québec. Si bien des ministères et des organismes publics doivent y collaborer, aucun ne doit en prendre le contrôle, et la meilleure façon d'empêcher que le projet soit victime des rivalités interministérielles, c'est encore d'en confier la tête à des représentants de la population.

Cette garantie étant inscrite dans le projet, il serait alors plus facile et logique d'établir la part de service qui pourrait venir de telle ou telle branche gouvernementale. Il serait assez invraisemblable, par exemple, que les ministères du travail et de la main-d'oeuvre et

des affaires sociales soient tenus à l'écart de Multi-Média.

Est-il trop tard pour que Multi-Média, dont le lancement a déjà trop tardé, soit réalisé sur une base à la fois démocratique et administrativement cohérente? Est-il impossible en 1971 qu'un organisme d'éducation des adultes soit d'abord confié aux premiers intéressés? Si les empires ministériels sont-ils si retranchés dans leur routine et leur futile vanité qu'il soit inconcevable d'envisager une co-responsabilité étendue à tous les ministères et organismes gouvernementaux impliqués dans la mise en marche de Multi-Média?

On saura bientôt si les ministres auront été les premiers instruments et les premiers bénéficiaires d'une réforme fondée sur le respect des adultes, ou les dernières dupes d'une pratique de manipulation administrative qui a plongé dans le marasme culturel et social tant de Québécois qui méritaient davantage de l'Etat et de l'éducation.

Jean-Claude LECLERC

Les Juifs d'Union soviétique

La Conférence mondiale des communistes juives pour les Juifs d'URSS, qui s'est ouverte hier à Bruxelles, apportera peut-être des informations plus précises sur le sort des Juifs en Union soviétique, mais elle soulève un problème qui tient à la fois aux structures mêmes de la société soviétique et au cas particulier du peuple juif.

Les autorités belges ont rejeté avec raison les protestations de Moscou qui voit dans cette conférence une provocation antisoviétique; il s'agit d'un organisme privé qui a le droit de poser le problème devant l'opinion mondiale. Une délegation de Juifs russes s'est rendue aussi à Bruxelles pour dénoncer la conférence et affirmer que les trois millions de Juifs de l'URSS sont satisfaits de leur sort.

Le débat tourne autour du fait que les autorités soviétiques ne permettent pas aux Juifs du pays d'émigrer en Israël s'ils le désirent, et des sanctions ont été prises contre des Juifs qui voulaient fuir clandestinement. Selon les usages des démocraties occidentales on peut blâmer les autorités soviétiques d'adopter une politique aussi rigide contre l'émigration, mais c'est une politique qui ne vise pas seulement les Juifs; elle s'applique à tous les citoyens, non seulement en Russie, mais jusqu'en Allemagne de l'Est; on a édifié le fameux mur de

Berlin pour arrêter les migrations massives d'Allemands de l'Est. Il s'agit donc d'un phénomène qui tient au régime dictatorial des pays communistes.

D'autre part, l'Etat d'Israël a pu augmenter sa population grâce à l'immigration de Juifs venant du monde entier, et ce mouvement se poursuit à un rythme rapide: depuis 1948, Israël a accueilli plus de 1.250.000 immigrants juifs venant de cent pays et notamment des pays arabes voisins. Un grand nombre des premiers immigrants venaient des pays de l'Europe de l'Est et fuyaient des régions où tant de leurs frères avaient été exterminés durant la deuxième guerre mondiale.

Il existe aujourd'hui en URSS des populations juives qu'Israël pourrait recruter d'autres citoyens en grand nombre si le régime soviétique le permettait. L'alliance de Moscou avec les pays arabes est de nature à aggraver les tensions et peut expliquer la rigueur des autorités soviétiques dans la lutte contre la migration de citoyens qui sont particulièrement attirés vers Israël.

Les dirigeants de la conférence de Bruxelles soutiennent que les Juifs de Russie sont l'objet d'une persécution religieuse. On peut dire que c'est plus ou moins le cas de toute la population soviétique, car le régime est par définition hostile à la religion. La constitution soviétique proclame la liberté du culte et aussi la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cela signifie que si les gens veulent des lieux de culte ils doivent les financer eux-mêmes; or dans le système économique de l'URSS, les salaires sont modiques, et c'est l'Etat qui tient les magasins, et fixe les prix. Par conséquent, il est facile au régime de contrôler le budget des gens de telle sorte qu'il ne reste rien pour le culte. Cela explique le petit nombre des églises même dans les grandes villes. On s'arrange pour qu'il en reste, afin de démontrer la "liberté" du culte, mais cela demeure symbolique.

Ce problème particulier des Juifs russes attirés vers Israël illustre les contraintes dictatoriales d'un régime qui limite strictement les libertés des citoyens. C'est possible qu'il y ait une persécution particulière contre les Juifs, encore que le président du Congrès mondial juif, M. Goldman, estime qu'on a exagéré et dramatisé cette situation. Mais c'est toute la population qui est soumise en pratique à des contraintes qui limitent ou suppriment la liberté, notamment dans le domaine religieux.

Paul SAURIOL

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 101. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne, \$35 par année, six mois: \$19. A l'étranger: \$40 par année, six mois: \$22, trois mois: \$12. Edition du samedi: \$10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

M. Robert Bourassa

Le débat public est la seule façon d'assurer la paix sociale

Voici le texte intégral du discours de politique générale du premier ministre, M. Robert Bourassa, lors de l'ouverture, hier, de la 2e session de la 29e législature de l'Assemblée nationale. Les sous-titres sont du Devoir.

Cette deuxième session de la vingt-deuxième législature du Parlement québécois s'ouvre à un moment où le Québec doit faire face à des problèmes qui doivent mobiliser toutes ses énergies. Les affaires du Québec ont leurs difficultés, leurs embûches et leurs défis. Je n'ai pas l'intention dans ces quelques notes inaugurales ni de masquer la vérité ni de camoufler l'urgence de certaines situations, tout comme il serait déraisonnable de faire preuve de pessimisme devant la nature des tâches que nous avons à accomplir. Ces tâches, elles sont certes difficiles, mais elles sont aussi exaltantes. Les problèmes de notre temps commandent à ceux qui sont chargés des affaires publiques beaucoup de lucidité et de raison tant sont fortes les passions des hommes et divisés leurs intérêts.

C'est à cette lucidité et à cette vérité que nous entendons nous attacher.

L'arbitrage parlementaire

À travers les tensions des groupes et leurs exigences, il nous faut chercher des accommodements raisonnables et trouver des points de rencontre qui se rapprochent le plus idéalement possible de la satisfaction du bien commun. Le rôle du gouvernement à cet égard est de proposer aux élus les solutions qui lui paraissent les plus conformes à l'intérêt collectif. Grâce aux moyens dont il dispose, le pouvoir exécutif a déjà effectué un premier arbitrage. D'autres sont nécessaires. Croyez bien que le gouvernement ne se formalisera pas des solutions appropriées qui pourraient lui venir des diverses oppositions, car nous sommes convaincus que le débat public est la seule façon de faire avancer les choses et d'assurer la paix sociale.

Le gouvernement a sa responsabilité. L'opposition à la sienne. C'est dans cette assemblée que chacun de nous doit assumer sa responsabilité d'élu du peuple.

Certes, le débat parlementaire a parfois ses lenteurs. La marche des événements, plus rapide que jamais, fait qu'il a parfois du mal à garder le contact avec le cœur des problèmes. Cependant, malgré ses imperfections, le débat parlementaire est le seul moyen d'en arriver à un consensus qui satisfasse l'ensemble des citoyens. Je ne préjuge pas les vertus inconditionnelles du système parlementaire. Je constate simplement que nous n'avons pas le choix sur l'abandon même directement à la violence et au mépris de la vie. Des événements qui nous ont touchés de trop près ont illustré jusqu'à quel point peuvent aller les passions lorsqu'elles ne sont pas tempérées par les règles de la discussion publique.

À nous de faire en sorte que notre assemblée remplisse véritablement son rôle.

Le gouvernement présentera à l'Assemblée nationale un ensemble de mesures législatives qui auront une influence déterminante sur notre avenir économique, social et culturel. Ces mesures législatives ne sont évidemment pas exclusives. Les ministères et les organismes gouvernementaux participent aussi très directement à la solution des problèmes québécois. Leurs décisions administratives n'ont peut-être pas toujours l'éclat des actes législatifs, elles n'en sont pas moins importantes pour l'avenir du Québec.

Nous ne prétendons pas en une session parlementaire résoudre tous les problèmes du Québec. La nature des dossiers qui retiennent notre attention interdit pareille approche. Dans notre société, chacun joue sa partition. Il y a ceux qui parlent des solutions, il y a ceux qui les font. Ces derniers servent leurs concitoyens avec tellement plus de mérite que les plus turbulents tenors de nos places publiques.

Comme gouvernement, nous sommes là pour agir. Nous avons agi et nous continuerons d'agir.

Progrès indissociables

Le thème du développement économique a été et demeure la principale pré-

occupation du gouvernement. Préoccupation principale n'est pas préoccupation exclusive. Rien n'est pour autant sacrifié au rayonnement culturel et à la dignité sociale du fait que nous concentrons nos efforts et sur le développement économique et sur les problèmes particulièrement aigus du chômage et du sous-emploi de nos ressources.

Le progrès économique n'est pas dissociable du progrès social et culturel. D'aucuns ont tendance à isoler cette priorité gouvernementale et à l'opposer aux autres pôles de croissance de notre société. Ils transforment ce qui est chez nous une stricte priorité d'action en une sorte d'obsession du court terme, voire d'absence de définition globale de la société québécoise. Les définisseurs professionnels de situations doivent peut-être rappeler à ceux qui gouvernent qu'ils ne sont pas uniquement d'honnêtes administrateurs des dépenses publiques. Ils devraient cependant comprendre que c'est précisément parce que nous voulons dépasser le court terme que nous avons inscrit le développement économique en tête de liste de nos objectifs.

Sans compréhension et sans maîtrise relative des données économiques qui conditionnent largement notre vie individuelle et collective, nous risquons de retourner à un modèle de société fermée que nous avons trop longtemps connue.

Le style d'action du gouvernement actuel en est un effort d'interprétation globale de la réalité québécoise.

Dans la mesure où le succès économique est un élément déterminant du développement de la collectivité québécoise, une condition nécessaire et un facteur essentiel à la réalisation de ses aspirations culturelles et sociales, il devient une motivation aussi stimulante que l'ont été la démocratisation de l'éducation et les autres grandes réformes et innovations de la Révolution tranquille.

Dans cette perspective, nous trouvons sous l'aspect rigoureux du développement économique les voies prometteuses d'une nouvelle ambition collective, celle d'une plus grande prospérité pour tous les Québécois.

Cela demeure aujourd'hui plus que jamais, notre conviction.

Oubliant nos intérêts partisans, nous devons faire collectivement nôtre, l'objectif de la croissance économique. Je comprendrais mal que des Québécois dignes de ce nom se réjouissent de l'augmentation du chômage et applaudissent à cette réalité du seul fait qu'ils croient y trouver une défense de leurs thèses partisans. Que d'aucuns parmi nous conservent à l'égard des actions économiques du gouvernement une vigilance critique et positive, je le comprends facilement. J'ose croire cependant qu'aucun d'entre eux ne rêve de bâtir son avenir sur l'affaiblissement de notre peuple.

La critique est certainement utile et nécessaire.

L'action l'est assurément davantage.

Bâtir l'avenir, c'est bien de cela qu'il s'agit. Membres d'une communauté d'un modèle exclusif, il nous resterons et nous accentuerons les traits spécifiques de ce que nous sommes dans la mesure seulement où nous sortirons de notre situation d'infériorité économique.

C'est à cela que nous entendons continuer de travailler.

Nous agissons partout où cela est possible, avec tous les moyens à notre disposition, et en nous donnant d'autres outils au besoin.

Nous voulons ainsi d'une part limiter à un strict minimum les contraintes d'une conjoncture économique continuellement défavorable. Et d'autre part, amorcer la relance indispensable à la vitalité de notre développement.

Le gouvernement sait bien qu'en plaçant le développement économique et la lutte contre le chômage au premier chef de ses activités, il doit tenir compte également d'une foule de facteurs sur lesquels il ne peut avoir qu'un contrôle relatif. Le gouvernement du Québec pourrait facilement faire retomber sur d'autres le fardeau du chômage et de tout ce qui l'accompagne. Ce n'est ni le style, ni l'approche du gouvernement que je dirige. Aussi, quelles que soient les limites de nos responsabilités, nous poursuivons les efforts déjà engagés, nous mettrons de l'avant de

nouveaux programmes visant à ranimer le développement industriel, commercial et financier et à réactiver l'emploi.

En un mot, nous prendrons nos responsabilités et la population en jugera.

Mesures proposées

Les lois actuelles d'aide au développement industriel seront orientées en vue d'une meilleure utilisation des ressources. De caractère sélectif, de nouveaux programmes d'aide à certains types d'entreprises viseront à modifier la structure industrielle québécoise dans un sens plus favorable. Les industries motrices de développement et créatrices d'emplois seront privilégiées dans l'attribution des subventions publiques. Programmes d'assistance technique aux petites et moyennes entreprises, loi des fonds industriels municipaux, assistance aux commissariats industriels, prêts à taux d'intérêts réduits, création d'une agence de développement industriel, participation accrue à l'objectif de développement des ministères à vocation économique, comme ceux des terres et forêts, des richesses naturelles et du tourisme, et des organismes para-gouvernementaux dont Soquem dans le secteur minier, voilà quelques-unes des mesures qui seront soumises à l'attention de l'Assemblée nationale et qui viendront compléter les décisions administratives, financières et budgétaires prises ces derniers temps ou qui seront annoncées sous peu.

Tous les efforts du Québec pour orienter de façon rationnelle son développement pourraient toutefois tourner à vide et ne produire que des résultats marginaux, si les politiques fiscales, tarifaires et monétaires du gouvernement central ne sont pas coordonnées avec nos priorités de développement. Premier responsable du territoire où il exerce ses compétences et du bien-être de la population dont il est le mandataire, le gouvernement du Québec fera en sorte que l'action des autres gouvernements soit conjuguée à la sienne.

En ce qui concerne la politique tarifaire et commerciale, nous insisterons de façon systématique pour que celle-ci tienne compte des caractères particuliers de la structure industrielle québécoise, de la vulnérabilité de certains de nos secteurs comme des possibilités d'expansion de certains autres. Ceci, avec la même fermeté que le gouvernement fédéral à modifier sa politique anti-inflationniste pour une politique de lutte contre le chômage ou encore à préciser certaines dispositions du Livre blanc sur la fiscalité — ce qui, on le sait — a permis le déblocage d'importants investissements miniers, déblocage qui en amènera d'autres sous peu.

Bref, le fédéralisme canadien doit tenir compte autant des impératifs nécessaires au développement économique du Québec ou au caractère culturel distinct de la société québécoise.

D'ailleurs, nous ne pouvons que nous réjouir du fait que la politique fédérale de développement régional a apporté au Québec, ces derniers temps, des avantages économiques importants.

Collaboration économique et maîtrise culturelle

Nous croyons en la possibilité d'une véritable affirmation de notre identité culturelle dans le régime fédéral. Affirmation culturelle, c'est-à-dire maîtrise par le Québec et des moyens financiers et des compétences constitutionnelles lui permettant de promouvoir l'avenir culturel des Québécois.

Par ailleurs, le vaste champ de l'économie appelle le Québec à collaborer avec les membres de la fédération canadienne et le pouvoir fédéral, à l'établissement des politiques qui ont une influence directe ou indirecte sur son développement.

Toute interprétation du fédéralisme qui ne reconnaît pas cette double réalité fondamentale, nous apparaît fautive.

Nos positions à la dernière conférence constitutionnelle ont traduit cette dimension de la réalité québécoise. Nos réserves ont voulu témoigner de notre volonté d'associer la population du Québec à la définition de ce nouveau fédéralisme. Malgré les difficultés inhérentes à ce processus de la révision constitutionnelle, je suis convaincu qu'il est possible à des hommes qu'anime une mé-

me volonté de servir l'intérêt public, quel que soit le niveau de gouvernement où ils exercent leurs activités, d'harmoniser les politiques indispensables au bien-être des collectivités dont — faut-il le rappeler — ils ne sont que les serviteurs.

En plus d'être saisis prochainement de ce problème fondamental, les députés auront à étudier des lois importantes concernant nos affaires sociales. Des lois sur les établissements de santé et de bien-être et sur les offices régionaux de santé et de services sociaux favoriseront la décentralisation de ces organismes, enlevant ainsi à l'aide de l'État le caractère paternaliste qu'elle pourrait avoir. Nous serons appelés à adopter des positions de principe sur un projet majeur de refonte du droit professionnel dans les domaines de la santé et du bien-être. Cette loi visera à démocratiser les structures de corporations professionnelles du Québec. Toutes ces lois contribueront à réaliser notre programme de justice et de progrès social pour tous les citoyens du Québec.

L'éducation

Au chapitre de l'éducation, l'Assemblée nationale étudiera la loi de la restructuration scolaire sur l'île de Montréal, celle du regroupement des commissions scolaires sur le territoire québécois, et plusieurs autres lois, toutes orientées vers l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Sur le plan de la vie démocratique québécoise, nous serons appelés à poursuivre et à intensifier le rythme des travaux de la Commission de la réforme électorale. Déjà, nous avons accompli un premier travail de déblayage et nous avons une idée plus précise de la portée et des limites de la réforme de notre système électoral.

Une réunion des représentants des quatre partis de cette assemblée a eu lieu la semaine dernière afin d'arrêter les modalités du travail de la Commission et de déterminer certaines échéances. À la suite d'une entente entre les représentants des partis, ces modalités seront rendues publiques par le président de la Commission dès cette semaine.

Il n'est pas nécessaire d'insister à nouveau pour rappeler à cette assemblée tout l'intérêt que le gouvernement porte à cette importante question.

Notre objectif, et je suis sûr qu'il est partagé par tous les membres de cette assemblée, c'est de fournir à notre démocratie des moyens d'expression qui puissent mieux refléter les diverses tendances d'opinions de notre milieu québécois. C'est une façon pour nous de marquer concrètement notre respect et notre attachement à l'autorité des voies démocratiques qui doivent continuer de présider au développement et au progrès du Québec.

Dans le secteur des affaires culturelles, une attention spéciale sera apportée à la protection de nos biens culturels. On précisera également le rôle du ministère des communications.

Quant à l'administration de la justice, le souci du gouvernement de démocratiser le fonctionnement de nos institutions judiciaires sera traduit par des mesures législatives portant sur l'accès à la justice, les cours municipales, l'indemnisation des victimes d'actes criminels, les droits fondamentaux, le code civil.

Lois agricoles

Le gouvernement proposera également à l'Assemblée nationale des mesures de nature à donner à notre agriculture les moyens de se développer dans le sens d'une productivité et d'une rentabilité accrues. Ces mesures concernent certains programmes existants, comme le crédit agricole et l'amélioration des fermes. Elles répondront dans d'autres cas à des attentes trop longtemps déçues, comme la présentation d'une loi sur le syndicalisme agricole et une révision conséquente de notre loi sur la mise en marché des produits agricoles.

Des réformes importantes seront également apportées dans les structures de certains ministères, poursuivant en cela l'objectif d'efficacité administrative du présent gouvernement. À la dernière session, ces réformes ont porté sur l'administration financière et sur les affaires sociales, maintenant elles toucheront le ministère des transports, ceux de la voirie et des travaux publics, celui des terres et forêts.

Des initiatives seront également prises afin de donner à toutes les régions du Québec une vigueur nouvelle, assurant ainsi un meilleur équilibre dans le développement de l'ensemble du territoire québécois. Ces initiatives mettront à contribution la plupart des ministères gouvernementaux et en particulier ceux de la voirie et des affaires municipales.

L'Assemblée nationale aura à adopter plusieurs lois concernant l'organisation de nos structures régionales et municipales. Cette session sera aussi marquée par la tenue au Québec d'une innovation, celle de l'importante conférence provinciale-municipale qui aura lieu dans quelques mois.

Chasse et pêche

A peu près tous les secteurs de la vie québécoise seront donc touchés par cette volonté que nous avons de mettre à jour nos institutions et de perfectionner l'administration des affaires publiques québécoises y compris d'ailleurs la question des méthodes de travail de notre assemblée nationale et de ses commissions, celle des relations patronales-ou-

vières, de l'accessibilité des territoires de chasse et de pêche, de la protection des consommateurs, de l'habitation.

Cette session nous fournira également l'occasion d'examiner en détail le contenu et la portée de livres blancs dans des domaines particuliers, comme ceux de la justice, des communications, des affaires municipales et à la suite du rapport de la commission Gendron, de la question linguistique.

Elle nous amènera enfin à adopter des crédits et un budget qui permettront au Québec de mieux atteindre ses objectifs de développement.

J'ai la certitude qu'au terme de cette session nous aurons fait avancer les choses dans la direction du mieux-être de tous les Québécois.

Les fidélités au Québec prennent diverses formes. La nôtre est sans contre-dit plus sobre que ne le souhaiteraient certains, mais en laissant la forme pour le fond des situations, elle s'inscrit davantage au cœur de la réalité québécoise.

Il en est particulièrement ainsi de notre priorité au développement économique. Prolongeant l'élan amorcé au début des années 60, le développement économique ajoute aux valeurs de cette époque. Il participe à la relève du défi posé par la science et la technique. Il constitue à la limite la condition essentielle du respect véritable de la dignité et de la liberté de l'homme moderne.

Une partie de la jeunesse du monde

L'année dernière, lors de l'ouverture de la session, j'affirmais que le Québec pourrait être une partie de la jeunesse du monde.

J'en ai de plus en plus la conviction, compte tenu des exigences d'une société qui a la légitime et double ambition de participer pleinement aux fruits de la prospérité économique tout en accentuant ses caractéristiques culturelles.

Par-delà ces exigences, tous les membres de cette assemblée comme tous les citoyens québécois partagent cette même volonté de durer et de progresser que nous tenons de la mémoire de ceux qui nous ont précédés.

C'est cette volonté, cette ténacité obstinée qui nous donnent la conviction que, tous ensemble, nous réussirons à mettre en valeur les immenses possibilités et ressources du Québec et ce, au profit de l'ensemble des citoyens québécois.

Pour cela, il n'y a qu'une voie et qu'une solution, c'est encore et c'est toujours celle d'un "Québec au travail".

TEACH-IN
"LA JUSTICE: DROIT OU PRIVILÈGE?"
 mercredi le 24 février à 20 heures à l'amphithéâtre G
 du pavillon Droit-Sciences Sociales au 3150 rue Jean Brillant (coin Decelles)
 animateur: M. Louis Martin

ITALIEN ANGLAIS ESPAGNOL ALLEMAND JAPONAIS
INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT
 GROUPE \$29⁰⁰ GROUPE PAR MOIS PAR MOIS
COURS DEDUCTIBLES DES IMPÔTS LEÇON-TEST GRATUITE
 globe école de langues SUITE 1538 1 PLACE VILLE MARIE 866-9731

Nous avons des idées pour la nouvelle saison et pour commencer, nous vous proposons une

VENTE chez **LUCAS**

Durant 3 jours seulement Réduction de 20% à 50%

Sur toutes nos importations exclusives

Porcelaine, Cristal, Etain, Argent Massif ou Argent Plaque, Pendulettes, Articles Cadeaux

Toutes les ventes sont fermes, pas d'échanges, ni de remboursements. Nous vous prions de nous accorder quelques jours pour les livraisons. Aucun emballage cadeau, bien entendu.

LUCAS

1476 ouest, rue Sherbrooke et Westmount Square

Jeudi, Vendredi et Samedi

M.B.A. UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Programme d'études avant-gardiste pour diplômés universitaires. Corps professoral dynamique, y compris professeurs invités de renom.

Système coopératif: un stage pratique suit chaque semestre d'études. Confrères possédant dossier académique et expérience très variés.

Admissions limitées à environ 45. Date limite: 15 mars. Pour renseignements et inscription, s'adresser au:

Directeur du Programme M.B.A., Faculté d'Administration, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec.



lettres au DEVOIR

La compétence en pharmacie

M. Marcel Houde qui travaille en pharmacie à titre de commis n'a pas aimé que nous mettions le public en garde contre le danger que lui et ses confrères "commis" représentent pour la santé publique. "Aucun rapport officiel, aucune enquête sérieuse, écrit-il, ne peut contribuer à éclairer, à confirmer les insinuations du pharmacien Landry." Le genre de preuve qu'exige M. Houde est presque impossible à établir et, habituellement, lorsqu'elle est établie on trouve, lorsqu'en est demandé davantage.

Un peu moins tolérant envers les commis, crée au moins un doute sérieux en ce qui concerne la compétence des commis par rapport à la compétence des pharmaciens.

Dans cette lettre le courtier en question; M. Jean-Paul Mallette, écrivait notamment: "Les compagnies d'assurance que je représente, ont fait de gros déboursés concernant la responsabilité professionnelle du pharmacien depuis quelques années.

"En juillet 1965, nous avons payé pour un décès \$80.200, ceci résultait d'une erreur de prescription ayant été remplie par le commis, alors que le pharmacien était au golf."
 "En avril 1966 . . . \$32.865
 "En octobre 1966 . . . \$27.640
 "En juin 1967 . . . \$ 4.320
 "Depuis l'application de la loi en novembre 1967, laquelle auto-

risait seulement le pharmacien diplômé à remplir les ordonnances, les compagnies n'ont pas eu de réclamation, ainsi grâce à l'effort de chacun les primes d'assurance de responsabilité professionnelle de pharmacien accuseront sûrement une baisse qui sera appréciée de tous."
 Louis LANDRY, pharmacien
 Montréal, 7-2-71

Plan d'amalgrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amalgrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à re-

Café-Thé Confiture

ADOPTEZ LES PRODUITS

DESJARDINS

RECONNUS LES MEILLEURS

J.-A. DESJARDINS
 MONTRÉAL 521-1104

suites de la première page

UNE AUTRE

ont été fermées à la circulation devant les amoncellements. Les services d'autobus ont été retardés et dans certains cas contremandés et la neige a même provoqué l'arrêt d'un train en plein Montréal, au sud de la rue Saint-Jacques. Le convoi a bloqué pendant deux heures la rue Atwater, ajoutant aux ennuis des automobilistes.

L'aéroport de Montréal n'a pas été fermé, mais de nombreux départs ont été contremandés. Par contre, Dorval a accueilli plusieurs avions qui n'avaient pu se poser à Toronto, où la tempête a fait rage aussi, débutant par un orage de pluie verglaçante. La région d'Ottawa a aussi été durement touchée. L'aéroport de Montréal n'a pas été fermé, mais de nombreux départs ont été contremandés. Par contre, Dorval a accueilli plusieurs avions qui n'avaient pu se poser à Toronto, où la tempête a fait rage aussi, débutant par un orage de pluie verglaçante. La région d'Ottawa a aussi été durement touchée.

LES CONSERVATEURS

La Corporation ne répartira pas les richesses équitablement puisque les économies des petits épargnants seront mises entre les mains d'un groupe restreint de personnes. L'ancien ministre Walter Gordon aurait raison de renier la paternité de ce projet de loi qui n'est qu'une pale image de la loi qu'il avait lui-même proposée, a conclu M. Rowland.

LE FÉDÉRALISME

nombre d'interrogations. C'est ainsi qu'après avoir traité du partage des pouvoirs, il affirme que les députés de l'Assemblée nationale seront saisis de ce problème fondamental. Mais il ne fait aucune allusion à la nouvelle formule d'amendement. C'est en vain que les journalistes ont tenté d'obtenir des précisions sur ce point en particulier.

Puis le premier ministre a traité du problème du chômage, soulignant que le gouvernement doit tenir compte d'une foule de facteurs sur lesquels il ne peut avoir qu'un contrôle relatif. "Le gouvernement du Québec, a-t-il dit, pourrait facilement faire retomber sur d'autres le fardeau du chômage et de tout ce qui

l'accompagne." Invité à préciser, M. Bourassa a affirmé que la politique anti-inflationniste d'Ottawa compte parmi les facteurs importants, responsables du chômage, avec la conjoncture économique nord-américaine, la crise d'octobre et le manque de capitaux privés.

Quoiqu'il en soit, M. Bourassa a indiqué que son gouvernement entend prendre ses responsabilités et que la population en jugera. "Nous mettrons de l'avant de nouveaux programmes visant à ranimer le développement industriel, commercial et financier et à réactiver l'emploi. Les lois actuelles d'aide au développement industriel seront orientées en vue d'une meilleure utilisation des ressources. De caractère sélectif, de nouveaux programmes d'aide à certains types d'entreprises viseront à modifier la structure industrielle québécoise dans un sens plus favorable. Les industries motrices de développement et créatrices d'emplois seront privilégiées dans l'attribution des subventions publiques."

Enfin, dans l'esprit des plus traditionnels discours du Trône, le premier ministre s'est livré à une longue énumération des projets de loi que son gouvernement entend présenter lors de la présente session:

• "Concernant les affaires sociales, des lois sur les établissements de santé et de bien-être et sur les offices régionaux de santé et de services sociaux, favoriseront la décentralisation de ces organismes."

• "Au chapitre de l'éducation, l'Assemblée nationale étudiera la loi de la restructuration scolaire sur l'île de Montréal, et celle du regroupement des commissions scolaires sur le territoire scolaire."

• "Quant à l'administration de la justice, le souci du gouvernement de démocratiser le fonctionnement de nos institutions judiciaires, sera traduit par des mesures législatives portant sur l'accès à la justice, les cours municipales, l'indemnisation des victimes d'actes criminels, les droits fondamentaux, le Code civil."

• "Présentation d'une loi sur le syndicalisme agricole et une révision conséquente de notre loi sur la mise en marché des produits agricoles."

• "Des réformes importantes seront également apportées dans les structures des ministères de la voirie, des travaux publics, des transports et des terres et forêts."

• "Examen en détail du contenu et de la portée de livres blancs dans des domaines particuliers, comme ceux de la justice, des communications des affaires municipales et à la suite du rapport de la Commission Gendron, de la question linguistique."

L'OPPOSITION

de la publicité que d'attirer l'attention du gouvernement sur une situation urgente, je vais en faire souvent dans les trois ans qui viennent."

préséance sur le reste, y compris le discours inaugural, et si la motion avait été présentée par l'UN, son parti l'aurait appuyée, a dit M. Laurin. "Le gouvernement semble à court d'idées et d'imagination, L'Assemblée aurait pu lui en fournir."

Mais il pourra revenir à la charge, dès aujourd'hui.

BAISSE

si cette nouvelle baisse du loyer de l'argent aura un effet plus efficace et plus rapide que les précédentes qui contrairement à l'attente générale, n'ont eu pratiquement aucun impact jusqu'à présent.

Le nouveau taux de 5 1/4 pour cent entre en vigueur aujourd'hui (mercredi).

Le taux d'escompte aux Etats-Unis est actuellement de 4 3/4%. La décision canadienne, annoncée hier, vient rompre la différence importante entre le taux américain et celui en vigueur au Canada.

CSN

ment où s'amorcent des négociations. Le Devoir n'a pas pu rejoindre hier en temps utile les leaders de "l'opposition" au sein du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal pour leur faire commenter. La semaine dernière, un autre référendum avait eu comme résultat de rejeter l'idée d'un syndicat indépendant (c'est-à-dire non affilié à une centrale).

Les religieux canadiens dénoncent la "discrimination" en Tchécoslovaquie

OTTAWA (PC) — La Conférence religieuse canadienne, dans une lettre à l'ambassadeur de Tchécoslovaquie au Canada, M. Bretislav Matoncha, proteste contre la "discrimination" dont seraient victimes, selon elle, les communautés religieuses en ce pays.

Le texte de la lettre, rendu public hier à Ottawa, déclare: "Le terme 'discrimination' semble bien décrire adéquatement les conditions actuelles de vie qui sont imposées aux religieux dans votre patrie. Profondément surpris et alarmés d'un tel état de choses, les religieux canadiens n'arrivent pas à comprendre plusieurs des suppressions manifestes dont la Tchécoslovaquie a, depuis 1960, accablé ses fils et ses filles."

Le signataire de la lettre, le père Elzéar Béliveau, o.m.i., secrétaire de la CRC, qui déclare s'exprimer au nom de 63.000 religieux et religieuses canadiens et du Conseil de direction conjoint de la CRC, ainsi que de ses 359 membres, se dit d'autant plus surpris que la Tchécoslovaquie a toujours été renom-

L'usage du français

Le ministre Tremblay fait fi d'une directive du cabinet

par Gilles Lesage

QUEBEC — Faisant fi d'une directive administrative émise par le conseil des ministres un mois plus tôt concernant l'usage de la langue française, le ministre des transports, M. Georges-E. Tremblay, a signé à la mi-décembre un contrat rédigé en anglais et relatif à l'achat d'un avion Fairchild F-27F d'une société québécoise, au coût de \$577.000.

La directive transmise à tous les ministres, sous-ministres et présidents des organismes paragouvernementaux stipulait ce qui suit au paragraphe 2:

"Que les communications avec les corps publics québécois et avec les sociétés qui font des affaires au Québec doivent être en français."

Or, le 16 décembre à Québec même, le ministre des transports, M. Tremblay, au nom du gouvernement du Québec, opposait sa signature au bas d'un contrat de vente conditionnel conclu avec la société Helisolar Ltd, dont la signature du président est illisible. Bien qu'une copie en français ait été jointe au contrat, c'est le texte anglais qui a été signé de part et d'autre. On a d'ailleurs ajouté une correction à la plume au paragraphe 6. Bien plus, l'état de compte signé par les deux parties est, lui rédigé exclusivement en langue anglaise.

L'acte de vente a été passé entre Sa Majesté la reine Elizabeth II, représentée par le ministre des transports du Québec, et Helisolar Ltd, dont le siège social est à Dorval, en banlieue de Montréal.

La vente du Fairchild F-27F a été effectuée pour \$577.000 en argent américain. Le coût d'achat et des modifications s'établit à \$625.000, mais l'on a déduit \$48.000 pour le paiement de la location de l'appareil et pour un avion Beech CF-PQA remis au vendeur en échange.

Le gouvernement a remis \$177.000 en monnaie US, à la signature du contrat, et il doit payer le solde de \$400.000 le ou vers le 10 avril prochain, ainsi que l'intérêt au taux de dix pour cent par année. L'acheteur paie toutes les taxes de vente fédérales et il a emprunté la somme de \$400.000 en monnaie US, de la Banque de Montréal, pour payer l'avion.

Pour le ministre Tremblay et les autres qui l'auraient déjà oublié, voici le texte intégral de la directive administrative émise à la mi-novembre par le gouvernement Bourassa:

"Attendu qu'il est opportun d'uniformiser l'usage des deux langues officielles par les ministères et organismes du

gouvernement dans leurs relations avec l'extérieur;

Attendu que la présente directive est une règle de procédure administrative et doit être considérée comme un élément de la politique linguistique générale du gouvernement;

Attendu que la présente directive n'affecte pas la réglementation qui pourrait exister concernant le caractère de certaines publications gouvernementales (v.g. rapports annuels, manuels de directives administratives, etc.);

En conséquence, il est convenu:

1- que toutes les communications, verbales ou écrites, de l'administration québécoise avec le résident québécois doivent avoir lieu dans la langue de celui-ci;

2- que les communications avec les corps publics québécois et avec les sociétés qui font des affaires au Québec, doivent être en français;

3- que les communications avec le gouvernement canadien doivent être en français;

4- que les communications avec les gouvernements provinciaux doivent être en français;

5- que toutes les autres communications de l'administration québécoise doivent se faire dans la langue du correspondant ou de l'interlocuteur."

Aux élections municipales

Cinq bulletins de vote sur 100 ont été annulés

Lors de l'élection municipale de Montréal, le 25 octobre dernier, les scrutateurs ont rejeté 18.621 bulletins de vote à la mairie et 65.991 autres au niveau des conseillers soit quelque 5%. La principale cause de ces rejets a été la remise de bulletins en blanc. En effet, 41,5% des bulletins rejetés à l'élection des conseillers entrent dans cette catégorie et 20,5% de ceux qu'on a éliminés à la mairie.

Ces données font partie d'une étude préparée par M. Léo Lemay, l'adjoint au président de l'élection municipale lors de cette élection. Dans la lettre qu'il adresse au président de l'élection, M. Lemay déplore "le grand nombre de personnes qui se sont déplacées pour voter" et qui l'ont fait "au hasard, ont annulé leur vote ou se sont abstenus de voter en déposant dans la boîte un bulletin en blanc".

Aussi recommande-t-il qu'on étudie "la possibilité d'identifier les candidats sur les bulletins de vote", d'assouplir les modalités quant à la façon de voter en acceptant d'autres signes qu'une croix lorsque l'intention de l'électeur est manifeste, et de recourir, dans chacun des bureaux de votations, à des diapositives ou à des affiches démontrant le processus à suivre pour voter.

Outre les bulletins déposés en blanc, les statistiques démontrent que 17,7% des bulletins rejetés sont le fait d'électeurs qui ont volontairement annulé leur vote à la mairie et que 11,5% étaient du même type au niveau des conseillers. Trois autres causes expliquent la majorité des autres rejets: le fait de voter pour plus d'un candidat (16,8% à la mairie et 18,5% pour les conseillers), celui

d'utiliser un autre signe qu'une croix (18,5% et 12,4%) et celui de mal faire sa croix (16% et 9,7%).

D'autre part, 2,2% des bulletins rejetés étaient déchirés. A ce propos, M. Lemay fait remarquer que dans le district Saint-Michel, où un grand nombre de bulletins déchirés ont été enregistrés, certains scrutateurs ayant constaté que la boîte de scrutin était complètement remplie, se sont servis d'un instrument quelconque pour fouler les bulletins déjà introduits causant ainsi les déchirures notées.

Un appel de Nixon

GENEVE (Nations unies) (AFP) — Le président Nixon a proposé hier à l'Union soviétique la conclusion d'une convention sur l'interdiction des armes biologiques, tout en s'engageant parallèlement et "sans équivoque" à poursuivre des négociations sur "la limitation" des agents chimiques.

Expliquant dans un message à la conférence du désarmement les réserves américaines sur la question des armes chimiques, le président Nixon a dit: "On ne peut parler de mesures de contrôle efficaces et dignes de foi si l'on n'a pas l'assurance que les autres parties à un accord ne disposeront plus d'armes chimiques. (...) Il faut trouver des solutions aux difficiles problèmes de la vérification et nous sommes résolus à poursuivre cette tâche. Dans une convention sur les armes biologiques, nous nous ferons les partisans d'un engagement sans équivoque (...)"

Les Antipropos de Jean Lévesque



"Que de bonnes intentions..."

Lorsque la majorité anglophone du Canada décida enfin d'obtempérer aux vœux depuis longtemps émis par la minorité francophone et que les deux efforts, enfin conjugués, furent au même diapason sur ce sujet, le Canada abandonna l'Union Jack et nous dota de l'unifolie. Depuis si longtemps qu'ils ressentent le besoin d'un emblème distinct, les Canadiens français s'étaient dotés du fleurdelisé au Québec et virent arriver la feuille rouge à leurs côtés avec vraiment peu d'enthousiasme.

Depuis des décennies que les Canadiens français craignent avec raison pour leur survie comme collectivités dans les provinces anglaises, même un peu au Québec. La majorité anglophone décida tellement tard d'enquêter sur la question que les résultats du rapport BB arrivèrent alors que la plupart de "nos minorités" étaient assimilées et le rapport, qui aurait suscité des enthousiasmes collectifs chez les Francophones, quarante, vingt ou même dix ans plus tôt, fut accueilli au Québec comme on sait.

On pourrait parler des chèques bilingues. On pourrait parler du désir des Canadiens français de se débarrasser de la tutelle de Londres depuis longtemps; ils durent attendre les années trente pour que la majorité, enfin prête, négocie notre "élargissement": les Francophones au pays reçurent alors cette nouvelle, en général, sans enthousiasme contrairement à ce que cela eut été cinquante ans plus tôt.

Ainsi va l'histoire du Canada. Le fond du litige n'est pas surtout là, mais il est quand même là, dans cette lenteur de tortue de la nation canadienne-anglaise à reconnaître des changements à apporter, et à l'impatience de la nation canadienne-française à les demander. Quand la tortue arrive au poteau d'arrivée, le lièvre est déjà lassé d'attendre et a pris encore les devants.

Le Premier ministre du Canada prononçait dimanche soir un intéressant discours à Montréal; la preuve en est qu'il fut tièdement applaudi. M. Trudeau a été on ne peut plus clair quant à sa conception du Québec au sein du Canada, et quant aux services que l'un pourrait rendre à l'autre, et l'autre à l'un, en s'épaulant. Tout, dans la théorie canadienne du Premier ministre se tient; il faut lire son discours pour s'en convaincre. Au fond, monsieur Elliott-Trudeau ne voit rien de contre nature dans l'alliance au sein d'un même cadre politique des Canadiens français et anglais; il semble même n'envisager leur survie qu'ensemble.

Dans des textes non moins remarquables, le chef du Parti Québécois émet à son tour sa vue du territoire canadien, comme devant être un territoire partagé politiquement en deux morceaux: le morceau français qui coïncide pas mal avec le Québec, le morceau anglais, qui recouvre à peu près le reste. Si on fait le tour des énoncés de M. René Lévesque, on y trouve les mêmes expressions que celles trouvées dans le discours de dimanche de M. Trudeau: "venir à bout de nos craintes et de notre repliement... mobiliser toutes nos énergies... faire un Québec neuf, robuste et prospère..."

Mais alors, les deux leaders veulent la même chose? Et pourquoi pas? La différence, c'est que le premier pense que la tortue peut s'entendre avec le lièvre, malgré la différence de nature; le deuxième, moins... C'est une question de confiance, et la confiance émane bien plus du coeur que du cerveau.

Cette comparaison toutefois ne peut tenir qu'à deux conditions: 1) que la tortue reconnaisse l'existence du lièvre, 2) que le Canada ne soit pavé que de bonnes intentions.

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

LE QUÉBEC

Suite de la page 4

nes de Montréal à l'égard de la population franco-québécoise, voilà autant de faits qui révèlent un climat social et politique extrêmement mal-sain.

L'heure de la décision

Avant de prendre une décision, les Franco-Québécois se doivent d'examiner lucidement toute la situation. Il faut qu'ils cessent de prendre leurs désirs pour la réalité. Finis les mythes - consolations d'une époque révolue! S'ils entendent assurer leur avenir comme collectivité, les Québécois se verront obligés de nationaliser le territoire où ils sont la majorité de la population. Il ne leur est plus permis de compter sur le libre jeu des forces

démographiques et sur l'évolution des mentalités pour y parvenir. Le moment est venu pour eux d'agir enfin comme se conduisent toutes les majorités quand elles ont le courage d'exercer la plénitude de leurs droits. S'ils cèdent, une fois de plus, au chantage que pratique depuis plus de deux siècles la minorité privilégiée qui les a déjà dominés et refuse obstinément d'abandonner son ancien statut particulier, ils subiront le sort que l'histoire réserve aux nationalités incapables de relever les déterminismes qu'elles ont rencontrés. Le Québec sera définitivement leur prison mais les sociologues de l'avenir écriront qu'il aura été le creuset de leur acculturation à une société plus dynamique que la leur. Les Canadiens et les Anglo-Québécois auront réglé le programme de lord Durham.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Année universitaire 1971-1972
Session d'automne
FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES
Programmes offerts au premier cycle universitaire
Administration
Administration/sciences de l'éducation
Économique

NOUVEAU PROGRAMME
Sous réserve de son acceptation par le comité conjoint de la Direction générale de l'Enseignement supérieur (ministère de l'Éducation) et du Conseil des Universités, l'UQAM offre un nouveau programme pour la prochaine session d'automne en:

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Conditions d'admission
Pour être admis aux études du premier cycle, les candidats doivent détenir un diplôme d'études collégiales ou avoir une formation jugée équivalente.

Les candidats âgés d'au moins 25 ans, qui ont terminé leurs études secondaires et qui possèdent des connaissances et une expérience pertinentes, peuvent être admis aux études du premier cycle, et ce, sur recommandation du Comité de sélection concerné.

Durée des études
Les programmes du premier cycle sont composés d'un ensemble de 30 cours, soit 90 crédits.

Les demandes d'admission devront parvenir, avant le 1er mars 1971, à l'adresse suivante:

Bureau du registraire
Service d'admission et d'inscription
Université du Québec à Montréal
Boîte postale 3050, succursale B
Montréal 110

Pour autres renseignements, appelez à:
876-8756-7-8

lettres au DEVOIR

Un cadeau peu apprécié

Home Reader Service
Rue Hutchison 7200
Montréal

Malgré des trésors de bonne volonté il ne m'a pas été possible de donner mon point de vue au sujet du maletendu qui nous sépare. Vos télégrammes émanant d'interlocuteurs variés ont pourtant été nombreux et le dernier date de ce matin. Votre commandement de payer, découvert cet après-midi, me pousse à vous adresser cette lettre ouverte.

Voici les faits. Franchement débarqué à Montréal, l'un des tout premiers télégrammes que je reçus - début décembre - est le votre, m'annonçant à l'heure du souper que le sort m'a désigné pour être l'heureux lauréat d'un concours, à condition que je réponde à une question simple. La voici, elle est fantaisiste. "Qui est le premier Ministre du Québec?" Je réponds: "M. Bourassa" et le tour est joué! Après tout, cette question en vaut

bien d'autres, témoin celle-ci, entendue à la TV: "le mois de décembre a-t-il, oui ou non, 30 jours?"

Mon Prix? Un petit dictionnaire volant \$1,95 que je vais recevoir sur le champ de même qu'un abonnement gratuit à cinq revues culturelles de mon choix. Seul le port - l'affaire de quelques sous par mois, me dit-on - est à ma charge. Avec la prudence d'un père de famille, je demande des compléments d'informations et apprends que le donatez n'est pas une station de radio ou de TV mais une maison de publicité qui fournit un gros effort de promotion pour se faire connaître.

D'accord! Somme toute, la chance, ça existe. Sans elle je ne serais pas au Canada.

Bref, à 9 heures p.m., un jeune et vigoureux Monsieur m'apporte mon cadeau et me dit qu'il est peu probable, à cause du trafic, que je reçoive les revues avant Noël mais que je les aurai en tout cas début janvier.

J'attends, les semaines passent. J'ai déjà versé \$4,40 pour les soldants frais de port et je déchante car je ne reçois absolument rien à part vos télégrammes - dans lesquels vous me parlez bien vite d'avocat, de nouveaux frais de port à payer pour les mois à venir - et votre courrier assez sec après avoir été béatifiant - je fais allusion à cette photographie représentant de minigons petits chiens jappant de douleur ou d'impatience? ou de joie? en attendant mes nouvelles. C'est difficile de savoir ce que pensent les petits chiens. Dans ce courrier, je tiens à le préciser en passant, la francophonie est proprement bafouée, mais comme la plupart des messages sont en anglais ça simplifie le problème vu que c'est une langue que je n'ai pas à connaître me trouvant, comme chacun sait, dans la 2e métropole francophone du monde.

Si je dresse un court bilan au 4 février 1971, je constate que j'ai reçu un cadeau de \$1,95 et que j'ai

payé \$4,40 sans rien recevoir en contre-partie depuis des mois.

On arrive donc à cette situation assez kafkaïenne, il faut bien le dire, et qui se résume à ceci: Je n'ai strictement rien demandé, on m'offre des cadeaux qui, comme par hasard, me font très plaisir mais j'ai le malheur de les accepter. On me trompe et on me ment en français, on me dérange, on me menace en me priant toutefois d'avoir confiance; c'est-à-dire de continuer à payer aveuglément et ça, toujours sans avoir reçu aucune de ces revues à ce jour!

À la vérité, comprenez que, dans ces conditions, si je continuais à vous payer j'aurais le désagréable sentiment d'être le complice consentant d'une force peu drôle.

Je suis originaire d'un pays où de telles pratiques ne sont pas encore connues.

Mme F. LAMBERT
Montréal, 4-2-71

Justice réclamée pour les enseignants

M. Guy St-Pierre
Ministre de l'Éducation.

J'ai six enfants à l'école dont les âges s'échelonnent de 8 à 17 ans. Ma position face à la grève des enseignants est la suivante:

Je suis révolté de l'attitude du gouvernement dans cette affaire et j'approuve les enseignants dans leurs protestations en rapport avec la reclassification effectuée par le ministère. Il est tout-à-fait déplorables qu'on aille jusqu'à demander que les enseignants concernés remboursent la partie de salaire jugée de surplus. Au moins s'il n'avait été question que de geler le salaire...

Et puis, quand même, après avoir écouté bien des opinions, à la radio et à la télévision, tant du côté gouvernemental que du côté syndical, je trouve que le gouvernement n'est pas de bonne foi. S'il est vrai que le gouvernement refuse de reconnaître des crédits obtenus par des enseignants à la suite d'études reconnues par le ministère en temps normal, je trouve cela tout simplement condamnable.

Cette grève cause un grand tort à toute la population et surtout aux enfants, je pourrais bien être amère envers les enseignants quand je vois mes six enfants à la maison jour après jour, mais malgré tout je comprends l'attitude des enseignants. Si les cas dont nous avons entendu parler ne sont pas vains (e.g.

d'une révision individuelle par une sorte de tribunal impartial.

Autre chose - pourquoi ne pas abolir toutes les commissions scolaires qui coûtent en frais d'administration plus d'un million de dollars par année. Peut-être avec cet argent pourriez-vous nous permettre de traiter les enseignants d'une manière un peu plus équitable.

Mon opinion personnelle est que les enseignants, et leur syndicat,

acceptent bien des choses qu'aucun autre syndicat n'endurerait bien longtemps. Et leur salaire, parlons-en un peu - ils gagnent moins dans bien des cas que ceux qui ramassent les ordures.

Si nous voulons avoir des éducateurs de qualité pour nos enfants il est temps que nous cessions de les traiter d'une manière dictatoriale, et injuste.

Mme F. LAMBERT
Rivière-des-Prairies, 8-2-71

nous louons et vendons toutes marques de voitures...



...partout en Europe!

LOCATION, A PARTIR DE \$66.00 PAR SEMAINE
KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ.

Consultez votre agent de voyage ou
INTERCONTINENTAL AUTO SERVICE L.TÉE.
800, place Victoria (Tour de la Bourse) Suite 2113, Montréal 115 Québec.
Tél.: (514) 878-9634

Informations

internationales

Le Vatican et l'Est

L'adhésion au traité de non-prolifération sera signifiée à Moscou par Mgr Casaroli

CITE DU VATICAN (AFP) — Mgr Agostino Casaroli partira aujourd'hui pour Moscou à bord d'un avion de l'Aeroflot. Le secrétaire du Conseil des affaires publiques de l'Eglise a précisé qu'il comptait déposer dans la capitale soviétique l'acte d'adhésion du Vatican au traité de non prolifération nucléaire, selon la déclaration du Saint-Siège du 1er janvier dernier. Il prendra contact avec les dirigeants de l'URSS, dont M. Andreï Gromyko, ministre des affaires étrangères, et de l'Eglise orthodoxe.

Mgr Casaroli restera quelques jours à Moscou. Sa visite était nécessaire, a-t-il précisé, car le document d'adhésion doit être présenté simultanément dans les trois capitales désignées et le Saint-Siège n'a de délégués apostoliques qu'à Washington et à Londres. Le dernier dignitaire de la Curie qui visita l'URSS fut le cardinal Jan Willebrandt, président du secrétariat pontifical pour l'unité des Chrétiens.

Dans les milieux officiels du Vatican, on considère également le voyage de Mgr Casaroli comme une occasion de rendre la visite faite au pape par M. Gromyko le 12 novembre dernier.

Mgr Casaroli sera accompagné d'un Ghanaïen, membre du conseil des laïcs, le professeur John Kwaku Nimbo, de Cape Coast. A Washington, l'acte sera

déposé par le délégué apostolique, Mgr Luigi Raimondi, et à Londres, par son homologue, Mgr Domenico Enrici.

En mars 1970, au moment du dépôt des instruments de ratification par des trois gouvernements dépositaires du traité, 95 pays avaient signé le traité et 45 l'avaient ratifié.

Mais, pour "Il Messaggero", "il est impensable qu'une personnalité aussi éminente que Mgr Casaroli la première dont le Saint-Siège utilisa les bons offices dans son "ouverture à l'Est", n'aille dans la capitale soviétique que pour apposer une signature".

Son voyage paraît d'autant plus intéressant que le visa soviétique vient d'être refusé au cardinal de Vienne, Franz König, président du secrétariat pontifical pour les non-croyants.

Le journal rappelle que Mgr Casaroli est le spécialiste de l'Est qui conclut en 1964 un "modus vivendi" avec la Hongrie et alla l'an dernier à Belgrade, peu avant la normalisation totale des relations diplomatiques entre la Yougoslavie et le Saint-Siège.

A Moscou, le premier ministre pontifical à visiter l'URSS, poserait la question des catholiques d'Union soviétique, spécialement dans les pays Baltes, et de l'ouverture de relations diplomatiques d'un caractère particulier, qui pourraient prendre la forme

de "consuls pontificaux" en URSS et d'une "représentation officielle" du patriarcat de Moscou près le Saint-Siège.

Le Vietnam, la paix dans le monde et le projet de conférence pour la sécurité européenne — que favoriseront discrètement le Vatican — seraient éventuellement abordés.

Pour "La Voce Repubblicana", il s'agit d'un tournant important dans "l'offensive vaticane vers l'Est". Il aurait été préparé par une série de négociations secrètes entre le Saint-Siège et le Kremlin. Mgr Casaroli rencontrerait non seulement M. Gromyko, mais "les personnalités majeures du gouvernement soviétique".

Voici par ailleurs, un "calendrier" des rapports URSS-Vatican:

1924 — Visite du commissaire aux affaires étrangères Maksin Litvinov à Mgr Eugenio Pacelli, nonce à Berlin.

1926 — Mgr d'Herbigny consacre des évêques en URSS.

1937 — Pie XI condamne le "communisme athée" dans l'encyclique "Divini Redemptoris".

1951 — Pie XII déplore la situation religieuse en URSS dans une encyclique aux évêques orientaux.

1963 — Jean XXIII reçoit le ménage Adjobel, genre et fille de Khrouchtchev, après avoir échangé des messages avec l'homme d'Etat.

1965-1966-1970 — Paul VI s'entretient 3 fois avec M. Gromyko, à Rome et à New York.

1967 — Paul VI reçoit le président Podgorny.

Les livraisons d'armes à Prétoria

Le bloc afro-asiatique rechercherait à l'ONU la condamnation de Londres

PARIS (AFP) — En décidant de fournir huit hélicoptères de combat, c'est-à-dire de reprendre les livraisons d'armes à la République sud-africaine, M. Edward Heath, premier ministre de Grande-Bretagne, n'a pris personne par surprise, ni même par surprise. Son intention, il l'avait publiquement annoncée des la campagne électorale qui avait précédé la victoire des conservateurs aux élections de juin 1970. Par courtoisie, avait-il dit, le premier ministre avait, cependant, remis la décision définitive jusqu'à la conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth. Celle-ci, tenue en janvier 1971 à Singapour, avait été l'occasion d'un très vif affrontement entre M. Heath et les dirigeants de certains pays-membres africains. C'est ainsi que les chefs d'Etat de la Tanzanie, de la Zambie et de l'Ouganda avaient promis de quitter la Communauté si la Grande-Bretagne ne renonçait pas à son intention. Le ministre des affaires étrangères du Nigeria avait été même jusqu'à menacer la Grande-Bretagne de boycott économique.

Ces dirigeants africains ne voulaient pas retentir les trois arguments avancés par M. Heath: la faculté pour chacun des pays membres du Commonwealth de déterminer sa politique en toute indépendance, le respect de l'accord signé en 1955 par la Grande-Bretagne et qui lui fait obligation de maintenir la base navale sud-africaine de Simonstown en parfait état de défense, l'opportunité de dissiper l'inquiétude qu'avait fait naître auprès de plusieurs Etats-membres riverains la présence permanente d'unités navales soviétiques dans l'Océan Indien.

Ce troisième argument devait inspirer un compromis destiné à éviter l'éclatement du Commonwealth. Proposé par le premier ministre du Canada, il avait été adopté par l'ensemble des délégations. Il avait pour objet la constitution d'une commission d'étude sur la sécurité dans l'Océan Indien. Mais là encore, M. Heath n'avait pas voulu plier. Il avait, alors que la conférence était

encore en cours, déclaré sans ambiguïté que la Grande-Bretagne, si elle le jugeait souhaitable, n'attendrait pas les conclusions de la commission ad hoc pour reprendre les livraisons d'armes.

M. Heath avait cru, toutefois, devoir demander l'avis de deux éminents conseillers juridiques du gouvernement sur la validité des engagements de Simonstown. Les conclusions de ces conseillers, publiées il y a quelques jours sous la forme d'un Livre blanc, ont été affirmatives. Sans plus de retard, M. Heath a des lors annoncé aux Communautés, lundi soir, la décision de son gouvernement de faire droit à la demande de Prétoria concernant la fourniture de huit hélicoptères destinés à la chasse anti-sous-marin.

La décision a soulevé la plus grande émotion dans les pays africains et asiatiques les plus opposés à la renonciation par la Grande-Bretagne de l'embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud imposé par l'ONU en 1963. Ces pays ne concèdent même pas à la Grande-Bretagne le droit, qu'ils tolèrent à la France, d'établir une distinction entre les armes destinées à la défense extérieure et les armes pouvant servir à la répression intérieure.

Des remous peuvent être attendus. S'agira-t-il de contre-mesures individuelles? Il semble plutôt aux observateurs que le bloc afro-asiatique viserait à une condamnation globale en portant la question devant le Conseil de sécurité de l'ONU.

Le quartier des "ultras" à Reggio a été "nettoyé"

RÉGGIO DE CALABRE (AFP) — Le quartier "Sbarre" de Reggio de Calabre, qui était entre les mains des "ultras", a été nettoyé de bonne heure hier matin, grâce à une opération-surprise menée par cinq mille carabinieri et policiers, appuyés par des chenillettes et des bulldozers. A l'issue de l'opération, dirigée personnellement par le préfet de police, et qui a duré trois heures et demie, tous les barrages avaient été renversés. La circulation a repris régulièrement dans le quartier.

Les barricades, qui avaient été érigées et renforcées au cours des derniers jours, ont été renversées les unes après les autres, tandis que les carcasses de dizaines de voitures brûlées, qui barraient l'entrée du pont San Pietro, étaient jetées dans un torrent.

Avant neuf heures, le "nettoyage" était achevé. Sans que l'on ait eu à enregistrer d'incidents. Toutefois, les forces de police continuent d'occuper tous les endroits stratégiques du quartier.

La Croix-Rouge,
C'est l'homme
à l'aide de
son prochain



Israël publierait aujourd'hui sa réponse au Caire et à Jarring

(D'après l'AFP) — Selon les milieux politiques bien informés de Jérusalem, la réponse d'Israël aux propositions égyptiennes sera remise aujourd'hui ou demain au plus tard au Dr Jarring.

Selon ces mêmes milieux, cette réponse s'adressera non seulement au Caire mais également au mémorandum que Gunnar Jarring avait adressé de son propre chef aux deux capitales concernées. On ajoute que le point principal de la réponse israélienne sera la volonté d'Israël d'aborder de pair les négociations sur les frontières futures d'Israël et sur l'essence de la paix qui serait conclue entre celui-ci et les Etats arabes.

D'après la presse israélienne, Jérusalem, avant d'envoyer sa réponse à l'Egypte, aura probablement des contacts avec des représentants de l'administration américaine. On apprend à ce propos que M. Abba Eban, ministre israélien des affaires étrangères, qui doit se rendre aux Etats-Unis dans la première quinzaine de mars, aura des entretiens avec le secrétaire d'Etat William Rogers et d'autres personnalités américaines.

Pour leur part, les Etats-Unis se sont défendus hier d'avoir fait pression sur Israël pour l'amener à répondre positivement aux propositions de la RAU transmises par l'intermédiaire du Dr Jarring. "Ce sont là des décisions que les gouvernements d'Israël et de la RAU doivent prendre eux-mêmes", a déclaré M. Robert McCloskey. Estimant que la mission Jarring avait atteint une phase "très s'est refusé à commenter l'attitude adoptée par Jérusalem. "Nous n'allons discuter publiquement aucun aspect de la situation en Moyen-Orient", a-t-il dit.

Toutefois, malgré le pas franchi dans la voie des négociations que l'on se plaît à souligner, le "Jerusalem Post", que l'on considère proche du ministère de la défense, traite de l'efficacité

des forces aériennes israéliennes et estime que "les premières heures d'un éventuel nouveau conflit" le démontreraient pleinement.

Il semble certain qu'à onze jours de l'expiration de la nouvelle trêve sur le canal de Suez, de part et d'autre on se prépare sérieusement pour parer à une éventuelle reprise des hostilités. Qui veut la paix prépare la guerre, dit-on généralement, et ces préparatifs ne signifient pas que la trêve en cours sera vraiment la dernière. Dans l'éventualité d'un nouveau conflit, Israël s'efforcera de limiter les hostilités à la plus courte durée possible, ce qui signifie, dit le "Jerusalem Post", que les combats ne se limiteraient pas aux 160 km du secteur du Canal. Toutefois, on estime généralement qu'avant de déclencher un nouveau conflit Le Caire tentera de prolonger la trêve en s'adressant au Conseil de sécurité ou par tout autre moyen.

Enfin, à Amman, le ministre jordanien des affaires étrangères, M. Abdallah Salah, a déclaré que son pays accepterait de reconnaître l'existence de l'Etat d'Israël si les Israéliens "acceptent d'évacuer tous les territoires occupés".

Nous vous aidons à remplir les postes vacants...



Elisabeth Turcotte, sténo-dactylo, Québec

exemple: Elisabeth Turcotte

Nos 390 Centres de Main-d'oeuvre du Canada ont la tâche d'assortir travailleurs et emplois. Ils reçoivent des employeurs la liste des emplois disponibles. Ils mettent des cours de formation à la disposition des travailleurs, orientent ceux-ci vers les régions en quête de main-d'oeuvre et, grâce à un réseau national de télécommunications, mettent les employeurs en contact avec les

travailleurs disponibles à travers le pays. □ Prenez le cas de Mlle Elisabeth Turcotte de Québec. Lorsqu'elle se présenta au Centre de Main-d'oeuvre du Canada, le conseiller en main-d'oeuvre lui recommanda d'abord de suivre des cours académiques de pré-emploi offerts aux termes du Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada. Ces cours terminés, le CMC l'inscrivit im-

édiatement à un cours de sténo-dactylo qu'elle termina avec succès en 1970, ce qui lui permit d'obtenir un emploi intéressant. □ Elle se félicite évidemment d'avoir accepté les conseils du Centre de Main-d'oeuvre du Canada et d'avoir suivi les cours qu'on lui a proposés. Et c'est ainsi qu'un autre employeur canadien a obtenu les services d'une employée compétente.

Les cheveux... leur beauté et les dangers

Reflexion faite sur le problème, il est incontestable que notre chevelure représente une valeur importante dans le domaine social, commercial, relations publiques etc. ... A notre époque, chacun de nous s'efforce de suivre les courants de la mode capillaire pour hommes et femmes. L'influence de cette mode modifie sans cesse les coupes, les coloris, les formes de chevelures et nous nous plions très souvent à ces exigences.

L'art capillaire fait subir à notre chevelure bien des attaques chimiques et bien qu'on puisse admettre les colorations, décolorations, teintures, permanentes, mises en forme, il ne faut jamais perdre de vue que nos cheveux ne sont pas inviolables. Dans l'utilisation de produits chimiques, bien des mésaventures peuvent survenir, telles qu'allergies, exzèa, brûlures, aestruction de la kératine etc. ...

C'est un problème qui nécessite toute votre attention; vous pourrez par mesure de prudence et de réflexion, vous éviter bien des inconvénients. Il y a déjà assez de problèmes capillaires d'origine cellulaire aux-queles nous vous souhaitons tous d'échapper et qui parfois vous atteignent. Bien des questions sont posées aux trichologues.

De naissance j'ai toujours eu des cheveux fins. Pouvez-vous me faire des cheveux d'un diamètre plus épais?

L'implantation de ma chevelure ne me convient pas. Pouvez-vous y remédier? Je ne parviens pas à faire allonger mes cheveux. Pouvez-vous les allonger? Depuis des années mes cheveux tombent normalement. Je voudrais tous les conserver. Pouvez-vous arrêter leur chute naturelle?



Dans bien des cas les chutes sont définitives, et malgré toute la science capillaire, malgré des soins attentifs, les cellules perdues ne sont plus récupérables. Plusieurs problèmes du cuir chevelu, sont très souvent à l'origine de ces chutes abondantes. La prudence exige donc, en cas de problème, de réagir très vite et de consulter un spécialiste qui pourra par des traitements appropriés enrayer le mal avant que celui-ci ne cause des dégâts irréversibles. Nous insistons sur ce point "MIEUX VAUT PREVENIR QUE GUERIR". Consultez donc un des trichologues du Centre capillaire Pierre, il se fera un devoir de vous conseiller et vous donner les traitements appropriés. Il évitera de vous faire faire des dépenses en produits miracles desquels vous devez vous méfier.

A toutes ces questions, nous sommes forcés de répondre NON.

LD 29

par **P. R. Pierre**
TRICHOLOGUE

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, Sherbrooke, angle Berri, Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378
Sortie de Métro Sherbrooke-Berri
Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m. - Le samedi, 10 h. a.m. à 4 h. p.m.



Centre de Main-d'oeuvre du Canada

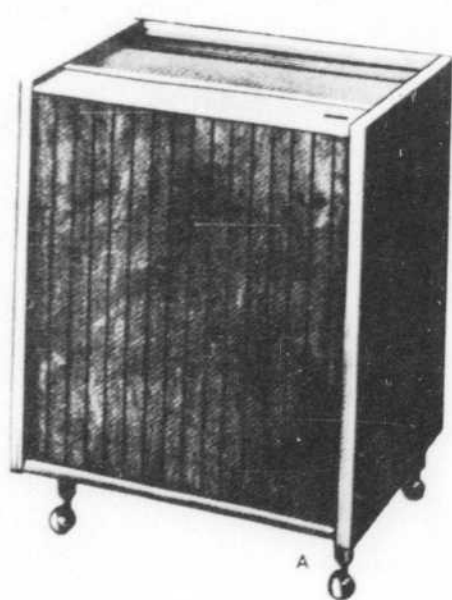
Main-d'oeuvre et Immigration Otto E. Lang, Ministre/Minister

Canada Manpower Centre

Manpower and Immigration

LA POLLUTION S'INFILTRE... FILTRE... FILTRE... FILTRE... FILTRE. DÉMASQUONS-LA AU FOYER

- Fermez-lui à jamais la porte de votre foyer et de votre bureau. Ainsi vous pourrez respirer de l'air frais et sain
- Et "Honeywell" vous dit comment cela se peut grâce à leurs nouveaux purificateurs d'air électroniques.
- Ces purificateurs débarrassent l'air d'au moins 85 p.c. des poussières, saletés, fumées, bactéries et autres particules.
- Spécialement conçus pour alléger l'inconfort de ceux qui souffrent d'allergies ou d'asthme, ils permettent de respirer avec plus de facilité.
- Comment l'air est-il purifié? L'air pollué pénètre dans le purificateur d'air, est chargé électriquement puis attiré et retenu par des plaques collectrices ayant une charge électrique opposée.
- Les plaques collectrices peuvent être nettoyées aisément, il suffit de les laver tous les deux ou trois mois.
- Oui, grâce à un de ces purificateurs d'air, vous pourrez vivre dans une ambiance électriquement propre.
- Même vos frais de nettoyage seront "allégés" car vos tentures et vos pièces d'ameublement seront protégés de la poussière au foyer ou au bureau.
- Maintenant, veuillez examiner les modèles présentés plus bas, ils sont tous en vente chez Eaton.



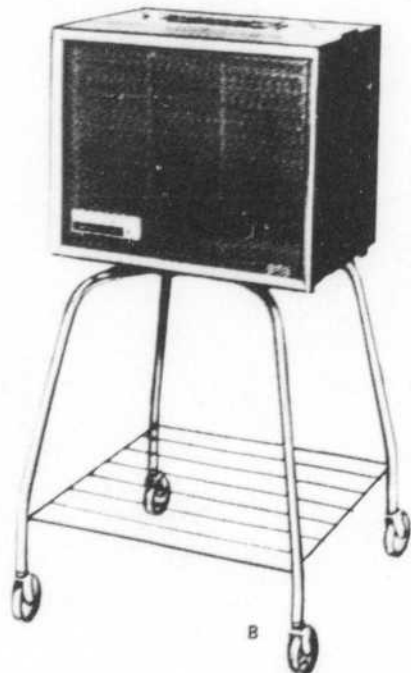
Purificateur d'air meuble pour appartements ou pièces

465⁰⁰

18.00 par mois

Purificateur d'air monopiece "Honeywell" pour pièces de 20' x 30' ou moins.

- Débarrasse l'air de 80% à 90% des impuretés telles que pollen, poussières, fumées, bactéries.
- Choix de deux vitesses, basse ou grande vitesse.
- Meuble élégant fini noyer avec panneau commandé du bout du doigt.
- Roulettes silencieuses pour un déplacement aisé.
- Caractéristiques: élément électronique, amovible, ventilateur, filtre en charbon, écran protecteur et enclenchements de sécurité.
- Pèse 84 lb; dimensions approximatives: 29" de hauteur, 21 1/2" de largeur, 17 1/2" de profondeur à la base. Modèle F40A.

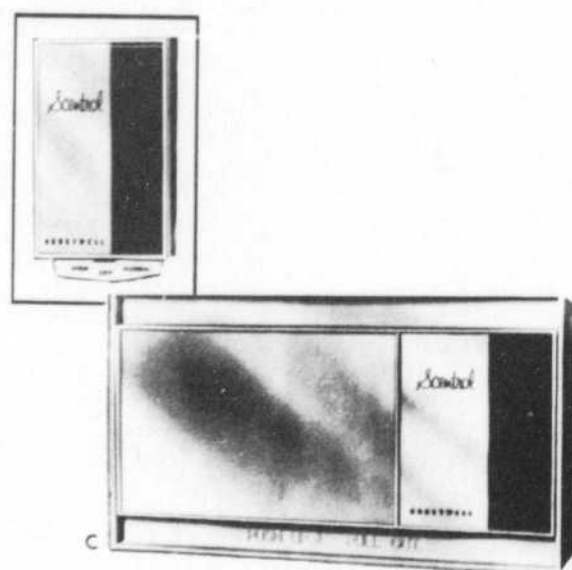


Le purificateur d'air mobile pour appartements et pièces

284⁹⁵

16.00 par mois

- S'actionne à l'aide d'une prise électrique courante, ne demande aucune installation spéciale.
- Fait disparaître jusqu'à 95% des fumées, poussières et autres particules de l'air dans les pièces mesurant 15" x 20" ou moins.
- Caractéristiques: éventail, filtre en charbon, élément électrostatique amovible, écran protecteur intérieur, interrupteurs de sécurité, agrafes pour le rangement du cordon.
- Pèse 28 lb; dimensions approximatives: 15" de hauteur, 16" de largeur, 11 1/2" de profondeur.
- Boîtier attrayant de vinyle sur acier, grillage décoratif avant et arrière, poignée escamotable. Modèle F38A "Honeywell". Support inclus, fort pratique pour le déplacement.

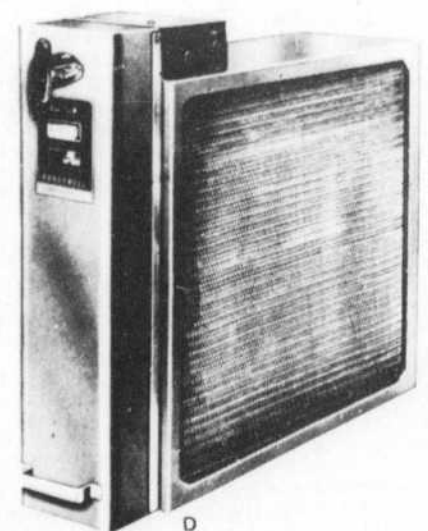


Système de contrôle des odeurs "Scentrol" pour toute la maison

79⁹⁵

7.00 par mois

- S'installe aisément dans le conduit de retour d'air du chauffage ou dans le système de climatisation.
- Le système de contrôle des odeurs "Scentrol" s'actionne à l'aide du concentrateur à formule spéciale "Honeywell" appelé "neutraliseur d'odeurs". Celui-ci s'évapore dans le courant d'air de votre système de chauffage à air forcé ou dans votre système de climatisation pour se répandre ensuite aux quatre coins de votre foyer. Il neutralise les odeurs tout en répandant un soupçon de fragrance agréable dans l'air.
- Le panneau de télé-commande "High-Normal-Off" se monte sur n'importe quel mur.
- Modèle Y495A-1001
- Vous avez le choix de quatre fragrances: Menthe, Bouquet de fleurs, Air de la montagne, Fleurs d'oranger. Une bouteille de 4 oz dure environ 3 mois. 9.50 la bout.
- Installation en sus.



Le purificateur d'air, modèle courant, purifie votre maison entière

329⁹⁵

18.00 par mois

- Ce système central s'installe facilement dans le conduit du chauffage à air forcé actuel ou dans le système de refroidissement.
- Il débarrasse l'air de 95% de ses impuretés; poussière, saletés et autres particules.
- A l'usage, il coûte moins cher qu'une ampoule électrique de 50 watts.
- L'ameublement demeure plus propre plus longtemps.
- Modèle courant "Honeywell", le F46A à portes automatiques ou le Y503B à élément. Dimensions approximatives: 20' x 25" x 3".
- Idéal pour un appartement de 6 pièces. Installation en sus. Sujet à expertise.

Eaton en ville (cinquième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire, Rayon 456.

Pourquoi ne pas porter à votre compte Eaton un de ces purificateurs d'air!

EATON

Les Juifs et le droit à l'émigration

Évitant la polémique avec l'URSS, la conférence de Bruxelles s'en tient aux "droits de l'homme"

par François Fejto, de l'AFP

BRUXELLES (AFP) — La conférence mondiale des communautés juives pour la défense des Juifs de l'URSS s'est ouverte hier après-midi à 16 heures, au Palais des Congrès de Bruxelles, en présence de quelque 800 délégués représentant les communautés et organisations juives d'une cinquantaine de pays.

Dans son discours inaugural, M. Herschel Schacter, président de la Conférence juive des Etats-Unis, a souligné l'importance de cette réunion sans précédent dans l'histoire de judaïsme mondial. C'est en effet la première fois qu'une conférence aussi largement internationale réunit les représentants de tous les secteurs et courants laïques et religieux de la Diaspora à ceux d'Israël et du sionisme officiel.

Le but de la conférence, défini par un de ses protagonistes, M. Arthur Goldberg, ancien représentant américain aux Nations unies, dans une conférence de presse improvisée avant l'ouverture de la réunion, est d'obtenir du gouvernement soviétique des garanties plus concrètes pour les droits de la minorité juive de l'URSS, y compris le droit à l'émigration.

Les organisateurs de la conférence se défendent énergiquement de vouloir, comme on le leur reproche du côté soviétique, faire le procès de l'URSS. Ils déclarent se placer sur le terrain des droits de l'homme, et non pas celui de la politique. C'est pour cette raison qu'ils ont refusé d'associer aux travaux de la conférence le groupe extrémiste américain du rabbin Kahane.

Avant de commencer formellement ses délibérations sur la définition d'une stratégie commune en faveur des Juifs soviétiques, la conférence a décidé d'entendre les témoignages de cinq Juifs soviétiques ayant quitté récemment l'URSS dont le fameux commandant Grisha Feigin, deux fois héros de l'Union soviétique et maintenant, comme l'a présenté à la conférence le rabbin Schacter, "héros du peuple juif". La conférence a salué ce dernier en lui faisant une ovation. Le commandant Feigin devrait être en fait la vedette de la première séance de la conférence mondiale. S'exprimant en russe, il a déclaré parler au nom de ses coreligionnaires pour qui "Israël est la seule solution". "Le problème juif, a-t-il dit, a été créé artificiellement par les autorités soviétiques qui n'ont su répondre que par des arrestations, déportations et internements dans des asiles psychiatriques aux requêtes de jeunes et vieux Juifs qui ont exprimé leur désir de gagner Israël". Il a demandé aux représentants des communautés juives de faire appel au concours "des organisations démocratiques et chrétiennes" afin de renforcer la pression sur le gouvernement soviétique en faveur de l'émigration des Juifs de l'URSS.

La réunion, qui dure trois jours, se propose de lancer un "appel de Bruxelles" qui invitera l'opinion mondiale à soutenir les revendications des Juifs soviétiques.

Dans la salle, derrière la tribune présidentielle, se dressent les 37 drapeaux des pays représentés à la conférence, tandis que deux seules inscrip-

tions, l'une en hébreu, l'autre en anglais, ornent les deux bas-côtés: "Let My People Go".

Signalons dans ce même ordre d'idée une déclaration commune signée par deux cents Juifs soviétiques, adressée à une commission préparatoire du 24ème congrès du PC d'Union soviétique — prévu pour le 30 mars — et dont se fait l'écho l'AFP. Les signataires, a-t-on appris de sources israéliennes dans la capitale soviétique habitent Moscou, Leningrad, Vilnius, Odessa et d'autres villes diverses, notamment Rostov-sur-le-Don.

Le texte qu'ils ont fait circuler porte sur les trois points suivants:

- 1- Le droit des Juifs à se rendre en Israël, "basé sur des normes qui sont reconnues internationalement", ne doit pas être violé en URSS.
- 2- Il doit être mis fin "aux persécutions judiciaires et aux mesures de répression à l'égard de ceux qui luttent pour être rapatriés en Israël".
- 3- Le congrès devrait "obliger les administrations compétentes à changer d'attitude à l'égard des Juifs qui souhaitent quitter l'URSS, en leur accordant ce qui n'est qu'un droit naturel".



"C'était l'ordre du jour", a dit hier le lieutenant William Calley, reconnaissant qu'il avait participé en 1968 à la tuerie de My Lai où 102 civils sud-vietnamiens sont morts. La Cour martiale qui doit juger ce jeune lieutenant pour meurtre, siège à Fort Benning: ce fut hier un récit "technique" qu'a fait Calley en réponse aux questions de son avocat, Me Latimer. Calley n'aurait été qu'un exécuteur fidèle d'ordres dont il n'était pas l'auteur, prétend la défense. La photo a été prise samedi dernier au moment où Calley dépouillait son courrier qu'il affirme être "réconfortant". (Téléphoto AP)

aux 4 coins du monde

L'Algérie assumera son rôle de producteur de pétrole

ALGER (AFP) — M. Belaïd Abdeslam, ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie, a déclaré que l'Algérie était prête à jouer son rôle de producteur et à se passer "des grandes compagnies internationales autant que des sociétés d'Etat des pays consommateurs qui n'ont d'autre but que de se substituer aux compagnies internationales en vue de s'attribuer les profits pour lesquels elles les envoient".

"Nous ne cherchons pas du tout, a-t-il dit, à mettre les pays consommateurs dans une situation intenable. Tout ce que nous recherchons, c'est une solution d'équité qui garantisse la sauvegarde de nos intérêts. Il ne faut pas que ce qui a été imposé par les pays consommateurs et par les sociétés qui en sont les agents économiques, soit invoqué aujourd'hui comme une contrainte pour nier nos droits".

La réunion de la Résistance à Damas: pas de communiqué

DAMAS (AFP) — La réunion du comité central de l'Organisation de libération palestinienne, qui se tenait à Damas samedi, a pris fin tard dans la nuit de lundi à mardi et tous les participants ont quitté la capitale syrienne, a-t-on appris hier dans les milieux proches des organisations palestiniennes à Damas. Les leaders palestiniens se préparent à se rendre au Caire où ils tiendront une séance de travail dans la journée de vendredi, veille de l'ouverture de la conférence du Conseil national palestinien.

Aucun communiqué n'a été publié à l'issue des travaux. Ni Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'OLP et chef du "Fatah", ni Georges Habache, leader du Front populaire pour la libération de la Palestine, n'ont assisté à la réunion de Damas. Seul parmi les dirigeants, M. Nayef Hawatmeh, chef du FDLPL, était présent, de même que le général Abdel-Razzak Yehia, commandant en chef de l'Armée de libération palestinienne.

Le Concorde et l'environnement

NEW YORK (AFP) — L'interdiction du survol de l'Etat de New York par l'avion de ligne supersonique franco-britannique "Concorde", telle qu'elle est actuellement envisagée par le représentant de l'Etat de New York, Andrew Stein, pourrait entraîner un conflit politique majeur entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale, a affirmé hier l'ancien ministre britannique de la technologie, M. Anthony Wedgwood-Benn.

Au cours d'une conférence de presse, M. Wedgwood-Benn a exposé les objectifs de sa campagne contre le projet de loi déposé par M. Stein visant à interdire le décollage et l'atterrissage des appareils dont le bruit des moteurs dépasse 108 décibels. Il a laissé entendre qu'il estime que le projet de M. Stein vise plus à interdire le ciel américain à un avion étranger qu'à protéger l'environnement.

en bref

Conciliateur au ministère du travail

QUEBEC — Le ministre du travail, M. Jean Courmoyer, a annoncé la nomination de M. Jos Leblanc au poste de conciliateur à la direction générale des relations patronales-ouvrières du ministère du travail du Québec. M. Leblanc a agi comme négociateur en chef de la Corporation des enseignants du Québec lors des négociations qui ont eu lieu en 1969 et 1970 entre le gouvernement, les commissions scolaires et la CEQ. Il a occupé le poste de conseiller technique auprès de la CEQ pendant huit ans.

Québec nomme 12 nouveaux "CR"

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a annoncé la nomination de 12 conseillers en loi de la reine.

Il s'agit pour Montréal, de Mes Charles D. Gonthier, Gerald McCarthy, Melvin L. Rothman, Paul Trudeau, Jacques Cantin, Robert Hamel et James A. Robb.

Pour Québec ce sont Mes Denys Aubé, André Bilodeau, Jean-Paul Bernier et Gabriel Vallée.

Me Vital Cliche, de Val d'Or, a également reçu le titre de CR.

Dans un communiqué, M. Choquette mentionne que pour obtenir cette distinction, en plus des qualités de compétence, un candidat doit avoir exercé sa profession sur une période minimale de 15 ans.

Le coût de la vie baisse aux EU

WASHINGTON (AFP) — La hausse du coût de la vie s'est fortement ralentie aux Etats-Unis en janvier. L'indice de ce coût, publié par le département du travail, n'a progressé que de 0,1 pour cent pour s'établir à 119,20 base 100 en 1967. Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Ronald Ziegler, a immédiatement déclaré que ce ralentissement prouve que "notre politique économique est efficace".

La progression du mois dernier est la plus faible depuis pratiquement quatre ans. L'indice de janvier reste néanmoins supérieur de 5,2 pour cent à celui de janvier 1970.

Le ralentissement a été dû principalement aux prix des produits alimentaires et à ceux des vêtements et des voitures d'occasion. Les prix des services ont par contre continué à augmenter rapidement.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE
À AIDER

La résistance se durcit en Indochine, selon le Pentagone

(d'après l'AFP)

Le gouvernement américain a reconnu hier que la situation pourrait s'aggraver pour les troupes sud-vietnamiennes au Laos et s'attend à ce que la résistance des Nord-Vietnamiens se durcisse.

Au même moment, la majorité démocrate du sénat décidait de s'efforcer d'obtenir le retrait complet des forces américaines d'Indochine avant la fin de 1972.

M. Laird, secrétaire d'Etat à la Défense, qui donnait une conférence de presse improvisée au Pentagone, a laissé entendre qu'une nouvelle bataille pourrait se déclencher dans les deux prochaines semaines au Cambodge, dans le secteur de la plantation Chup, près de Kompong Cham, où les Sud-Vietnamiens mènent une opération de nettoyage des "sanctuaires" communistes depuis trois semaines.

Le chef du Pentagone n'a pas laissé de douter sur le fait que les Etats-Unis étaient décidés à poursuivre les bombardements des batteries anti-aériennes nord-vietnamiennes qui attaquent les avions et les hélicoptères américains opérant au Sud-Laos.

Pendant ce temps, sur le théâtre des opérations, on rapportait de source bien informée à Vientiane, que près de cent cinquante Nord-Vietnamiens ont été tués et une centaine d'autres blessés dimanche au cours d'un bombardement aérien, présumé américain, à une dizaine de kilomètres à l'est de la base de Long Cheng.

On précise de même source que les troupes du général Vang Pao, récemment renforcées par des éléments arrivés de Thaïlande où ils sont entraînés, lancent depuis deux jours une série de contre-attaques contre les forces qui entourent la base de Long Cheng.

La situation de la base continuait à être considérée hier dans les milieux diplomatiques occidentaux, comme "préoccupante mais non critique". Il ne fait pas de doute que la base où est installé le quartier général de la CIA pour le Nord-Laos constitue, avec le contrôle de la piste Ho Chi Minh attaquée par les Sud-Vietnamiens, l'un des deux principaux enjeux des opérations qui se déroulent au Laos pendant la saison sèche.

Dans le sud du pays, les forces d'extrême-gauche ont contraint à l'évacuation la garnison de la bourgade de Houei Mun, à 80 km au sud-ouest du secteur de la piste Ho Chi Minh où les forces sud-vietnamiennes piétinent depuis plusieurs jours.

La chute de ce poste, après celle de Nong Phalame et Nong Boualao, situés plus au nord, donne l'impression que les forces d'extrême-gauche "déagent" vers l'ouest tout en résistant énergiquement à l'attaque sud-vietnamienne.

Un PC opérationnel laotien, naguère installé à Nong Phalame puis replié à Dong Hene, vient de se retirer dans la localité de Seno. En un mois, il s'est replié de 80 km à l'ouest sous la pression des Nord-Vietnamiens et Pathet Lao.

Spéculation ou "fuite contrôlée"? Deux quotidiens vietnamiens de Saïgon ont publié hier des articles sur une attaque éventuelle contre le Nord-Vietnam, voire un débarquement au nord de la zone démilitarisée.

Le "Xay Dung", qui reflète l'opinion des milieux catholiques nord-vietnamiens réfugiés au sud, affirme que vingt mille "maquisards" d'élite, entraînés à la guerre subversive au Sud-Vietnam, équipés des armes les plus perfectionnées, seraient prêts à débarquer au Nord-Vietnam, à la hauteur du 19ème parallèle.

BCP Publicité vient de publier la deuxième partie de son enquête continue sur le marché du Québec

"Le consommateur canadien-français"

SEULEMENT \$1.00 L'EXEMPLAIRE

Une série inédite d'instantanés sur les goûts, les attitudes et les aspirations du consommateur canadien-français de 30 ans.



Cette deuxième partie de l'enquête a coûté plus de \$10,000.

Informations recueillies d'après des techniques audio-visuelles efficaces.

Format de poche, 80 pages.

Illustré à profusion, 23 tableaux.

75 questions et autant de réponses.

Comment il "voit" l'habitation l'automobile la mode les loisirs les femmes les enfants les jeunes le travail la politique le crédit l'épargne et quoi encore!

"Dans le but de rendre aux consommateurs ce qui appartient aux consommateurs", BCP Publicité publie régulièrement le résultat de ses enquêtes.

Paraîtront bientôt: "Les 20 ans", "La famille canadienne-française".

Quelques exemplaires de l'enquête No 1 portant sur "La consommatrice canadienne-française" sont encore disponibles à \$1.00.

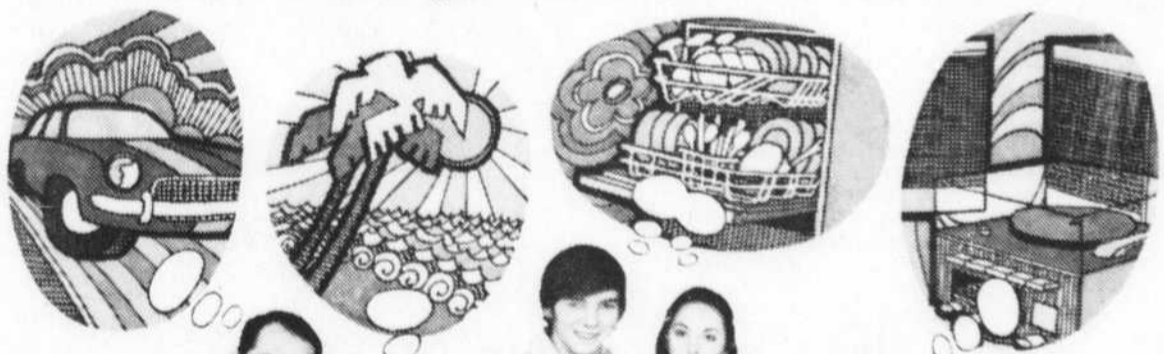
Commandez par la poste ou passez prendre vos exemplaires à l'agence. Les commandes par téléphone ne seront pas acceptées.

Service de la Recherche
BCP PUBLICITÉ LTÉE
444 - 1010 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal 110, Qué.

Ci-joint, \$ _____ pour exemplaire(s) de l'enquête No 1, "La consommatrice canadienne-française de 30 ans" et _____ exemplaire(s) de l'enquête No 2, "Le consommateur canadien-français de 30 ans".

NOM _____
CIE _____
ADRESSE _____
VILLE _____ PROV. _____
(Argent comptant, chèques ou mandats.)

Pour les prêts, on est IN.



Rêvez-vous d'une auto, d'un voyage, d'un appareil ménager ou d'un stéréo? Pensez à un prêt budgétaire. Venez à la Banque Provinciale. Vous bénéficierez: d'un prêt proportionné à vos revenus; de taux vraiment avantageux; d'une assurance-vie incorporée au prêt; des conseils financiers donnés par des experts.

banque provinciale
L'INNOVATRICE

arts

et spectacles

Horaires des théâtres

THEATRE CENTAUR: "Uncle Vanya" - du mardi au dimanche à 20h00, samedi à 19h00, et 22h00 (jusqu'à 20h00).

Horaires des cinémas

ALOUETTE: "Autant en emporte le vent" - 2.00 - 7.45. ANJOU: "That tender touch" 7.00 Sam. Dim. 1.20 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

Opéra "Carmen" de Bizet

Une production convenable mais non sans lourdeur

On promettait aux amateurs d'opéra une production de "Carmen" aussi éblouissante que celle de "La bohème".

ment dans la mise en scène du Hollandais Bodo Igesz qui, malgré sa jeunesse, m'a paru manquer totalement d'audace.

sonne ne boit, ou personne ne semble emporté non plus par l'ivresse du vin.

ont été à peu près à la hauteur du rôle qu'ils avaient à incarner. S'ils sont toujours arrivés à donner de la vraisemblance à leur personnage?

Rock

Van Morisson au Capitol

par Jean Basile

Je crois qu'il y a une politesse du rock. Et la première serait que les organisateurs d'un concert organisent bien leur affaire.

En tant que spectateur, j'ai droit à un certain nombre d'états d'esprit. J'ai droit, par exemple, à ce que le concert commence à l'heure; j'ai droit à ce que l'on ne me tourmente pas pour vérifier si j'ai un billet de balcon ou un billet d'orchestre.

Or le concert de lundi soir a commencé avec trois-quart d'heure de retard, ce qui a eu pour résultat de raccourcir le passage de Van Morisson pour qui je m'étais déplacé.

Van Morisson a eu bien de la patience et je crois, qu'à sa place, je n'aurais pas chanté.

Dès lors comment parler avec quelque précision de ce concert. Car j'y venais avec beaucoup d'amour, me fiant sur une discographie de qualité: trois disques en tout, dont un qui fut un gros succès commercial, MOODANCE et l'un qui, selon moi, contient une des bonnes chansons du rock, ASTRAL WEEK.

Biens entendu, Van Morisson n'est pas une étoile de première grandeur. Mais son style est excellent et, si l'on en juge par le disque, doté d'une intimité assez rare.

Il y avait deux concerts ce soir-là. J'ai assisté à celui de 19h. J'en suis sorti complètement dégoûté mais je crois que ce n'est pas de la faute de Van Morisson.

Néanmoins, il faut dire maintenant que cette production de "Carmen" n'est en rien comparable avec celle de "La bohème".

Et je me garde d'énumérer les situations invraisemblables dont cette "Carmen" a été truffée, du genre de celle qui nous introduit dans une taverne (au deuxième acte) où per-

sonne ne boit, ou personne ne semble emporté non plus par l'ivresse du vin.

ont été à peu près à la hauteur du rôle qu'ils avaient à incarner. S'ils sont toujours arrivés à donner de la vraisemblance à leur personnage?

"Boubou" au Quat'Sous

Des personnages attachants

par Michel Bélair

On peut se poser toutes sortes de questions à la sortie d'un théâtre. Si toutefois vous sortez du Quat'Sous, la question que vous vous poserez se formulera sans doute ainsi: "Que ça veut dire Boubou?"

On connaît. C'est là une constatation qui s'impose des premières répliques. Autre mérite également, qu'il faut s'empressez de noter puisqu'il est assez rare, c'est celui de la drôlerie du texte.

la pièce ne laisse surtout pas croire. Il y a là une inconsistance que l'on pourrait peut-être arriver à corriger en ajustant quelques petits détails de mise en scène.

peu présent, Gilles Renaud, qui est pourtant l'un des meilleurs comédiens sur lesquels on puisse compter, ne semble que pouvoir cacher la faiblesse de son personnage en exagérant son côté comique et ridicule; la aussi, on aurait tout avantage à essayer de corriger cette situation.

Et Boubou?

De Robert Gauthier, on savait déjà qu'il avait collaboré à l'aventure de "Monica la mitraille" et qu'il était parolier pour Renée Claude tout en étant scripteur à Radio-Canada.

Cela ne saurait cependant faire oublier le flottement que l'on ne peut s'empêcher de ressentir toute la durée de la production en effet, le spectateur est forcé de constater qu'il manque quelque chose au texte de Gauthier. Placé continuellement face à une attente qui ne se concrétise jamais tout à fait, agacé en quelque sorte par l'importance que l'on donne à Boubou, on se dit que ce personnage devrait avoir et qu'il n'a pas, ce même spectateur reste continuellement sur sa faim. Cette lacune est due, en fait, à une faiblesse évidente au niveau de la structure de la pièce.

Malgré ce "trou", malgré cette faille au niveau du développement de l'intrigue, "Boubou" nous donne au moins l'occasion de connaître des personnages fort attachants. Le Titi de Serge Bernier, par exemple, est un des personnages les plus vrais et les plus sympathiquement dessinés que le théâtre québécois ait produit jusqu'ici.

Quant au Dédé de Louis Aubert, il apparaît lui aussi comme un personnage attachant; personnage typique du "bum" qui écrit des poèmes tout en vidant les épiceries. Dédé est une sorte de figure mythique du théâtre québécois. Louis Aubert, malgré certains défauts, a réussi à lui donner toute son ampleur. Ce n'est malheureusement pas ce que l'on peut dire du Boubou de Gilles Renaud. Trop

Une des premières remarques que l'on puisse faire au sujet de "Boubou" se rapporte au langage de Gauthier; il manifeste en effet une sorte de régénérescence du Jovial. Ressemblant par certains côtés à Michel Tremblay, ce langage est cependant plus "vert", plus populaire même s'il origine des mêmes couches sociales. Le jovial de Gauthier, si l'on peut se permettre l'expression, est peut-être plus authentiquement jovial que celui de Tremblay ou de quelque auteur que

l'on connaisse. C'est là une constatation qui s'impose des premières répliques. Autre mérite également, qu'il faut s'empressez de noter puisqu'il est assez rare, c'est celui de la drôlerie du texte.

Malgré ce "trou", malgré cette faille au niveau du développement de l'intrigue, "Boubou" nous donne au moins l'occasion de connaître des personnages fort attachants. Le Titi de Serge Bernier, par exemple, est un des personnages les plus vrais et les plus sympathiquement dessinés que le théâtre québécois ait produit jusqu'ici.

Le bruit de la ville

EXPOSITION - La section des arts du service des parcs de Montréal présentera au public, du 26 février au 28 mars, une exposition des œuvres des professeurs et étudiants de la section d'art graphique du CEGEP d'Aboussi. Cette exposition se déroulera dans le hall d'entrée du centre récréatif Maisonneuve, 300 rue Viau.

D'autre part, "Un pays sans bon sens" de Pierre Perrault prendra bientôt l'affiche au cinéma Alouette.

MUSIQUE - Martha Brickman, claveciniste, donnera un récital le dimanche 28 février, à 20h., en l'Édifice Samuel Bronfman, avenue McGregor.

L'ensemble vocal Katimavik séparé heureux de recevoir de nouveaux chanteurs. Cette chorale mixte, préparant pour la Semaine Sainte un concert où sera interprété, entre autres, les "Sept paroles du Christ" de Théodore Dubois, se réunit tous les lundis à 20h., à l'école Ste-Dorothée, à Ste-Dorothée. On se renseigne à 689-5748 ou 689-9411.

LIVRES - Le Cercle du livre de France a présenté officiellement quatre nouveaux ouvrages. Ce sont "La Colombe et le corbeau" de Valérie Beaupré, "Nous dormirons dans la neige" de Jean-Pierre Eugène, "Le Chemin de" de Jean Robin et "Triptyque de l'homme en quête" d'Alain Gagnon.

AVIS: Ceux qui seraient intéressés à se joindre à l'Ensemble Calix-Lavallée sont priés de s'adresser à: L'Atelier de musique, Ville de Montréal, 2574 Fleury est, Montréal. L'orchestre recherche surtout des instruments à cordes.

25 ans de liaison aérienne

Sabena a mis le Boeing 747 géant en service sur sa ligne Bruxelles / New York, qui compte cette année 25 ans d'existence.

Ce service en Boeing 747 est assuré quotidiennement par la compagnie nationale belge qui maintient par ailleurs, un second service entre la Belgique et les États-Unis, opéré en Boeing 707.

Télévision

Table of TV programs with columns for channel (CBFT, CBMT, CFTM, CFCF) and program details including time and title.

JUSQU'À VENDREDI SEULEMENT! CE SOIR À 7:30 ET 9:30!

Advertisement for 'Le Cerveau' and 'Comédie Canadienne' featuring a man's face and promotional text.

Advertisement for 'Verdi' featuring a man's face and text: 'des VENDREDI! SCÈNES DE CHASSE EN BAVIÈRE'.

Advertisement for 'Morgani' featuring a man's face and text: 'TOUT À FAIT ORIGINAL'.

Advertisement for 'Domicile Conjugal' and 'Les choses de la vie' with cast members and showtimes.

Advertisement for 'L'aveu' by Yves Montand and Simone Signoret, featuring a man's face and showtimes.

Advertisement for 'Enquête sur un Citoyen' and 'La Horde Sauvage' with showtimes and venue information.

Advertisement for 'Le Gendarme en Balade' festival featuring Louis de Funès and showtimes.

Advertisement for 'Boubou' musical featuring a woman's face and production details.

Advertisement for 'Théâtre Maisonneuve' with address and phone number.

Advertisement for 'Le Film le Plus Poignant de l'Année' featuring a woman's face and showtimes.

Advertisement for 'On Acheve Bien Les Chevaux' featuring a woman's face and showtimes.

famille et société



Des vêtements pour aujourd'hui en prévision de demain, voici la devise du jeune couturier français Bernard Perris de passage à Montréal pour inaugurer les collections de prêt-à-porter de printemps de la maison Eaton. Le point-choc de la mode 71, c'est le short... pour madame comme pour monsieur. La jambe mise à nue se gaine de bas de couleur, et les pieds de sandales à lanières ou de bottes découpées. La silhouette est élançante, aérée, féminine et équilibrée.



couleurs sur fond noir. Des petits pois et des motifs géométriques, un peu partout. Sur notre photo, à gauche, une robe-gaücho en crêpe imprimé signée Heinz Riva d'Italie. Dessin d'inspiration azèque de tons jaunes et orangés sur fond noir. A droite, pour le sportif soucieux d'élegance, la boutique Adam de la maison Eaton propose cet ensemble veste-knicker importé de Paris. Les knickers sont en tégale lilas et la veste en lainage bleu et blanc. En guise, d'accessoire, une très large ceinture de cuir et des bottes en peau de chevreau.

Espoir pour les explorateurs franco-américains au Pérou

LIMA (AFP) — Les membres de l'expédition franco-américaine partis à la recherche de la mystérieuse tribu indienne des Machiguengas, et de la "cité perdue" de Paititi, où se trouverait le trésor des Incas, seraient sains et saufs, réfugiés auprès d'un des groupes de cette tribu, mais isolés du monde en raison des conditions météorologiques, indique le quotidien Peruvian Times qui a financé partiellement l'opération.

Dios, à la frontière de la Bolivie, à l'est de Lima. "Les informations que nous avons recueillies permettent de penser que les explorateurs ont trouvé asile auprès de l'un des petits groupes d'Indiens Machiguengas", affirme le journal. Le journal s'est livré à une longue enquête sur le terrain.

Bill C-192 sur les délinquants

Un front commun animé par les officiers de probation organise une contestation

par Solange Chalvin

Depuis sa présentation à Ottawa en deuxième lecture, le projet de Loi sur les jeunes délinquants (Bill C-192) a été contesté par plusieurs groupes importants, et cela dans différentes provinces canadiennes. Le solliciteur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, admettait en janvier dernier, que ce nouveau projet de Loi n'était pas parfait et qu'il avait été difficile de faire l'unanimité des provinces. Cependant, ajoutait-il, cette Loi est très importante puisqu'elle codifie en quelque sorte le comportement et l'avenir d'une génération montante, celle des adolescents.

Signalons en outre que la Loi concernant les jeunes délinquants n'a subi aucune modification importante depuis 1929 en ce qui met en évidence son caractère désuet. Or pendant cette longue période de quarante-deux ans, les législations provinciales et municipales ont évolué. On se retrouve aujourd'hui avec des cas aussi graves qu'un délinquant juvénile reconnu comme tel en vertu de la législation d'une province, peut fort bien se retrouver jugé comme adulte dans la province voisine, et ainsi de suite.

Un Front commun d'officiers de probation, de spécialistes de la rééducation, de travailleurs sociaux et peut-être de psychiatres, psychologues et médecins, est en voie de formation à Montréal, afin d'aller présenter prochainement, à Ottawa, un projet d'amendements au Bill C-192.

Un comité d'étude a été formé par l'Association des officiers de probation du Québec et plusieurs amendements et commentaires ont été proposés par ce groupe au solliciteur général qui a reçu avec sympathie, la délégation à son bureau, il y a deux semaines. Dans une entrevue, quelques représentants de l'Association nous font part de leurs griefs face au projet C-192 ainsi que des amendements proposés. Ces derniers seront sans doute repris, ce soir, lors de la rencontre en vue de la formation d'un Front commun de spécialistes en délinquance juvénile.

Errata

Le titre coiffant l'article paru hier en page 9 sur un programme d'éducation à la vie familiale offert par l'Association canadienne pour la santé mentale était erroné. Le programme ne s'adresse pas qu'aux parents d'enfants déficients mentaux; il est conçu pour l'ensemble de la population, les familles qui ont des enfants normaux comme celles qui ont un enfant handicapé ou un enfant problème.

Nomination et rôle des officiers de probation

L'officier de probation (ou employé de plus en plus le terme "agent de probation") est en quelque sorte un conseiller, un praticien, un protecteur pour l'enfant ou l'adolescent traduit devant un tribunal. D'après le Bill C-192, il aurait à assumer, occasionnellement, des fonctions d'agent de police. Les officiers de probation dénoncent l'article 23 affirmant que l'enquête policière ne relève pas d'eux et qu'ils ne veulent en aucune circonstance assumer la responsabilité d'un cas avant que la culpabilité de l'adolescent n'ait été établie. L'officier ne doit pas être appelé, en outre, à remplacer, l'avocat, le père ou la mère de l'adolescent, puisqu'il n'a pas à conseiller

Carnet mondain

La région West Island vient de se donner une Association d'art dont l'exécutif est composé de Mesdames Sandra Schapiro, Alma Cummins, Roberta McHenry, Rose-Marie Buller et Suzanne Lefebvre. Le conseiller du projet est M. Gérard Van Dyk. L'Association compte offrir au public quelques activités dont les bénéfices serviront à donner des bourses d'études dans le domaine des arts. Renseignements: 626-1964 et 684-8123.

Le Canada se réunissait ces jours derniers au Cercle Universitaire pour fonder la Fédération canadienne France-Québec. Cet organisme développe les échanges à tous les niveaux et encourage le dialogue en diffusant une information précise sur les réalisations françaises et canadiennes dans tous les domaines. Un comité provisoire a été mis sur pied dont Mme A.D. Archambault assume la présidence générale. Plusieurs délégués de la Fédération se rendront au congrès de l'Association nationale France-Canada qui se tiendra à Marseille les 26, 27 et 28 mars prochains.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AIDE DOMESTIQUE DEMANDEE

Dame, 30 à 50 ans, résidente de Côte-des-Neiges ou Outremont. Heures: 9 a.m. - 5:30 p.m. Travail: garder petite fille 4 ans, qui va à l'école 3 heures par jour, aider légers travaux domestiques. Vacances payées: 1 mois. Salaire: \$40 par semaine, transport inclus. Tél.: après 18 heures 738-5791. 27-2-71

ASSURANCES

Polices combinées commerciales et résidentielles, assurance-automobile (bons dossiers seulement). Assurance-vie et Fonds de pension enregistrés. Gaetan Bourret et Guy Leroux, Courtiers 669-4989. 27-2-71

HYPOTHEQUES

ARGENT DISPONIBLE

1ère et 2e hypothèque, Discretion assurée.

Notaires: 381-8631

Avons aussi pour prêteurs PLU, SIEURS DEMANDES INTERES, SANTES. 1ère et 2e hypothèque. 25-2-71

LOGEMENTS A LOUER

LACOMBE 3799: 5 pièces chauffées, bas, grand garage et jardin, \$225. Tél.: 737-5907. 1-3-71

MAISON A LOUER

Maison près Université McGill, avec grand atelier d'artiste, 2 étages de haut, dont un mur en brique de verre. Loggia pouvant servir de chambre ou bureau, belle grande chambre à coucher, salle de bains, cuisine, salon, \$275, par mois non chauffé. Tél.: 937-3811 après 19 heures et fin de semaine. 26-2-71

APPARTEMENTS A LOUER

MONTREAL-NORD: 4 1/2, chauffé, meublé ou non, édifice moderne, très bon prix. Tél.: 321-5819. 1-3-71

CHALET A VENDRE

Autoroute région Ste-Adèle "Petit Westmount, plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski. \$15,900, terrain compris, \$98.50 par mois. Tél.: 731-3501. J.N.O. 27-2-71

LOGEMENTS A LOUER

VILLE ST-LAURENT: haut-duplex, 5 1/2, moderne, tranquille, central, près hôpital, grand balcon, \$125, garage chauffé si désiré en surplus. Tél.: 747-9272. 25-2-71

CLANRANAUD 5833, bas de duplex, endroit très attrayant, 5 pièces, pour adultes, \$155. Occupation immédiate. Tél.: 489-6096. 11-3-71

COTE-DES-NEIGES: 3360

Maréchal, coin Decelles, 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, équipés, chauffés. Près Université de Montréal. Visites: lundi au vendredi. 1-3-71

CHALET A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux "Bavarois", 5 1/2, chauffés, flanc montagne, près pentes, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Semaines: Tél.: 256-6825 (fin de semaine 254-6728). 1-3-71

OUTREMONT: Boul. Dollard, haut-duplex, détaché, 8 pièces fermées avec fenêtres, chauffé, eau chaude, chambre principale avec toilette, salle de bains, garage, cuisinière - réfrigérateur fournis si désiré. Tél.: 277-4327. 24-2-71

RENCONTRES but amical, matrimonial, personnes seules, veufs (ves). Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRG, 6365 Delormier. - Pour rendez-vous 729-0680. 25-2-71

CÔTE D'AZUR

CAP D'ANTIBES: ravissant penthouse, tout confort, vue exceptionnelle sur le Golfe Juan, 5 minutes à pied de la plage. Idéal pour couple. Semaine - quinzaine - mois. Tél.: 481-6630 25-2-71

DUPLEX A LOUER

COTE-DES-NEIGES: luxueux haut-duplex chauffé, 4 1/2, poêle réfrigérateur fournis, adultes. Libre 1er mai. \$130. Tél.: 738-0167. 1-3-71

POINTE-AUX-TREMBLES: genre cottage attaché, salon, cuisine, 4 chambres, toutes avec garde-robe, salle toilette, salle bains, lingerie, salle lavage, salle jeux, garage. Tél.: 273,3611 1-3-71

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berr, suite 3106. Le soir: 5 à 9 heures, samedi p.m., fermé l'après-midi. Tél.: 288-2332. 1-3-71

Edoussac

AU CENTRE-VILLE
65 EST, SHERBROOKE
844-7051 844-4228
Information sur les lieux
VISITEZ NOS MODELES

TOUT A L'ELECTRICITE

20 ETAGES
PISCINE INTERIEURE
ET SAUNA
ELECTRICITE ET TAXES
PAYEES
1 1/2 A 5 1/2
MEUBLES OU NON

FEMMES DEMANDEES

SECRETARE

Si vous êtes bilingue, dynamique... si vous avez le sens des responsabilités. Notre service commercial est à la recherche d'une femme telle que vous.

Appelez: Mile Rousseau 274-8274 3-3-71

HOMMES DEMANDES

REPRESENTANTS
demandés, pour importateur de bas et bas-culottes, bilingues pour Province de Québec. A commission.

Écrire Case 19 Le Devoir 25-2-71

ST-BRUNO

Bungalow style Ranch, 8 pièces sur terrain boisé. Prix \$37,000. Appelez J. P. St-Pierre 679-8220 ou 653-4435.

IMMEUBLES WESTGATE Courtiers 25-2-71

ST-BRUNO

Si vous aimez l'intimité que procure un terrain boisé de 23,000 pieds carrés sur les pentes du Mont-Bruno, venez vivre dans ce cottage cadre et pierre de \$37,500. Appelez J.P. St-Pierre 679-8220 ou 653-4435.

IMMEUBLES WESTGATE courtiers 25-2-71

Le Saquenay

AU CENTRE-VILLE
135 est, Sherbrooke
844-4228 844-7051
Information sur les lieux 25-2-71

HOMMES ET FEMMES DEMANDES

\$25,000.

Si vous êtes sérieux et prêts à mettre l'effort pour un tel salaire annuel... Nous pouvons honnêtement vous montrer comment.

Pour rendez-vous appeler: 645-1367. 27-2-71

Une religieuse dans la vie publique

MANILLE (PA) — Soeur Sonia est devenue la première religieuse à se porter candidate et obtenir une fonction publique aux Philippines.

En juin dernier, soeur Sonia, âgée de 35 ans, membre de la congrégation catholique des religieuses du Sacré-Coeur, avait provoqué un étonnement général en décidant de faire campagne pour être nommée déléguée au congrès constitutionnel des Philippines, qui aura lieu au mois de juin.

Les textiles

Les filatures canadiennes de textile ont expédié plus de tissus tissés de fibres synthétiques au cours du mois de décembre de l'an dernier comparativement au mois correspondant de 1969. L'Institut Canadien des Textiles précise que le total mensuel accusait une augmentation à 22,765,000 de verges carrées de 20,217,000 de verges carrées, comparativement à 247,720,000 en 1969. Le coton et les mélanges synthétiques sont classés comme tissus synthétiques.

La CROIX-ROUGE

C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS

Voici quoi faire si VOTRE DENTIER ne tient pas bien

Ne craignez plus de voir votre dentier se relâcher ou tomber au mauvais moment. Pour plus de sûreté et de confort, saupoudrez vos brochettes d'un peu de cette fameuse poudre adhésive pour dentiers FASTEETH, qui maintient les dentiers fermement plus longtemps. Vous manquez, plus facilement. Etant alcaline, FASTEETH n'agit pas sous les appareils. Nul effet gommé, strupéux ou pâteux. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement, et procurez-vous votre FASTEETH à tous les rayons de pharmacie.

L'Institut Culinaire Henri Bernard

2015 de La Montagne Suite 610 Montréal 107 fondé en 1951

COURS DE FINE CUISINE

Pour repas familiaux et pour recevoir

Avec 36 fines recettes, leur dégustation et livret de recettes. Le savoir-faire fondamental et tous les secrets pour réussir toute cuisine. Jour au soir - 1 fois la semaine - en 8 semaines.

1ère LEÇON D'ESSAI
Mercredi 10 mars à 1 h. p.m. ou 7 h. 30 p.m.

Prospectus, renseignements: 843-6481

La peau douce

Tailles 8, 10 et 12. \$185.00.

La Diligence, troisième étage, en ville, Rayon 446

EATON

La Bourse

Après trois jours de baisse les marchés se sont ressaisis

La Bourse de Montréal s'est ressaisie hier dans un peu près tous les secteurs à l'exception des papiers au cours d'une session peu active. L'indice composé a gagné presque un point et les industrielles ont grimpé de plus d'un point.

Les déclinés ont toutefois encore dépassé les gains, 133 à 84, et 85 valeurs n'ont pas varié.

Les meilleurs gains ont été réalisés par Asbestos 3-4 à \$35, Great West Life 5-8 à \$4 et Consolidated Bathurst 1-2 à \$10-14.

Alcan n'a pas varié à \$22 3-4. International Nickel a gagné 1-2 à \$17, Gulf Oil 3-8 à \$21, Husky Oil 3-8 à \$16 3-4, Imperial Oil 3-8 à 19-3-8. Étaient en baisse Velco Industries 7-8 à \$17 1-4, Simpsons Sear's \$1 à \$23, Credit Foncier \$2 à \$44 3-4, Consumer Gaz 3-8 à \$19 1-2, CPR 1-2 à \$70, Banque Canadienne Nationale 3-8 à \$13 1-8.

A la Bourse canadienne, Belgium Stores a monté de 1-4 à \$37 3-4 et Domco a perdu 1-4 à \$5.

Un total de 1.274.500 actions ont changé de mains à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne, en comparaison de 1.359.600 actions, lundi.

lundi. Les pertes ont dépassé les gains par 260 contre 217, tandis que 279 titres sont demeurés inchangés.

Les banques, les titres miniers industriels, les pétroliers raffinés et les pipe-lines ont battu la marche à la hausse.

Crush International s'est hissé de 7-8 à \$17 1-2. Chez les autres titres en hausse, Falconbridge s'est hissé de 1 à \$137, Inco de 3-4 à \$44 1-8, Westcoast Transmission de 5-8 à \$24, Noranda de 1-8 à \$31 3-4, International Utilities de 1-2 à \$38, Bell de 1-8 à \$46 3-4, Brameda de 20 cents à \$24,5 et D'Eltona de 13 cents à 88 cents.

Massey-Ferguson a fléchi de 1-8 à \$10 7-8. D'autre part, Chemcell a annoncé qu'elle fermerait ou vendrait des entreprises à Edmonton, Two Hills, Alberta et Cornwall, Ontario. Les actions de Chemcell ont fléchi de 35 cents à \$4,30.

Joutel Copper Mines ont fléchi de cinq cents à 94 cents. Chez les autres titres en baisse, Great Lakes Paper a fléchi de 1-4 à \$18, CPR de 1 à \$69 1-2, Aquitaine de 3-4 à \$24, Hudson Bay Mining de 3-8 à \$21 5-8 et Campbell Red Lake de 1-4 à \$28 1-2.

International Mogul était également en baisse de 1-8 à \$12, Patino de 1-8 à \$26 7-8, Banff de 3-8 à \$12 3-8, Pan Ocean de 1-4 à \$12 1-8, Ranger de 1-4 à \$3 3-4 et Alberta Eastern Gas de 15 cents à \$4,55.

La tendance a été irrégulière avec prédominance de hausses hier à Wall Street.

La cote a poursuivi à l'ouverture son repli de la veille, mais s'est redressée par la suite. La reprise a cependant été très modeste, les investisseurs faisant preuve de prudence dans l'attente de la décision du président Nixon sur les mesures à prendre pour rétablir la stabilité des prix et des salaires dans l'industrie du bâtiment. Les affaires sont restées actives, mais moins que précédemment.

L'indice Dow Jones de 30 industrielles a fermé avec une hausse de 1,02 à 870,00. Le volume des transactions a été de 15,08 millions d'actions, par rapport à 15,84 millions, lundi.

L'indice de 1.200 valeurs communes a monté de 0,24 à 52,86. Les industrielles ont perdu 0,2, les chemins de fer ont gagné 0,2 et les services ont perdu 1,2.

Les prix de la bourse de New York incluaient Litton Industries, en hausse de 1 à \$27, Burroughs, en hausse de 1-8 à \$112 1-8 et Dow Chemical en baisse de 1 7-8 à \$73 3-4.

Parmi les valeurs canadiennes, McIntyre Porcupine a grimpé de 7 points à 45. Étaient aussi en hausse, International Nickel, de 7-8 à 3-4, Dome Mines de 1-2 à \$64 3-4 et Distillers Seagrams de 1-4 à \$54 1-2. Ont perdu: Canadian Pacific 7-8 à \$69, Hudson Bay Mining 3-4 à \$22 1-4 et Alcan 1-4 à \$22 1-2.

L'indice de la Bourse américaine a monté de 16 cents à 24,96 sur un volume de 4,38 millions d'actions, en comparaison de 4,54 millions, la veille. Brascam Ltd y a gagné 6-8 à 6 7-8 et Canadian Javelin 3-8 à 43-8.

La nouvelle société Rolls Royce

LONDRES (AFP) - La création de la société nationale "Rolls Royce (1971) Limited", englobant certains avoirs des départements des moteurs aéronautiques et maritime et de celui des turbines à gaz pour l'industrie de la société privée Rolls Royce, a été annoncée hier par M. Frederick Corfield, ministre britannique des Fournitures aéronautiques, dans une réponse écrite à la chambre des communes.

La nouvelle société nationale prend existence à partir du 23 février et son conseil d'administration est présidé par Lord Cole, ancien président de Rolls Royce.

D'autre part, M. Keith Wickenden, président du comité des crédateurs de Rolls Royce, a souligné que la nouvelle société nationale n'englobe pas l'ensemble des avoirs ou du potentiel de Rolls Royce. Il a indiqué que les crédateurs estimaient qu'une reorganisation de Rolls Royce à des conditions plus favorables pourrait encore intervenir.

Une assemblée plénière des crédateurs aura lieu le 1er mars.

2,750 mises à pied Massey-Ferguson suspend la fabrication de la plupart de ses produits finis

TORONTO (PC) - Massey-Ferguson Ltd., dont les origines remontent au Haut-Canada, avant même la Confédération, a annoncé la suspension des activités de ses lignes de montages dans six usines nord-américaines, par suite d'une diminution des ventes d'outillage agricole.

L'entreprise, qui est un producteur mondial dans ce domaine depuis plus d'un siècle, a perdu l'an dernier \$19,7 millions, quand elle a commencé à réduire son personnel.

C'est le président de la compagnie, M. John E. Mitchell, qui a annoncé la décision de Massey-Ferguson dans un avis aux employés.

"Les livraisons aux détaillants ont atteint le point prévu pour le premier trimestre de 1971, mais les ventes aux clients n'ont pas atteint les prévisions et sont inférieures aux ventes de l'an dernier. Les principes d'une saine administration exigent que nous suspendions la fabrication de la plupart de nos produits pour équilibrer les inventaires", a dit Mitchell.

La décision intervient au moment où l'entreprise et les syndicats négocient un nouveau contrat. Les syndicats s'étaient fixés le 2 mars comme échéance de grève.

Selon Mitchell, les pertes subies cette année sont attribuables à un programme visant à réduire les inventaires de détaillants nord-américains pour 1970.

Massey-Ferguson avait eu en 1969 un profit de \$30,2 millions en devises américaines et une main-d'oeuvre de 50-

429 employés à la fin de l'année. A la fin de 1970, le nombre des employés de MF était passé à 47.386.

Historique

L'histoire de Massey remonte à Daniel Massey, immigré au Canada peu après 1800, et qui avait importé ses premières machines agricoles au Haut-Canada.

En 1847, Daniel Massey inaugura une fonderie, actuelle à Bond Head sur le lac Ontario. Deux ans plus tard il créa la Newcastle Foundry and Machine Manufacturing. Son fils aîné, Hart Almerin, est devenu en 1855 unique propriétaire des usines.

Hart, après avoir rebaptisé l'entreprise Massey Manufacturing Co., s'est retiré en 1871, laissant la place à son fils aîné, Charles, qui a

déplacé les locaux de l'entreprise à Toronto en 1878.

Une fusion opérée en 1890 élimina le principal concurrent de MF, A. Harris and Son, de Beamsville. La fusion donna à la famille Massey le contrôle de la plus grosse entreprise du genre dans tout l'empire britannique.

L'entreprise actuelle a été formée en 1953 grâce à une nouvelle fusion avec une société britannique d'outillage agricole, la Harris Ferguson Ltd.

Dans les années 1890, Massey-Harris construisait des bicyclettes et pendant la première guerre mondiale elle fabriquait des armes. Aujourd'hui, elle fabrique des moteurs, mais conserve toujours sa principale activité: la construction d'outillage agricole.

Elle est d'ailleurs la première société à avoir vendu sous son propre nom des produits en Europe.

Pour éviter la pénurie de pétrole

L'on devra découvrir de nouveaux gisements plus riches d'ici 15 ans

LONDRES (AFP) - Les gisements de pétrole découverts jusqu'à présent dans le monde seront entièrement épuisés d'ici 20 ans au maximum si la consommation mondiale continue de croître au rythme des dernières années.

Cette sombre prévision ressort d'une étude effectuée par les spécialistes d'une grande compagnie pétrolière internationale. Elle ne signifie nullement que le monde doit être privé de pétrole avant la fin du siècle car les travaux de prospection qui se poursuivent sans relâche aboutissent régulièrement à de nouvelles découvertes. Pendant la décennie 1959-69, le volume des réserves connues et rentables a ainsi doublé, passant d'environ 260 milliards à 525 milliards de barils. Mais pendant la même période la consommation mondiale a elle aussi doublé et si les tendances actuelles persistent, elle doublera

de nouveau au cours des 10 prochaines années.

Pour maintenir intactes les 20 années de réserves, les nouvelles découvertes devraient, selon les estimations de ces experts, porter sur 900 milliards de barils rien que d'ici à 1985. C'est-à-dire qu'au cours des 15 prochaines années, l'industrie pétrolière devra découvrir de nouveaux gisements d'une teneur supérieure à ceux mis à jour depuis que l'exploitation pétrolière a commencé dans le monde il y a 112 ans (en 1859, en Pennsylvanie, où le colon Edwin Drake forait le premier puits).

Dans une certaine mesure, l'expansion de la demande pourra être satisfaite par la mise en valeur de gisements considérés jusqu'à présent comme non rentables et qui le deviendront grâce au perfectionnement des méthodes d'exploitation ou à d'autres facteurs. De même, le gaz naturel pourra contribuer davantage à la consommation énergétique. Jusqu'à présent, les difficultés de transport en ont entravé l'utilisation hors de l'Amérique du Nord, mais des progrès importants ont été réalisés au cours des dernières années dans la liquéfaction du gaz et la construction de navires spécialement conçus pour le transport du gaz liquide.

Sans pouvoir faire de pronostics précis, les experts estiment que l'industrie pétrolière pourrait être obligée d'ici 10 à 15 ans de se tourner vers les énormes gisements de sable et de schiste bitumineux qui existent dans le monde, et peut-être même vers la houille dont elle pourrait extraire du pétrole. Jusqu'à présent, le prix de revient du pétrole provenant de ces sources n'est pas compétitif mais à leur avis le progrès technologique et la hausse du prix des autres produits pétroliers pourraient éliminer cet obstacle.

Toronto

La Bourse de Toronto, à la suite d'une baisse qui s'est manifestée pendant trois jours, mais les transactions ont été plutôt légères.

Le total des transactions a été de 2,13 millions d'actions, par rapport à 1,99 million

les indices

Table with columns for MONTREAL and TORONTO indices, including categories like Indus., Serv. publ., Banques, Papiers, Comb., and DOW JONES sub-indices.

Demerara Bauxite est nationalisée

Accusant Demerara Bauxite Co., filiale d'Alcan Aluminium, de traiter désagréablement le peuple guyanais, le premier ministre Forbes Burnham a officiellement annoncé hier, la décision de son gouvernement de nationaliser cette entreprise canadienne à Demba.

Il a déclaré que son gouvernement "se propose de présenter au parlement, au cours de cette semaine, un projet de loi pour la nationalisation des installations de bauxite de Mackenzie moyennant une compensation raisonnable."

C'est dans la ville de Mackenzie qui se situe le centre de l'activité d'Alcan en Guyane.

La nouvelle a été annoncée durant un discours d'une durée d'une heure prononcé devant des milliers de personnes, y compris des diplomates étrangers et des visiteurs, au cours des cérémonies marquant le premier anniversaire de la république de la Guyane.

L'annonce de cette décision, qui était prévue par les observateurs, met fin, de façon dramatique, aux pourparlers qui se déroulaient depuis le 7 décembre dernier entre les représentants gouvernementaux et Alcan Canada Ltée, propriétaire de Demerara Bauxite Co. Les conversations portaient sur les propositions du premier ministre Burnham, voulant que l'Etat obtienne le contrôle de l'entreprise.

Commentant cette décision, la société Alcan regrette que les négociations prennent une telle tournure et ne s'attendent pas à ce que la situation nouvelle affecte l'activité de ses usines au Canada.

"Nous étudions avec le gouvernement les mesures de transition que nécessitera la prise de contrôle par l'Etat et nous ferons tout en notre pouvoir pour assurer que la transition s'effectue sans difficultés."

En attendant que soient connues les dispositions de la loi de nationalisation proposée, la société Alcan a dit ne pas être en mesure de faire d'autres commentaires.

Par ailleurs, le ministre de l'industrie et du commerce, M. Jean-Luc Pepin, tout en déplorant la rupture des négociations, a déclaré que le gouvernement canadien ne pouvait pas intervenir dans les affaires intérieures de la Guyane. Il a aussi souligné un passage du texte du premier ministre Burnham mentionnant que la nationalisation de Demerara n'était pas une mesure de représailles contre le gouvernement canadien ou le peuple canadien.

Selon W. Gordon Les investissements étrangers sont un mythe

TORONTO (PC) - L'ancien ministre canadien des Finances, M. Walter Gordon, a déclaré hier, que la plupart des compagnies américaines recueillent au Canada les fonds qu'elles utilisent pour acquérir des entreprises canadiennes et agrandir leurs filiales canadiennes.

M. Gordon a qualifié de mythe l'opinion voulant que les entreprises étrangères investissent au pays virtuellement tous les capitaux nécessaires pour développer l'industrie et exploiter les ressources canadiennes.

Il a déclaré devant des étudiants de l'Institut collégial William Lyon Mackenzie, que le département du Commerce des États-Unis, dans un rapport qu'il a publié l'automne dernier, affirmait que plus de 90 pour cent des fonds utilisés par les filiales d'entreprises américaines au Canada, soit pour faire l'acquisition d'en-

COMPTABLES AGRÉÉS BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE. Lucien Dahmè, C.A. 2345 est. Bélanger, Montréal 729-5226.

PROVOST & PROVOST Comptables agréés. 235 ouest, Boul. St-Joseph 274-6513. VIAU & ROBIM Comptables agréés. 4926 ave. Verdun, Verdun 769-3871.

Duval, Buteau & Cie COMPTABLES AGRÉÉS 159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987.

THORNE, GUNN & CIE Comptables agréés. 800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Tél. 878-3011.

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés. Comptables Agréés. Liste de noms: Maurice Samson, Jean Lacroix, etc.

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS CRÉDIT - QUÉBEC INC. Courtiers en valeurs. 200, rue ST-JACQUES - Montréal - Tél. 849-5361.

Centre d'escompte sur l'automobile, unique à Montréal

Le plus important concessionnaire Dodge Chrysler au Canada vous propose des avantages inédits dans la vente et l'entretien de l'automobile.

1 AUTOMOBILES ET CAMIONS DE L'ANNÉE. A noter que ces escomptes sont appliqués sur le prix de détail suggéré par le manufacturier.

2 PIÈCES ET ACCESSOIRES. De plus vous profitez d'escomptes supplémentaires à l'achat des accessoires et cela sur n'importe quel modèle de voiture (voir tableau ci-contre).

3 SERVICE ET ENTRETIEN. A l'achat d'une voiture vous recevez gratuitement un livret de 18 coupons vous permettant d'épargner plus de \$175,00 sur le service et l'entretien.

BONIS SPÉCIAUX. Nous achetons comptant votre voiture usagée. Vous déterminez votre dépôt initial. Vous effectuez votre premier versement dans les 90 jours.

BOULEVARD DODGE * CHRYSLER. 330 Crémazie Ouest - Montréal - 389-7871 (à l'ouest de St-Laurent, près du boulevard Métropolitain).

Investors

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sub-sections for 'Ventes Haut Bas Form. Ch.' and 'Industrielles'.

LAURENT BARNABÉ

Monsieur C. H. Covey, vice-président, Les Services Investors Limited vient d'annoncer la nomination de Monsieur L. Barnabé au poste de Directeur de promotion des ventes pour la Province de Québec.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

Bourse canadienne

Table of Canadian stock market data, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sub-sections for 'Ventes Haut Bas Form. Ch.' and 'Industrielles'.

cours de l'or

LONDRES (Reuter) — L'once d'or fin cotait \$38.80 US hier sur le marché européen de l'or, comparativement à \$38.75 lundi.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Advertisement for 'MEUBLES DE BUREAUX' (Office Furniture) and 'STATIONNEMENT' (Parking) services.

Advertisement for 'Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE' (Patents and Trademarks) by Marion, Robic & Robic.

cours des changes

Table of exchange rates for various international currencies, including columns for currency names and rates.

L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE



Monsieur S.E. Brock, président de L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie, annonce les nominations suivantes au poste de vice-président de la Compagnie :

Messieurs St-Georges Cloutier, vice-président et secrétaire, Cyrille Jutras, vice-président et directeur, Assurance Individuelle, Alex Langlois, vice-président et actuaire en chef, Maurice Martel, vice-président et contrôleur et P. Émile Reinhardt, vice-président, Finance.

Table of stock market data for various companies, including columns for company names, prices, and changes.

Large advertisement for 'Un vote de confiance de \$107 milliards' (A vote of confidence of \$107 billion) for Trust Royal, the largest fiduciary company in Canada.

Table titled 'BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE' (Consolidated Balance Sheet as of December 31) showing assets and liabilities.

Table titled 'APERÇU DES OPÉRATIONS' (Overview of Operations) showing revenue, profit, and profit per share for 1970 and 1969.

Table titled 'BIENS ADMINISTRÉS' (Assets Administered) showing funds and successions administered for 1970 and 1969.

CONRAD F. HARRINGTON, Président du conseil d'administration, and KENNETH A. WHITE, Président et chef des opérations.

Advertisement for 'Trust Royal' as the 'Le plus important exécuteur testamentaire et fiduciaire du Canada' (The most important executor and fiduciary in Canada).

Les sports à la pige

UNE LOTO-COURSES, tel semble le prochain projet de Maurice Custeau, chef des nombreux lotos-Québec qui existent déjà. De retour d'un voyage en France où il a étudié le fonctionnement et les résultats financiers de la loterie appelée "tierecé", il a dit qu'il espérait pouvoir organiser une hebdomadaire loto-courses dont les résultats seraient basés sur les quatre premiers chevaux d'une course (probablement disputée à Blue Bonnets). La loto-tierecé de France rapporte \$650,000,000 par année. "Le dimanche que j'étais là, 560,000 Français achetèrent pour \$14,000,000 de billets", a précisé Custeau. Il prévoit que les billets d'une québécoise loto-courses se vendraient, chaque semaine, un dollar chacun. "Si nous vendons 500,000 billets, nous pourrions avoir 100 gagnants de \$1,200 et quelque 2,300 prix de consolation de \$60 à \$50. En plus d'une part pour le gouvernement, j'espère bien aussi qu'une autre ira pour aider l'élevage des chevaux de courses au Québec qui est dangereusement à la baisse", a encore dit M. Custeau.

"MONSIEUR LEE", puisque nous parlons de courses, reprendra, à partir de vendredi, la publication de ses choix (depuis toujours considérés comme excellents) dans notre journal. Comme on l'aura peut-être remarqué, nous ne publions plus, faute d'espace, les inscrits aux programmes de courses de Blue Bonnets. Nous allons certes compenser cette lacune en publiant, d'autre part, les sélections d'un "Monsieur Lee" aussi mystérieux que bon prophète aux courses.

MIKE EPSTEIN, le solide frappeur et premier-but, a accepté son contrat 1971 des Sénateurs de Washington, hier. Le lanceur Darold Knowles, qui eut une malchanceuse fiche de 2 victoires contre 14 défaites l'été dernier bien qu'il n'ait accordé qu'une moyenne de points mérités de 2.04, en est aussi venu à une entente. Six Sénateurs n'ont pas encore signé leur contrat, dont le célèbre frappeur Frank Howard (44 circuits, 126 points produits, l'an dernier). Epstein, en 1970, a frappé 20 circuits et fait compter 56 points.

LE CURLING est à l'honneur, cette semaine. A Halifax, on se dispute le championnat senior du Canada commandité par Seagram. Hier, en quatrième ronde, le Québec a vaincu l'Ontario-Nord au compte de 10-6 et partage la première position au classement des 11 équipes (l'Ontario en a deux) avec l'Alberta et la Colombie britannique, tous trois ayant des fiches de 4-0 à comparer à 3-1 pour la Saskatchewan. L'équipe québécoise est pilotée par Harry Coles, de Lachine, qui, à 67 ans, est le plus vieux joueur du tournoi. Ses partenaires sont Bill Frier, Bob Jack et Frank Tuck, A St-Jean, Terre-Neuve, hier encore, l'équipe québécoise qui représente notre province au championnat féminin du Canada, a triomphé de celle du Nouveau-Brunswick au compte de 11-3. Après trois rondes, le nouveau dirigeant par Nicole Janelle est sur un pied d'égalité en 1ère place avec cinq autres provinces, toutes ayant à leur crédit 2 victoires contre 1 défaite.

TERRY SAWCHUK, considéré par plusieurs comme ayant été le meilleur gardien de but dans l'histoire de la ligue de hockey Nationale, a été nommé, hier et de façon posthume, vainqueur du trophée commémoratif Lester Patrick pour 1971 pour les services qu'il a rendus au hockey aux États-Unis. Le trophée, la semaine dernière, a aussi été accordé à Bill Jennings, président des Rangers de New York. Sawchuk a joué pour les clubs Detroit, Toronto, Boston, Los Angeles et New York en cours de 20 saisons passées dans la LNH. C'est lui qui a enregistré le plus de blanchissages à son crédit, 103, le plus grand total de parties régulières jouées, 956, et le plus de saisons. Il est mort le 31 mai dernier à l'âge de 40 ans.

Une 1ère victoire du neveu de Sam Snead

TUCSON, Arizona (PA) — Grâce à un aigle-3 réussi à l'aide d'un coup d'approche de 80 verges sur le 15ème trou, une normale-5 de 580 verges, J.C. Snead, 29 ans, neveu du fameux Sam Snead, a remporté son premier triomphe sur le circuit professionnel du golf américain, tard avant-hier et alors que les joueurs participant à l'Omniium Tucson de \$110,000 durent jouer deux rondes en une seule journée. Le tournoi a subi les intempéries. Ainsi, la 1ère ronde de jeu d'arrière part être remise au lendemain à cause de la pluie. D'autre part, la 2ème ronde de samedi fut aussi remise à cause, cette fois, d'une tempête de neige. On la joua dimanche pour terminer l'événement avant-hier, plus ou moins dans l'obscurité, alors que les participants jouèrent 36 trous.

Snead ne joue au golf que depuis quatre ans. Il a fini un coup en avant de son plus proche rival, le vétéran Dale Douglass. Chez les Canadiens avait pris part au tournoi, le meilleur fut Wayne Vollmer, de Vancouver, qui gagna une bourse de \$479 avec un total de 287, le même que Bruce Crampton. Ken Fulton, du club Vallée du Richelieu, Montréal, a fini avec 290 et a gagné \$253 pendant que Gary Bowerman, de Toronto, termina avec un total de 292 bon pour \$220.

Voici les principaux résultats:

J.C. Snead, \$22,000	66-71-70-66	273	Jacky Cupit, \$3,575	71-73-70-66	280
Dale Douglass, \$12,500	69-68-70-67	274	Orville Moody, \$2,750	70-73-70-68	281
George Archer, \$5,843	68-73-68-70	279	Bob Charles, \$2,750	73-70-70-68	281
Hale Irwin, \$5,843	72-74-66-67	279	Bob Smith, \$2,750	72-71-68-70	281
Al Mengert, \$5,843	72-71-68-68	279	Paul Harney, \$2,127	69-72-70-71	282
DeWitt Weaver, \$3,575	66-72-71-71	280	Don Bies, \$2,127	69-71-73-69	282
Frank Beard, \$3,575	72-68-68-72	280	Lee Trevino, \$2,127	69-72-71-70	282



SI VOUS NE ME DONNEZ PAS 80 VICTOIRES... ATTENTION! C'est ce que le gérant Gene Mauch semble dire, un menaçant bâton à la main, à cinq de ses lanceurs au camp d'entraînement des Expos de Montréal à West Palm Beach, Floride. On aura reconnu, de g. à d., Carl Morton, Mike Wegener, John Strohmayr, Dan McGinn et Bill Stoneman.

Palmer décrochera-t-il son premier PGA?

PALM BEACH GARDENS, Floride (PA) — Le premier des quatre plus grands tournois de golf de la saison, le Championnat de la PGA, commence demain sur le parcours Est de 7,096 verges à normale 36-36-72 de l'association des golfeurs professionnels, ici. Ce sera la première fois que ce tournoi sera présenté avec celui des Maîtres. Ce dernier, qui ouvrirait habituellement la série des quatre grands tournois, aura lieu à Augusta, Géorgie, en avril selon la coutume.

Le favori des experts est Jack Nicklaus qui a besoin d'une victoire pour réussir un nouveau Grand Chelem du golf. Il a en effet déjà remporté une fois le championnat de la PGA et deux fois, chacun des trois autres, l'Omniium Américain, l'Omniium Britannique et le Tournoi des Maîtres.

Mais plusieurs autres se demandent: "Est-ce qu'Arnie peut gagner, lui aussi?", à la veille de ce 53ème championnat prestigieux. Depuis sa victoire d'il y a 10 jours dans le tournoi de Bob Hope, qui comptait cinq rondes au lieu des quatre conventionnelles, les millions d'admirateurs du remarquable Arnold Palmer ont repris confiance et croient qu'il pourrait bien, pour la première fois de sa brillante carrière, gagner ce championnat PGA qui lui a jusqu'ici échappé.

"Avoir gagné le tournoi de Hope m'aide certainement sur le plan psychologique", déclare Palmer. "Me lancer dans ce championnat PGA sans une seule victoire en 14 mois aurait été une pierre d'achoppement mentalement parlant". Le populaire vétéran, qui a l'air d'un tout jeune homme, a 41 ans, grâce à une condition physique extraordinaire, a encore dit hier: "J'ai fini deuxième à trois reprises à ce championnat PGA et inutile de vous cacher le fait que j'aimerais finir premier... pour faire changement".

Le parcours Est est en superbe condition. "Je n'ai jamais joué un meilleur parcours", de dire Bob Goalby, ex-vainqueur du Tournoi des Maîtres. "Il est long et difficile mais honnête". Palmer, pour y revenir, a besoin d'un triomphe pour compléter un Grand Chelem. Seulement quatre autres golfeurs ont gagné les quatre grands tournois de ce chelem: Nicklaus, tel que déjà dit, Gary Player, Ben Hogan et Gene Sarazen. Ce dernier, vainqueur du Championnat PGA en 1922, participera à l'événement, 49 ans après ce célèbre triomphe, et se présentera au premier tertre de départ en portant son fameux pantalon Knickerbocker.

Parlant de la tension qui l'accompagnera durant quatre jours, Palmer déclare: "J'essaie de ne pas y penser. Les parcours, les vents et la forte compétition suffisent, je crois. Les vents de l'est venant de l'Atlantique pourraient bien tourner dans toutes les directions rendus à dimanche si, comme on le prévoit, il y a des changements météorologiques".

Palmer a joué des rondes de 67-71-66-68-70 pour un total de 90 trous de 342 lors du tournoi Bob Hope. Mais il dut vaincre Ray Floyd lors d'une éliminatoire à résultat immédiat avant de s'approprier sa première victoire sur le circuit en 14 mois, soit depuis la fin de 1969 alors qu'il en avait gagné deux d'affilée. Du coup, il mettait fin à des rumeurs assez injustes voulant qu'il ne puisse plus triompher comme il l'a fait tant de fois et de façon toujours spectaculaire.

Ce sera la 14ème fois que Palmer tentera de gagner le championnat de la PGA. Il a déjà fini bon deuxième en 1970, 1966 et 1964. En fait, en 13 apparitions à cet événement, il a terminé parmi les 10 premiers à six reprises. En 1964, il ne put gagner même après avoir joué des rondes phénoménales de 68-68-69-69 pour un brillant total de 274. S'il est le moins aimé de ce total dimanche soir prochain, il aura gagné son

premier championnat PGA haut la main car la plupart des experts sont d'avis que les pros ne feront guère mieux que 280 pour les quatre rondes, soit seulement quatre coups sous la normale. Nicklaus et Palmer, il va sans dire, n'auront pas la partie facile. Parmi les autres joueurs favoris, on note Billy Casper, Lee Trevino, Gary Player et Tony Jacklin.

Dierker vise 300 manches COCOA, Floride (PA) — Larry Dierker ne s'inquiète pas du nombre de victoires qu'il pourra remporter cette année mais plutôt du nombre de manches qu'il pourra lancer.

Le droitier de 24 ans qui détient 12 des 14 records des lanceurs du club Houston est peut-être favori pour lancer 250 et 300 manches. Dierker a connu une fiche de 20-13 en l'année 305 manches en 1969. Mais l'an dernier sa fiche est tombée à 16-12 alors qu'il ne lançait que 270 manches.



PARLENT-ILS D'ÉCHANGE? Ralph Sazio, directeur-général des Chats-Tigres de Hamilton, et Sam Berger, propriétaire des Alouettes de Montréal, ont parlé de choses et d'autres (et peut-être d'échanges de joueurs) lors du dîner-causerie de l'Association canadienne d'articles de sport, hier et lorsqu'ils n'écoutaient pas le conférencier Sam Etcheverry.

Fanning, cette année, veut boucler son budget

par RUSS WHEATLEY
(De la Presse Canadienne)

WEST PALM BEACH, Floride (CP) — Sous la direction du directeur-gérant Jim Fanning, les Expos de Montréal devraient enregistrer des profits en 1971 en raison de la loyauté des amateurs canadiens. Les Expos ont attiré 1,212,608 spectateurs en 1969 à leurs débuts, puis 1,424,683 en 74 matches locaux l'an dernier.

La direction du club savait très bien que les dépenses seraient énormes au début, mais diminueraient avec les ans. Après avoir admis que les Expos ont accusé des déficits au cours des deux premières saisons, Fanning espère boucler son budget cette année.

La direction ne compte qu'un seul prévisé, Bob Badley, qui doit arriver au camp avec les autres réguliers demain. On sait que les lanceurs et les receveurs sont déjà arrivés à West Palm Beach.

Au sujet de Badley, qui a connu une très brillante deuxième moitié de saison au bâton en 1970, Fanning révèle que la différence entre l'offre et la demande de salaire n'est pas grande, mais il s'empresse d'ajouter qu'il n'est pas question "de \$100,000". Il a admis avoir donné des augmentations à ceux qui les méritaient, mais avec discernement.

Revue Fanning a rappelé les débuts difficiles du club en 1969 "alors que plusieurs joueurs étaient malheureux parce que leur ancien club les avait laissés tomber tandis que d'autres réalisaient qu'ils n'étaient avec nous qu'en vue d'échanges futurs".

"Le camp d'entraînement en 1970 a bien été marqué de certaines difficultés, mais on sentait déjà un esprit d'équipe". Les Expos n'en ont pas moins perdu 10 de leurs 11 premiers matches, mais ils semblaient meilleurs et ils sont sortis de leur léthargie en juin.

Bailey a alors amorcé sa poussée au bâton. Carl Morton et Steve Renko brillamment monté et Claude Raymond dominait en relève. En somme avec le réveil des lanceurs, le club a commencé à croire en ses possibilités.

Cette saison, il semble bien que Bailey débute au 3e but même s'il peut évoluer en champ extérieur, car Coco Laboy a connu une misérable saison de 199 l'an dernier après une première saison de 368.

Ron Hunt sera probablement le 2e-but régulier, si bien que Gary Sutherland et Marv Stanhill devront lutter pour leur poste de réserviste. Ron Fairly sera de retour au 1er coussin tandis que Staub est assuré de son poste au champ droit. Le gérant Gene Mauch disposera de nombreux autres voltigeurs aux deux autres postes du champ extérieur.

Sutherland explique Sutherland "De toutes façons, je ne peux plus mal frapper que l'an dernier". En vérité, Sutherland aurait pu avoir une bien meilleure moyenne si plusieurs de ses coups, frappés d'aplomb, ne s'étaient pas dirigés en ligne droite vers le gant d'un adversaire, au champ extérieur comme au champ intérieur.

Sutherland a joué deux saisons avec les Phillies de Philadelphie avant d'être repêché par les Expos en octobre 1968. Le joueur de 26 ans avait alors conservé des moyennes au bâton de .247 et .275. Doby croit que Sutherland retrouvera son bon œil de frappeur. "J'ai bien confiance en lui. Je lui ai fait comprendre ce qu'il me faisait pas correctement et il a vite appris. Il aurait peut-être été préférable pour lui et les Expos que je puisse m'occuper de lui au cours de l'été dernier à Montréal mais mon travail m'oblige à rester avec des recrues des clubs-écoles des Expos". Sutherland, qui vit maintenant à Pointe-Claire avec sa femme et ses trois fillettes, s'est rapporté très tôt au camp des Expos. "J'aime me rapporter avant les autres et je voulais reprendre mon travail avec Doby", expliquet-il. "A part ça, il faisait trop froid à Montréal... mais mes fillettes trouvent que la neige montréalaise est sensationnelle ça je dois le dire".



les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

- Horizontalement**
- 1 — Qui est au-delà des monts.
 - 2 — Chaîne de rochers à fleur d'eau — Mouvement d'oscillation d'un bord sur l'autre qui prend un véhicule autour d'un axe longitudinal, sous l'influence d'une force perturbatrice.
 - 3 — Gros serpent — Ancien nom de certains corps rouges.
 - 4 — Quatre saisons. — De Nevers.
 - 5 — Numéro. — Ancien bouillier. — Cérium — Avalé.
 - 6 — Ivette. — Petit morceau liturgique de la Messe.
 - 7 — Enveloppe foreiller. — Lettre grecque.
 - 8 — Appareil inventé par Ader. — Qui dépasse le volume ordinaire.
 - 9 — Epouvante, frayeur. — Outil de tailleur de pierre.
 - 10 — Très petite île. — Grain farineux, excellent aliment.
 - 11 — Avertisseur d'urbaniser. — Arme ancienne. — Excopté.
 - 12 — Partie d'une église. — Crainte d'être trompé.
- Verticalement**
- 1 — Action d'urbaniser.
 - 2 — Crivain soviétique, né à Moscou en 1899. — Poilue.
 - 3 — Trans-Canada-Air. — Allongé.
 - 4 — D'un verbe gai. — Venu au monde. — Arrière principale. — De l'Afrique. — Palladium. — Lutte. — Substance concentrée dans l'urine.
 - 5 — Se dit d'un mur sans ouvertures, sans porte ni fenêtres. — Plainte pour un dommage subi.
 - 6 — Etat de ce qui est noir.
 - 7 — Galerie souterraine de grande section, pratiquée pour donner passage à une voie de communication. — Métal précieux. — Interjection.
 - 8 — Risque. — Lettre grecque.
 - 9 — Deux. — Oiseau de l'ordre des échassiers. — Enclos boisé d'une certaine étendue pour la promenade ou les plaisirs de la chasse.
 - 10 — Notre-Seigneur. — Unceul, dans lequel on ensevelit un mort. — Sélium.
- Solution d'hier**
1. ESCARPOLETTE
2. PORTAL
3. FLORENTIN
4. IDIOTIES
5. ARCIN
6. BÉTI
7. PÉTITE
8. CROIX
9. BÉTI
10. BÉTI
11. BÉTI
12. BÉTI

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANAPOWER LIMITED
AVIS
Prenez avis que la Compagnie CANAPOWER LIMITED, une compagnie constituée en incorporation selon la Première Partie de la Loi des Compagnies et ayant un siège social à la ville de Montréal, Québec, demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives la permission d'autoriser sa charte sous l'autorité de la Loi des Compagnies, à une date qui sera fixée par le Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives.
Fait à Hamilton, Ontario, ce 25e jour de janvier, 1971.

CANAPOWER LIMITED
H.E.G. DUPUY, Président
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 13-278
DAME CLAIRE SAGALA, Requête, épouse connue en bien de Gaston RHEAULT, de la Cité de Longueuil, dist. de Montréal, demandeur et domiciliée au 638 rue Préfontaine, apt. 9.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime GASTON RHEAULT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 24 février, 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime GASTON RHEAULT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée au bureau de la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accablant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 24 février, 1971.
Me Alexander Biega, c.r.,
Avec
278 rue St-Jacques,
Suite 523,
Montréal, Qué.
Procureur de la Requête.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime HELENE PELLETIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accablant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 24 février, 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
Me CHARLES CLEMENT
1073 boul. Pie IX
Montréal 459, P.Q.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime HELENE PELLETIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accablant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 22 février 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
Me CHARLES CLEMENT
1073 boul. Pie IX
Montréal 459, P.Q.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
Me CHARLES CLEMENT
1073 boul. Pie IX
Montréal 459, P.Q.

AVIS LEGAL
Avis est par les présentes données en vertu de l'ARTICLE 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, Chapitre 275) que la garantie créée par l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage consentis par Armand Beaulieu Inc. en faveur de Montréal Trust Company devant Pierre Lapointe, notaire, et enregistré le 17ème jour d'avril 1970 à la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2201400, est devenue exécutoire.
MONTREAL, ce 24ème jour de février 1971.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
Me CHARLES CLEMENT
1073 boul. Pie IX
Montréal 459, P.Q.

AVIS LEGAL
Avis est par les présentes données en vertu de l'ARTICLE 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, Chapitre 275) que la garantie créée par l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage consentis par Armand Beaulieu Inc. en faveur de Montréal Trust Company devant Pierre Lapointe, notaire, et enregistré le 17ème jour d'avril 1970 à la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2201400, est devenue exécutoire.
MONTREAL, ce 24ème jour de février 1971.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
Me CHARLES CLEMENT
1073 boul. Pie IX
Montréal 459, P.Q.

AVIS LEGAL
Avis est par les présentes données en vertu de l'ARTICLE 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, Chapitre 275) que la garantie créée par l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage consentis par Armand Beaulieu Inc. en faveur de Montréal Trust Company devant Pierre Lapointe, notaire, et enregistré le 17ème jour d'avril 1970 à la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2201400, est devenue exécutoire.
MONTREAL, ce 24ème jour de février 1971.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
Me CHARLES CLEMENT
1073 boul. Pie IX
Montréal 459, P.Q.

AVIS LEGAL
Avis est par les présentes données en vertu de l'ARTICLE 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, Chapitre 275) que la garantie créée par l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage consentis par Armand Beaulieu Inc. en faveur de Montréal Trust Company devant Pierre Lapointe, notaire, et enregistré le 17ème jour d'avril 1970 à la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2201400, est devenue exécutoire.
MONTREAL, ce 24ème jour de février 1971.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
Me CHARLES CLEMENT
1073 boul. Pie IX
Montréal 459, P.Q.

AVIS LEGAL
Avis est par les présentes données en vertu de l'ARTICLE 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, Chapitre 275) que la garantie créée par l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage consentis par Armand Beaulieu Inc. en faveur de Montréal Trust Company devant Pierre Lapointe, notaire, et enregistré le 17ème jour d'avril 1970 à la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2201400, est devenue exécutoire.
MONTREAL, ce 24ème jour de février 1971.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
JACQUES PERRON
Registraire

PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ALFRED GERMAIN MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
MONTREAL, le 22 février 1971.
Me CHARLES CLEMENT
1073 boul. Pie IX
Montréal 459, P.Q.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

La VENTE du PRINTEMPS

**Aubaines
sensationnelles**

à partir de

JEUDI

**TROIS JOURS
d'achats extra**

**Jeudi —
Vendredi —
Samedi —**

les 25, 26 et 27 février



- Nouveaux articles printaniers à prix d'avant-saison.
- Voyez le cahier spécial dans tous les magasins Morgan.
- Ne manquez pas les aubaines spéciales de la première heure, jeudi matin.
- Vous trouverez des centaines d'occasions pour Monsieur, Madame, les enfants et la maison.



Vente! Le pantalon triomphe ce printemps

(101) Les tenues de printemps... ensembles toutes occasions. Imprimés gais, colorés... tons unis ravissants... pastel printemps pimpants. Ensemble 2 pièces surpiquées différemment. Pour aller partout, à toutes heures. Choix de polyester, Crimp-knit* et Arnel*. Nombreux modèles dont plusieurs échantillons ou à un seul exemplaire dans le lot. Tailles 10 à 18 dans le lot. Illustres, tunique-chemisier imprimée et pantalon uni assorti.
*Marque déposée.

Prix spécial 19.99

S.V.P. pas de commandes par téléphone. Robes pour femmes, rayon 110, au deuxième, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

(102) Ensembles ravissants... façon printemps 71. Corps près du corps, ils font la démarche souple. Détails dernier cri. Choix de 6 délicieux modèles. Rose, marine, aqua et imprimés variés dans le lot. Tailles 7 à 15. Illustres, tunique et pantalon à imprimé papillons folichons. Tunique délicieusement froncée à la taille, aux poignets et au cou... un amour.

Prix spécial 19.99

S.V.P. pas de commandes par téléphone. Boutique de la jeune sophistiquée, rayon 112, au deuxième, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

(103) Tunique et pantalon sophistiqués. En Crimp-knit* lavable à la machine. Peu ou pas de repassage. Robe cintrée d'allure chemisier. Évasée au bas. Accompagnée d'un pantalon à jambes évasées. Patte devant. Un ensemble avec lequel vous ferez vos beaux jours printemps 71. Choix de marine, rouge et blanc. Tailles 10 à 18.
*Marque déposée.

Prix spécial 29.99

Téléphoner à 842-6261. Vêtements sport, rayons 137 et 141, au deuxième, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon.